

Secours aux blessés / communication du Comité international faisant suite au compte rendu de la Conférence internationale de Genève. [Henry Dunant, secrétaire].

Contributors

International Committee of the Red Cross.
Dunant, Henry, 1828-1910.
Francis A. Countway Library of Medicine

Publication/Creation

Genève : Fick, 1864.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/mfhsxvxq>

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by the Francis A. Countway Library of Medicine, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Francis A. Countway Library of Medicine, Harvard Medical School. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



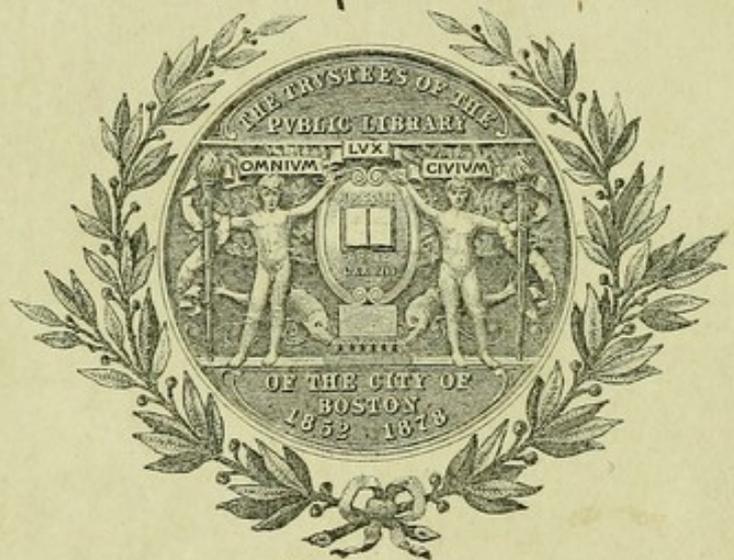
Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



33. 16. 192.

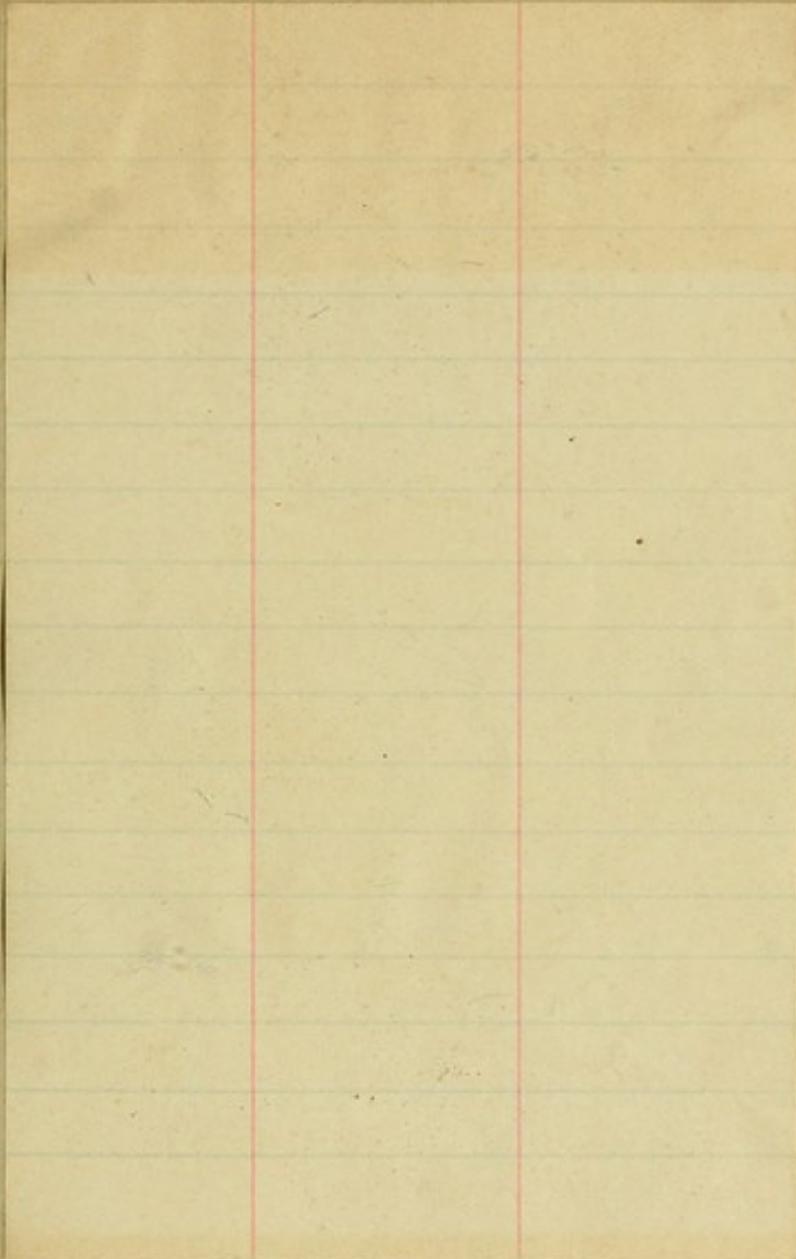
This work must be consulted
in the Boston Medical Library
8 Fenway

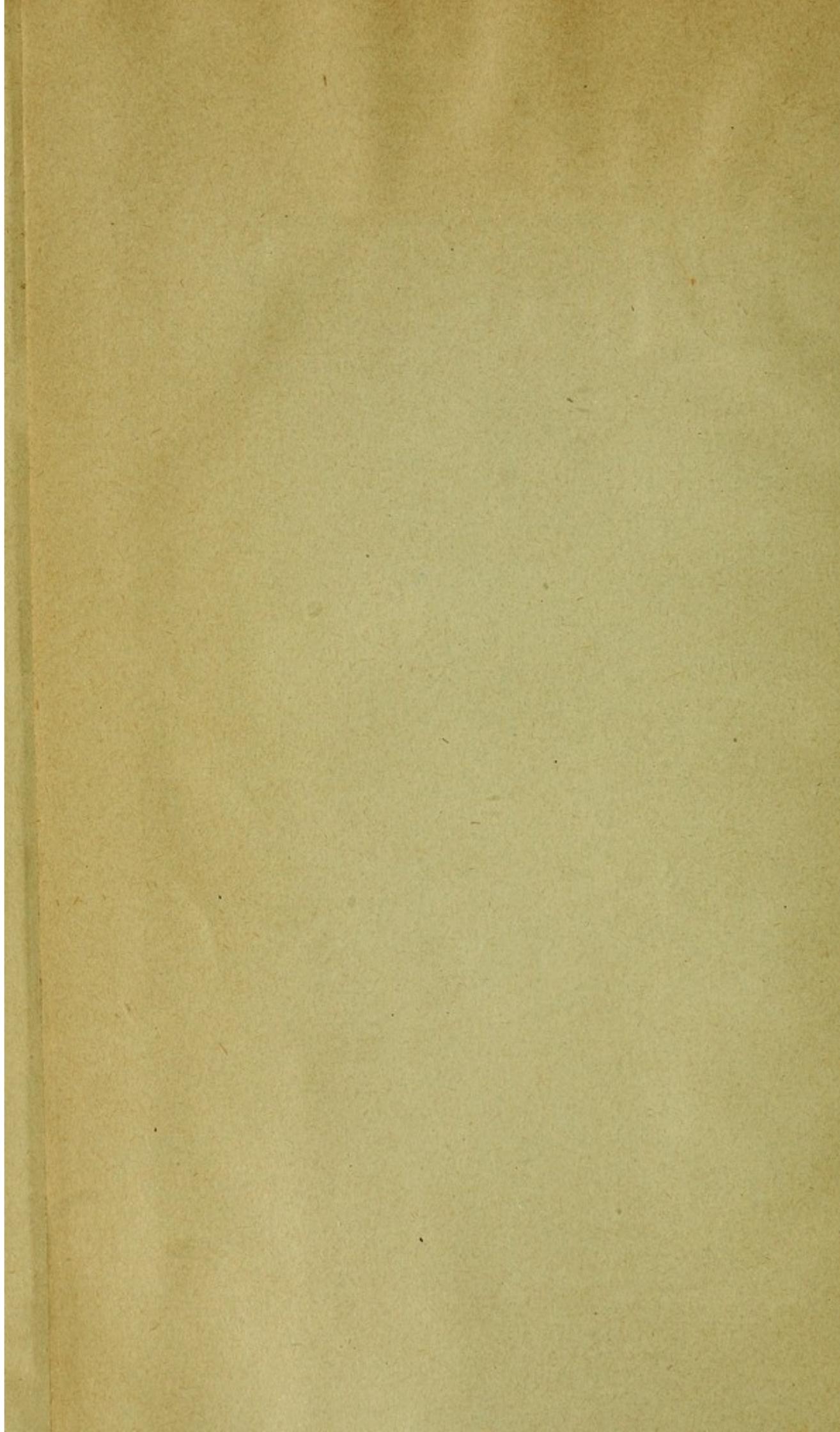
3765.89
~~No. 5053.50~~

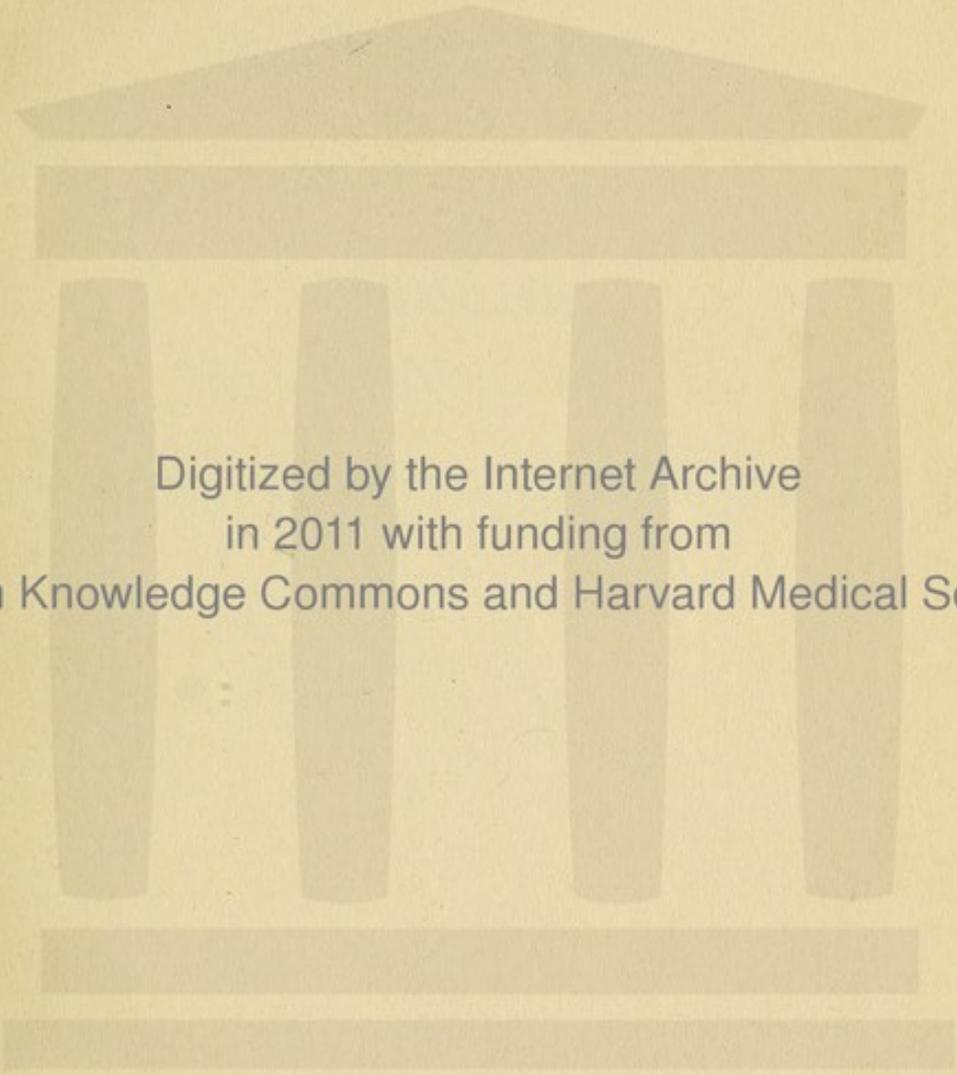


GIVEN BY

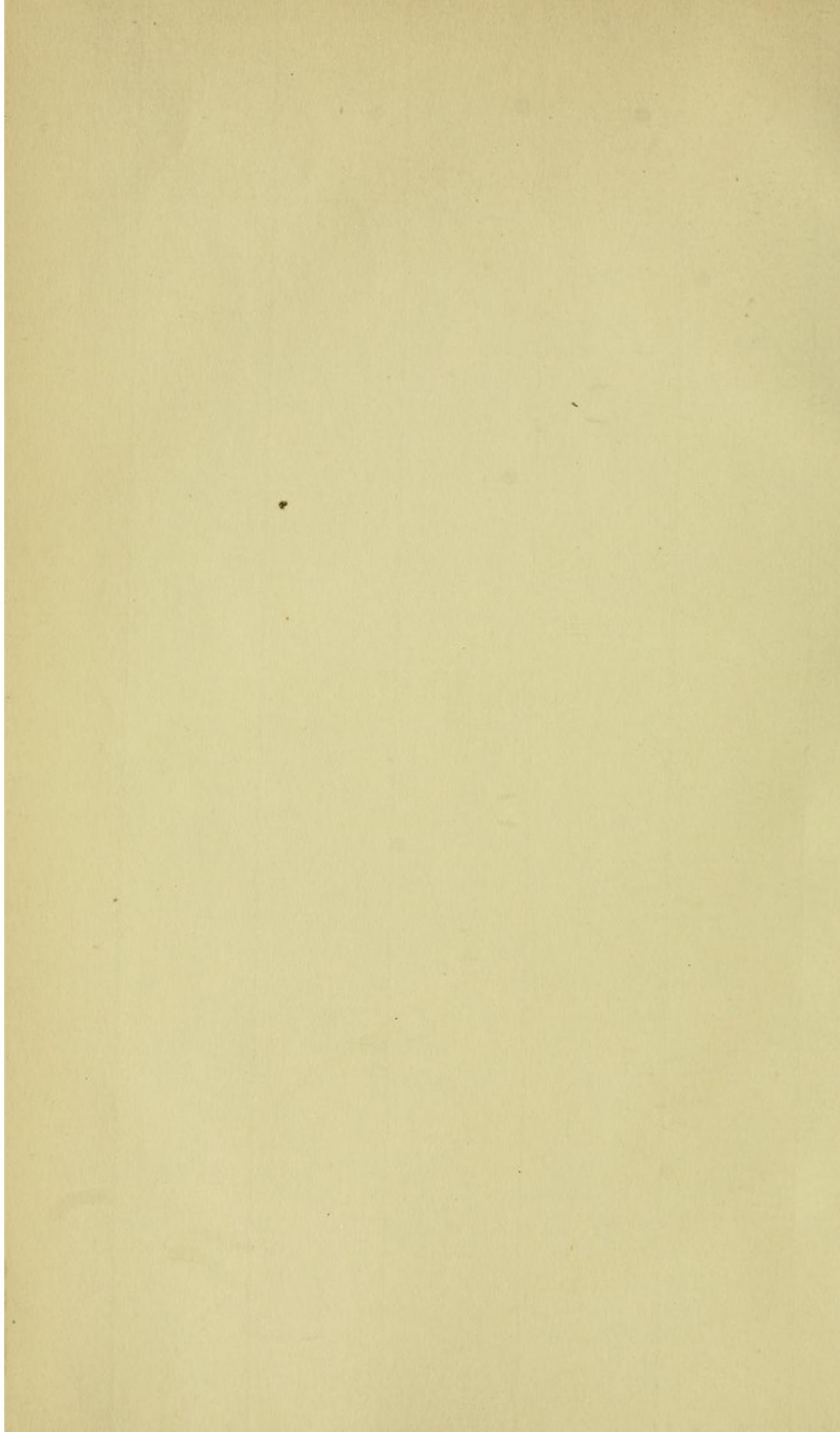
Dr. S. G. Bowditch.







Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
Open Knowledge Commons and Harvard Medical School



SECOURS AUX BLESSÉS

COMMUNICATION

DU

COMITÉ INTERNATIONAL

2 MOORE ALEX BLESSEZ

COMMUNICATION

COMITE INTERNATIONAL

1/2 she - Sprinkled

SECOURS AUX BLESSÉS

5953.50

COMMUNICATION

DU

COMITÉ INTERNATIONAL

faisant suite au compte rendu de la

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

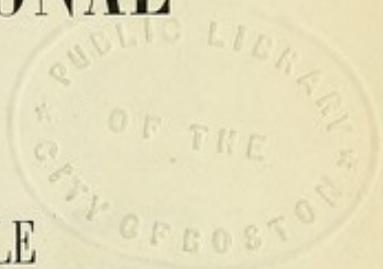
DE GENÈVE



GENÈVE

IMPRIMERIE DE JULES-GUILLAUME FICK

1864

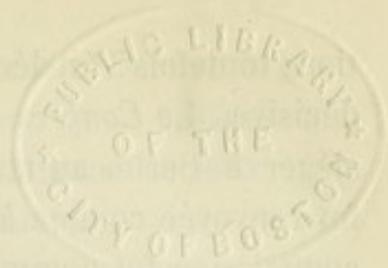




71250

Nov. 16, 1865.

Dr. H. J. Bowditch.



INTRODUCTION HISTORIQUE.

Au mois de novembre 1862, M. Henry Dunant publiait à Genève un livre ¹ qui eut bientôt un grand retentissement, et dans lequel l'auteur décrivait les impressions qu'il avait ressenties à la vue de la lutte meurtrière de Solferino. Il se demandait, fort de son expérience personnelle, s'il n'y aurait pas moyen d'utiliser davantage qu'on ne le fait généralement, au moment des grandes batailles, les hommes de bonne volonté, disposés à s'employer au soulagement des blessés, et de mettre à profit les temps de paix, pour organiser des secours éventuels en cas de guerre.

La *Société genevoise d'utilité publique* évoqua à elle cette suggestion généreuse, et voulut l'examiner de près pour savoir dans quelle mesure elle serait applicable. La discussion à laquelle elle donna lieu, ne permit pas de concevoir de grandes espérances sur la suite à donner à l'objet en ques-

¹ *Un souvenir de Solferino*, par Henry Dunant. Genève, 1862. gr. in-8°. 116 p. — Cet ouvrage, qui a eu déjà trois éditions françaises, a été traduit en anglais, en hollandais, en italien, en suédois, en russe, en espagnol, et trois fois en allemand.

tion; toutefois il fut décidé qu'on le soumettrait à une épreuve décisive. Le *Congrès international de bienfaisance* devant siéger à Berlin au mois de septembre 1863, l'affaire lui fut renvoyée comme à l'autorité la plus compétente. Une commission fut nommée et reçut des pleins pouvoirs pour patronner l'idée de M. Dunant et l'appuyer à Berlin, avec recommandation de ne l'abandonner que si elle était jugée absolument inacceptable.

Mais diverses circonstances firent ajourner indéfiniment la réunion du Congrès, et les commissaires genevois ne pouvant se résigner à abandonner le plan qu'ils avaient élaboré, conçurent la pensée hardie de convoquer, à Genève même, une *Conférence* pour s'en occuper. Depuis leur nomination ils s'étaient fréquemment assemblés, et, quoiqu'ils n'eussent point été unanimes au premier abord sur ce qu'il y avait à faire, ils avaient réussi à formuler leurs vues dans un *Projet de Concordat* en dix articles, qu'ils estimaient réalisable, et auquel il ne manquait plus que l'assentiment des intéressés.

Le *Congrès international de Statistique* de Berlin, consulté à ce sujet, se montra très-sympathique aux propositions qui lui furent présentées, et approuva hautement la convocation qui appelait à Genève les philanthropes de tous les pays.

L'empressement avec lequel on se rendit à cette invitation rassura bientôt pleinement ceux qui en étaient les auteurs, sur la convenance de l'initiative qu'ils avaient prise. Ils purent se convaincre qu'en attirant l'attention publique sur l'insuffisance du service sanitaire officiel, ils avaient fait vibrer une corde sensible et répondu à une préoccupation universelle. Ils acquirent aussi la certitude qu'ils ne poursuivaient pas un but chimérique : s'ils avaient pu craindre

Un moment de n'attirer auprès d'eux pour souscrire à leur projet que des rêveurs et des utopistes, ils se rassurèrent en voyant qu'ils avaient affaire à des hommes sérieux, experts, à des sommités médicales et militaires.

L'assemblée se composa de trente-six personnes, dont 18 délégués officiels représentant 14 gouvernements, 6 délégués de diverses associations, 7 étrangers non accrédités et 5 membres du Comité genevois. — Quatre jours furent employés à délibérer sur les propositions soumises à la Conférence, propositions qui, prises dans leur ensemble, reçurent d'elle une solennelle consécration. L'idée première cependant se modifia peu à peu, en se dégageant de ses éléments les moins acceptables, et les résolutions même votées par la Conférence sont encore indubitablement perfectibles, mais les principes qu'elles consacrent sont dès à présent trop généralement admis, pour n'être pas le fondement d'une œuvre durable. On sait que ces *résolutions* se composent de deux parties qui établissent, l'une le rôle que des Comités de secours ont à remplir envers les blessés, l'autre la part qui revient à l'État dans la protection de ces mêmes blessés ¹.

La Conférence cependant n'eût fait qu'un travail incomplet et stérile, si elle se fût bornée à voter des résolutions et des vœux, sans se préoccuper de ce qui en adviendrait après la dispersion de ses membres : elle devait prendre des mesures d'exécution. Ce fut par ce motif qu'elle chargea le Comité genevois de pourvoir à ce que les choses proclamées par elle bonnes et désirables, passassent le plus promptement possible du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

¹ Voir aux annexes le texte des *Résolutions*.

Ainsi la Commission de la Société d'utilité publique, dont le mandat était arrivé à son terme, se trouva renaître sous une autre forme, et devint un *Comité* revêtu d'un caractère *international*. Une lourde responsabilité allait incomber à ce Comité, mais il ne chercha point à s'y soustraire, et il vient aujourd'hui rendre compte à ses commettants des premiers résultats qu'il a obtenus. — Il eût voulu pouvoir s'acquitter plus tôt de ce devoir, mais une communication plus hâtive de sa part eût été prématurée. Aujourd'hui même il ne peut consigner dans ce rapport que des succès partiels, et l'on ne devra pas s'en étonner, si l'on considère que les modifications profondes que ses efforts tendent à faire prévaloir dans les lois de la guerre, ne sont pas telles qu'elles puissent se faire adopter en quelques mois et simultanément chez tous les peuples. D'ailleurs les personnes désireuses d'être au courant des progrès de l'œuvre en ont été informées soit par correspondance, soit par la voie des journaux qui, à maintes reprises, en ont fait mention.

INSTITUTION DES COMITÉS DE SECOURS.

De nos jours, grâce à Dieu, il n'éclate pas une guerre en pays civilisé sans qu'immédiatement la charité se mette à l'œuvre, et cherche à adoucir les privations et les maux que le soldat endure pour l'honneur de son drapeau. La grandeur des besoins rendant l'action individuelle impuissante à y subvenir, on organise des souscriptions publiques, des comités se forment et envoient sur le théâtre de la guerre des secours matériels de tout genre. Les guerres les plus récentes sur le sol européen en ont offert des exemples présents encore à l'esprit de chacun, mais c'est en Amérique que l'on trouve la plus haute expression de ce sentiment de compatissante sympathie pour les martyrs d'une lutte fratricide. La puissante organisation et les proportions colossales qu'on y a données à l'œuvre dont nous parlons, la diversité des applications qu'elle y a reçues, et ses analogies plus grandes que nulle part ailleurs avec ce dont nous poursuivons nous-mêmes la réalisation, nous ont engagés à présenter, d'après les documents originaux, un exposé de ce vaste et intéressant mécanisme¹.

Tous ces comités dont l'existence a précédé la réunion de la conférence de Genève ne sont donc pas le fruit de ses

¹ Voir aux annexes.

résolutions. Même dans la guerre actuelle du Danemark, il est juste de dire que ce n'est pas d'elle que les comités de secours qui ont surgi de part et d'autre ont reçu le mot d'ordre; du moins, si son influence s'est fait sentir auprès de l'armée prussienne, on ne saurait nier qu'elle soit demeurée entièrement étrangère à ce qui s'est fait en faveur de l'armée danoise.

Ces observations nous conduisent à bien établir en quoi les comités dont la conférence a recommandé l'institution, diffèrent de ceux qui ont fonctionné jusqu'à présent, et ce qui doit en faire désirer la prompte création chez toutes les nations.

I. Le point essentiel, celui qui a été la raison d'être de la Conférence, c'est que le personnel du service sanitaire officiel étant partout et presque toujours insuffisant, les comités doivent s'enquérir des moyens d'y suppléer et pourvoir à ce qu'un plus grand nombre de bras soient employés à relever et à soigner les blessés, principalement sur le champ de bataille.

L'insuffisance des infirmiers militaires pour l'enlèvement des blessés, dans la plupart des combats, est un fait acquis à notre cause; les citations à l'appui de cette vérité ne nous feraient pas défaut s'il en était besoin¹, mais la preuve la plus irréfragable ne se trouve-t-elle pas dans l'aveu concordant des hommes les mieux qualifiés pour en bien juger, et en même temps les plus intéressés à ne pas l'admettre, qui se sont rencontrés au sein de la Conférence d'octobre ?

¹ On en trouvera plusieurs dans les ouvrages du D^r Uytterhoeven, cités page 35. — Voir aussi : *Note sur le fonctionnement des services administratifs à l'armée d'Italie*. Paris, 1863, in-8°, 32 p.

L'on est généralement d'accord aussi pour confesser que l'organisation officielle, *quelque perfectionnée qu'elle soit*, sera toujours impuissante à répondre aux besoins du service. A supposer qu'elle pût suffire dans des engagements partiels ou dans des sièges, alors que le personnel sanitaire de toute une armée est mis, s'il le faut, à la disposition d'une fraction de cette armée, il n'en serait plus de même le jour d'une bataille générale, en sorte qu'il resterait toujours à pourvoir aux grands désastres, quand les victimes se comptent par milliers et que c'est par milliers aussi qu'on peut les arracher à la mort par une prompte assistance. L'armée anglaise dont le service de santé a été entièrement réformé depuis la guerre de Crimée, a la prétention d'avoir résolu le problème et de pouvoir en tout état de cause se passer de secours étranger; aussi présente-t-elle un intéressant sujet d'étude¹. Mais quoi qu'il en soit de ce régime, il n'est point en vigueur sur le continent, et s'adapterait peut-être difficilement aux traditions administratives de tel ou tel pays. Ce n'est donc pas là que, pour le moment du moins, se trouve la solution que nous cherchons. Utiliser le zèle des hommes de bonne volonté qui ne craignent pas de payer de leur personne, paraît être la voie la plus naturelle pour arriver au but. Il n'y a pas d'armée en campagne où l'on ne rencontre déjà quelques-uns de ces infirmiers bénévoles, de ces hommes de cœur que n'effraient pas les dangers de

¹ Voir : *La guerre d'Orient, l'armée anglaise et Miss Nightingale*, par C. Shrimpton, D. M. P. ex-chirurgien-major. Paris, 1864, in-8^o, 68 p. — *Army sanitary administration and its reform under the late Lord Herbert*, by Florence Nightingale. London. (Extrait du compte rendu de la troisième session du Congrès international de bienfaisance, qui a eu lieu à Londres en 1862.)

la guerre, lorsqu'il s'agit de mettre en pratique les préceptes évangéliques sur la charité. Ces apôtres du dévouement libre et spontané ne sont que des exceptions, mais l'on peut deviner en les voyant à l'œuvre, les services que rendrait un personnel du même genre, mieux préparé, mieux discipliné, et soumis à une direction judicieuse¹.

Il a paru que les comités de secours auraient sous ce rapport une grande tâche à remplir. Il leur appartiendrait de faire appel, en cas de guerre, aux hommes disposés à se consacrer au soin des blessés, de leur donner des instructions sur les moyens de se rendre utiles, de les organiser plus ou moins militairement, et de les acheminer à la suite des armées. Il va de soi que tout cela devrait se faire avec l'agrément de l'autorité militaire et qu'il y aurait lieu de déterminer dans chaque cas particulier, par une entente spéciale avec les chefs d'armées, le mode d'intervention des secoureurs volontaires.

Tel est le principe consacré par la Conférence de Genève, tel est le programme qu'elle a proposé aux Comités de secours, concurremment avec la fourniture des médicaments, des rafraîchissements, des vêtements, etc., que l'on n'a pas songé, c'est bien évident, à distraire de leurs attributions. Quant à préciser davantage ce mandat, on ne pouvait le faire sans témérité et sans compromettre la réussite de l'œuvre; les formes pourront varier à l'infini, peu importe, l'essentiel est que le fond soit admis universellement et nous ne pensons pas que dans les termes généraux que

¹ M. le comte de Breda a proposé pour cela la création d'un ordre religieux, dont les membres se consacraient au soin des soldats malades ou blessés, en temps de paix comme en temps de guerre. Voir la brochure qu'il a publiée sous le titre de *Projet d'organisation d'hospitaliers militaires*. Paris, 1863, in-8°, 16 p.

nous venons de rappeler, il puisse susciter de graves objections. Celles-ci n'ont guère surgi qu'à propos de questions secondaires, importantes il est vrai, mais sur lesquelles on conçoit que l'on puisse différer d'opinion, telles, par exemple, que le mode d'entretien des volontaires ou leur présence sur le lieu même du combat. Il est assez singulier, remarquons-le en passant, que l'on ait été conduit à considérer comme accessoire, ce qui, à l'origine, était le principal. C'est effectivement le désir d'apporter un secours plus efficace aux blessés *dès le premier moment*, qui a servi de point de départ à toute cette affaire.

II. Le rôle actif des Comités ainsi déterminé a pour conséquence forcée la permanence de ces Comités. Au lieu d'associations temporaires prenant fin avec le conflit qui leur a donné naissance, nous en voulons d'indissolubles, fondées en temps de paix et préparées à tout événement. Pour produire tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, il ne faut pas qu'elles soient réduites à improviser au dernier moment tous leurs services. Si le recrutement des volontaires est de nature à ne se faire dans de bonnes conditions que sous le coup d'une guerre imminente, une étude préalable et théorique de tous les détails de leur organisation serait incontestablement très-utile. Il n'est pas indifférent non plus que ces Comités s'assurent éventuellement du bon vouloir des autorités, et comptent parmi leurs membres des hommes influents dans l'administration et dans l'armée ; or, pour cela, une période de paix est éminemment plus favorable que le moment où les esprits sont sous l'empire de préoccupations belliqueuses et où la philanthropie est plus ou moins reléguée au second plan. Enfin un dernier argument qui milite en faveur de la permanence des Comités, c'est la possibilité de mettre à profit pour leur propre compte

les expériences faites ailleurs. Des communications régulières s'établissant de comité à comité, ils se feront part réciproquement de leurs idées, de leurs travaux et l'on comprend de quel prix seront ces informations lorsqu'elles proviendront d'un comité qui aura été appelé à faire ses preuves dans une campagne. On évitera de la sorte bien des tâtonnements, bien des pertes de temps, de peine et d'argent, et l'art de secourir les blessés se perfectionnera de plus en plus.

Il faut reconnaître néanmoins que les Comités, une fois constitués, sont exposés (et l'on doit souhaiter qu'il en soit toujours ainsi) à traverser de longues phases d'inaction, qui pourraient bien, si l'on n'y prenait garde, compromettre leur existence. La Conférence a pressenti ce danger et a cherché à y parer; mais c'était un point délicat, et dans la crainte de porter ombrage à l'administration militaire, elle s'est contentée de termes un peu vagues. Toutefois, si l'on s'en réfère à la discussion à laquelle a donné lieu l'article 4 des *Résolutions*, on verra que « les moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, » dont les Comités sont invités à s'occuper, comprennent non-seulement la préparation d'hommes et de ressources matérielles, mais encore l'étude des améliorations relatives au service de santé militaire, telles, par exemple, que celles à introduire dans l'installation des hôpitaux¹. De peur de paraître prétendre à une immixtion déplacée dans les affaires de l'État, on n'a pas indiqué d'une manière précise ce champ de travail aux Comités, mais il est demeuré sous-entendu qu'il serait de leur compétence, dans la mesure compatible avec l'état poli-

¹ L'importance de cette étude a été établie par M. le Dr Uytterhoeven de Bruxelles, dans une brochure qui a pour titre : *Lettre sur la question des hôpitaux*, etc. Bruxelles, 1863, in-8°, 36 pag.

tique et social de leurs pays respectifs, l'étude dont il s'agit n'étant pas forcément le privilège exclusif des gouvernements ou des corps médicaux.

Les attributions du Comité international genevois, en ce qui concerne la formation et le fonctionnement des Comités, se devinent aisément. Ce que l'on attendait de lui, n'était-ce pas qu'il donnât une grande publicité aux résolutions de la Conférence, qu'il stimulât le zèle de ses correspondants dans les divers pays pour amener la création de Comités nationaux, qu'il entretînt des relations suivies avec les personnes disposées à y jouer un rôle actif pour leur fournir les directions et les renseignements propres à les guider, d'après les expériences que lui-même aurait pu recueillir ? Or voici ce qui a été fait à ces divers égards.

Quant à la publicité à donner aux travaux de la Conférence, nous avons publié le procès-verbal complet et détaillé des délibérations qui ont eu lieu dans son sein¹. C'était le meilleur commentaire que l'on pût donner de ses résolutions et en même temps un document historique important à conserver. La Société genevoise d'utilité publique est venue en aide au Comité international pour cette publication, qu'elle a insérée dans son Bulletin. Ce compte rendu largement et gratuitement répandu, a été complété par la diffusion plus grande encore des résolutions qui avaient fait l'objet d'un tirage supplémentaire. Quinze jours à peine après la clôture des débats, ils étaient connus d'une extrémité à l'autre de l'Europe. Bientôt les journaux politiques, mi-

¹ *Compte rendu de la conférence internationale réunie à Genève les 26, 27, 28 et 29 octobre 1863 pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne.* Genève 1863, in-8^o, 452 p. (L'édition est épuisée.)

litaires, médicaux, etc., s'en emparèrent à l'envi et entretenrent leurs lecteurs de l'œuvre naissante. Nous n'avons pu méconnaître dans la plupart des articles de ce genre qui ont passé sous nos yeux, la plume de tel des membres de la Conférence ou de ses adhérents, dont la coopération sous cette forme nous était très-précieuse. Aussi saisissons-nous cette occasion de remercier sincèrement et collectivement (l'énumération en serait trop longue et malgré nous peut-être incomplète) tous ceux qui ont bien voulu prêcher avec nous la croisade¹ en faveur des malheureux blessés. Ce n'est pas, en effet, une œuvre qui doive se poursuivre dans l'ombre, car pour réussir elle a besoin du puissant levier de l'opinion publique, et celle-ci ne peut être gagnée si on ne l'éclaire. Rappeler sans cesse ce qu'est la guerre vue de près, exciter la compassion en faveur de ses victimes, montrer ce qu'on peut faire pour atténuer leurs maux, et assurer ainsi aux Comités de secours nés ou à naître une sympathie universelle, telle est la marche à suivre par les comités nationaux et par leurs amis, lesquels, mieux placés que le Comité genevois pour tenir à leurs compatriotes le langage qui leur convient, seront pour celui-ci d'utiles auxiliaires.

Aujourd'hui la création d'un réseau de Comités est en bon chemin. On nous saura gré de retracer succinctement les résultats obtenus jusqu'à ce jour, bien que dans une brochure récente², M. H. Dunant ait déjà mentionné la plupart des faits que nous aurons à consigner ici.

¹ On sait que le signe distinctif adopté par la Conférence pour les infirmiers volontaires, est le brassard blanc avec une *croix* rouge.

² *La charité sur les champs de bataille*, suite du *Souvenir de Solferino* et résultats de la Conférence internationale de Genève. Genève 1864, in-4°, 34 p.

Autriche. Le grand Comité de secours créé à Vienne pour les besoins de la guerre actuelle, et présidé par le prince J. de Colloredo-Mannsfeld, s'est rallié au faisceau dont le Comité genevois est le lien provisoire. M. le capitaine Van de Velde, délégué dans la capitale de l'Autriche pour établir ces relations, y a été chaleureusement accueilli et a atteint aisément le but de sa mission.

Bavière. En Bavière la mort du roi qui avait déjà témoigné de l'intérêt pour l'œuvre, est venue mettre obstacle à son développement, et a fait ajourner la réponse officielle du gouvernement. Tant qu'il ne se sera pas prononcé, la formation d'un Comité ne saurait être tentée avec quelque chance de succès.

Belgique. Un Comité s'est formé en Belgique par les soins de M. le Dr André Uytterhoeven, lequel a publié à cette occasion un appel à ses concitoyens¹. Ce Comité a pour président le lieutenant-général Renard, aide-de-camp du roi.

Danemark. Le gouvernement danois a promis sa protection aux Comités de secours, quoique l'intervention des volontaires sur le champ de bataille lui a paru bien difficile à admettre en pratique. M. le capitaine Van de Velde, de son côté, a mis à profit son séjour récent à Copenhague pour provoquer la formation d'un Comité. La 3^e section du Comité central de secours pendant la guerre actuelle, présidée par M. le major Olussen, a fait connaître sa résolution

¹ *Des secours aux blessés de la guerre.* Bruxelles, 1864, in-8^o, 10 pages.

de se constituer en Comité de secours permanent et d'entretenir des relations avec le Comité international de Genève.

Espagne. L'Espagne est au nombre des pays qui ont marché le plus résolument dans la voie tracée par la Conférence. L'esprit chevaleresque des Espagnols ne pouvait demeurer indifférent à la cause dont nous avons arboré le drapeau, et les personnages les plus haut placés ont témoigné pour elle les sympathies les moins équivoques. M. le comte de Ripalda et M. le Dr Landa ont fait dans leur pays une active propagande¹ et leurs efforts ont été couronnés de succès. Le Comité de Madrid existe, sous la présidence du général Osset. En outre, il y a cinq comités provinciaux, à Valence, Barcelone, Vittoria, Pampelune, Séville. L'armée espagnole de Saint-Domingue a même déjà été secourue par des Comités qui se sont formés à la Havane et à Porto-Rico.

France. La Commission provisoire de Paris est présidée par M. le général duc de Fezensac.

L'empereur Napoléon a fait adresser au secrétaire du Comité international la lettre suivante :

Paris, 24 décembre 1863.

Monsieur,

L'empereur a pris connaissance des vœux émis par la Conférence internationale qui vient d'avoir lieu à Genève, sous la présidence de M. le général Dufour, pour étudier la question des secours internationaux à donner aux militaires blessés sur le champ de bataille.

Sa Majesté approuve hautement l'objet de la Conférence

¹ De nombreux articles ont paru dans les journaux, entre autres dans la *Revista de Sanidad militar española y extranjera*.

et les vœux émis pour l'accomplir. Elle désire concourir à votre œuvre en favorisant la formation du Comité de secours que vous cherchez à constituer actuellement à Paris; et Elle vous autorise bien volontiers à faire connaître toute la sympathie qu'Elle éprouve à cet égard.

L'empereur m'a, en outre, chargé d'écrire à S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, pour qu'il autorise quelques officiers d'un grade élevé dans l'armée, à faire partie du Comité que vous organisez.

Je vous prie d'agréer mes sentiments dévoués.

Le colonel aide-de-camp,

FAVÉ.

Grande-Bretagne. Le ministre de la guerre a fait savoir que, dans son opinion, il est douteux que l'objet que la Conférence a eu en vue puisse être atteint par le dévouement particulier. Les soins à donner aux soldats malades et blessés constituent l'une des responsabilités les plus lourdes qu'ait à supporter l'administration d'une armée, et S. Exc. pense que toute autorité qui, même en apparence, tendrait à atténuer cette responsabilité, pourrait produire les effets que la Conférence de Genève a eu à cœur de chercher à éviter. — De plus, comme nous l'avons déjà dit, l'organisation actuelle de l'armée anglaise rend superflue l'intervention des secoureurs volontaires.

Malgré ces circonstances défavorables, il est probable qu'un Comité se constituera dans les Iles britanniques, sous un patronage qui en assurera le succès.

Hanovre. Dans le royaume de Hanovre la guerre du Schleswig a donné naissance à des Comités de secours qui ont rendu de grands services, mais ils ne se sont pas inspirés des résolutions de la Conférence. S. Exc. le ministre de

la guerre les verrait cependant avec plaisir s'y rallier, ce qui les rendrait plus utiles encore, et il seconderait volontiers les efforts que l'on ferait dans ce but.

Hesse-Darmstadt. Les articles importants insérés par M. le major Brodrück dans l'*Allgemeine Militär-Zeitung* ont produit de bons résultats. L'adhésion du gouvernement du grand-duché a été notifiée, et un Comité a été formé à Darmstadt.

Italie. C'est à Milan que s'est établi le Comité central italien sous les auspices de la Société médicale, laquelle étant en rapport avec un grand nombre d'associations analogues dans la péninsule, sera très-bien placée pour y propager l'œuvre. — Nous devons citer comme ayant contribué puissamment à amener ce résultat, M. le chevalier Romulo Griffini, président de toutes les associations médicales italiennes, et M. le Dr César Castiglioni, président du Comité milanais. — M. Benigno Bossi était parvenu aussi à constituer à Milan un Comité de secours, mais ayant appris ce que faisait la Société médicale, il s'y est rallié et les deux Comités se sont fusionnés. — Le terrain avait été préparé par une publication de M. Guido Corsini, de Florence¹, répandue à profusion en Italie; les autorités civiles et militaires de leur côté ont toutes promis leur appui, et S. A. R. le prince Humbert a daigné prendre l'œuvre sous sa haute protection. — M. Commisetti, président du Conseil supérieur militaire de santé de l'armée d'Italie, s'est efforcé aussi de seconder nos vues, en en faisant l'objet d'une communication à l'Académie de médecine de Turin.

¹ *Inrito patriottico*, Firenze 1864, in-8°, 8 p.

Mecklembourg-Schwerin. A Schwerin un Comité est sur le point de s'organiser et la protection du gouvernement grand-ducal lui a été promise.

Oldenbourg. M. le D^r Lasius s'est constitué l'apôtre de la Conférence dans le grand-duché d'Oldenbourg et y a fait connaître ses résolutions. Sous l'empire des événements du Schleswig, un Comité s'est formé pour secourir les blessés et la protection du gouvernement lui est acquise.

Pays-Bas. La Hollande, où le Comité genevois avait trouvé, au début de ses travaux, de puissants encouragements, n'a pas déployé depuis la Conférence toute l'activité que l'on pouvait espérer. Si le gouvernement a donné officiellement son approbation à nos vœux, nous ne savons pas que personne ait songé à prendre en mains la formation d'un Comité. Les témoignages d'intérêt cependant ne nous ont pas manqué, et plusieurs publications ¹ ont contribué à répandre nos idées dans ce pays, en sorte que nous ne doutons pas des facilités que l'on rencontrerait pour y planter notre drapeau.

Portugal. Le Portugal n'a pas encore de Comité, mais le gouvernement a promis sa protection à celui qui se formerait, et M. le docteur Marquès, chef du département de

¹ Nous pouvons citer entre autres le *Spectateur militaire hollandais* du 1^{er} février 1864, et les deux brochures suivantes :

W.-J. Knoop, generaal-majoor bij het nederlandsche leger : *Het Congres van Genève* in October 1863. Schiedam 1864, in-8^o, 44 p.

D^r Basting : *Eene Røpstem tot mijn Vaderland. — De Hulpmoetschappijen tot verzorging van Zieken en Gekwetsten.* 'sGravenhage 1862, in-4^o, 16 p.

santé au ministère de la guerre, a donné de la publicité aux résolutions de la Conférence ¹, de façon à exciter l'émulation de ses compatriotes. On s'étonnerait à bon droit s'il ne se trouvait pas dans la nation portugaise quelque philanthrope pour se faire, avec l'appui de l'État, le champion de notre cause.

Prusse. Le Comité qui s'est organisé à Berlin, est présidé par S. A. le prince Henri XIII de Reuss, activement secondé par S. Exc. le comte d'Arnim Boytzenbourg. Il a pu déjà rendre de grands services à l'armée prussienne dans la guerre du Schleswig². Lors de sa formation il avait reçu les plus grands encouragements de la part du roi et du ministre de la guerre. Ce dernier, en particulier, fondait de grandes espérances sur l'intervention des volontaires sur le champ de bataille. — Des Comités provinciaux, se rattachant au comité central de Berlin, existent à Breslau et à Magdebourg³.

Russie. S. A. I. le grand-duc Constantin a fait savoir par l'entremise de son aide-de-camp, M. le capitaine Kirèiew,

¹ Nous devons à notre honorable correspondant une série d'articles insérés dans *O Escholiaste medico* nos des 15 octobre et 15 décembre 1863 et 15 mars 1864.

² Voir aux annexes le rapport de M. le Dr Appia.

³ Parmi les publications qui se rattachent à la formation des Comités prussiens, on peut citer les suivantes :

Noth und Hülfe auf dem Schlachtfelde, von Dr Wichern (*Fliegende Blätter aus dem Rauhen Hause zu Horn bei Hamburg*, 1864, n^o 2).

Zweck und Bedeutung dauernder Hilfsvereine für verwundete und kranke Krieger, Vortrag des General-Arztes Dr Löffler. Magdeburg 1864, in-8^o, 16 p.

qu'il prenait intérêt à l'œuvre et lui prêterait volontiers son appui.— S. Exc. M. Milutin, ministre de la guerre a de son côté soumis les résolutions de la Conférence à l'examen d'une commission spéciale composée de militaires et de médecins. Le vote de ces commissaires a été unanime pour la formation en temps de paix de Comités s'occupant des améliorations à introduire dans le service de santé militaire, dans l'installation des ambulances et des hôpitaux, dans les moyens de transport pour les blessés, aussi bien que pour la réunion de ces comités en congrès internationaux. Mais quant au fonctionnement en temps de guerre du nouveau service médical, on a objecté que l'émulation entre le personnel médical officiel et le personnel volontaire peut amener un conflit d'autorité. « Je désire de tout mon cœur, a ajouté M. le ministre, une solution pratique : la guerre entraîne avec elle des maux si grands que celui-là mérite bien de l'humanité qui cherche les moyens de les adoucir. Mais dans l'état actuel de la question je ne puis prendre que l'engagement de seconder de tout mon pouvoir la formation en Russie d'un comité volontaire. » — Espérons qu'il se trouvera un homme d'initiative pour mettre à profit ces bonnes dispositions.

Saxe royale. Par les soins du docteur Günther, médecin en chef de l'armée saxonne ¹, le Comité de Dresde est bien près du moment où il sera définitivement constitué. Toutes les personnes influentes auxquelles l'honorable docteur s'est adressé s'y sont montrées favorables et le gouvernement a promis officiellement son concours.

¹ Le Dr Günther a publié un compte rendu de la Conférence dans la *Zeitschrift für Medicin, Chirurgie und Geburtshülfe*. N. F. III. Band, 4 Heft. Leipzig 1864.

Suède. M. le docteur Sköldberg, l'un des représentants de la Suède à la Conférence, a fait connaître ses travaux, ses résolutions et ses vœux dans son pays, en publiant une relation détaillée¹. Il a été aussi appelé à présenter au roi un nouveau règlement pour le service sanitaire en campagne, dans lequel il a tenu compte des décisions de la Conférence, et proposé certaines mesures en prévision de l'envoi d'infirmiers volontaires auprès de l'armée. Ce projet a été renvoyé à une commission spéciale, et il faut souhaiter qu'elle lui donne son approbation. Le roi, le prince Oscar, le ministre de la guerre sont favorables à l'établissement d'un Comité et l'on peut prévoir qu'il ne tardera pas à se former.

Suisse. Il semble que la Suisse aurait dû prêcher d'exemple et l'on pouvait penser qu'après avoir eu l'honneur de voir la Conférence siéger chez elle, elle s'empresserait de se conformer à ses décisions. C'est bien ainsi que l'a compris le Conseil fédéral qui a adhéré le premier à ses vœux, mais les Comités ne se sont pas encore propagés hors de Genève. Le Comité genevois a été sollicité de prendre en mains leur organisation, de créer des sections dans tous les cantons et de se constituer lui-même en comité central helvétique; mais jusqu'ici il n'a pu, à son grand regret, donner suite à ces ouvertures, les obligations que lui imposait sa qualité de comité international vis-à-vis des autres pays, ayant réclamé tous ses soins. La neutralité politique de la Suisse rendait d'ailleurs son action locale moins urgente.

¹ *Secours aux blessés en campagne. La Conférence internationale de Genève et ses résultats.* — Stockholm, 1864, in-8°. 100 p.

Il a cependant constitué une section genevoise et ne tardera pas à faire appel à ses confédérés.

Wurtemberg. L'entrain a été grand à Stuttgart pour l'établissement d'un Comité sous l'impulsion donnée par M. le docteur Hahn, son président ¹, et avec l'approbation de divers membres de la famille royale. Un appel a été adressé par le comité central, une fois constitué, à toute la nation wurtembergeoise pour provoquer des adhésions et la création de comités auxiliaires. Toute personne qui s'engage à payer une contribution annuelle et régulière d'un florin au moins devient membre ordinaire de l'association.

Il résulte des renseignements qui précèdent que la situation actuelle se résume commé suit :

Quatorze pays peuvent être considérés comme s'étant déjà conformés aux prescriptions de la Conférence pour la formation de comités de secours, si l'on comprend dans ce nombre ceux où la création en est imminente, quoique non encore ouvertement proclamée. Ces États sont les suivants :

Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Mecklembourg-Schwerin, Oldenbourg, Prusse, Saxe royale, Suède, Suisse, Wurtemberg.

Dans un avenir plus ou moins prochain, on peut espérer, d'après quelques indices, voir d'autres pays marcher sur leurs traces, et compléter à peu près le réseau européen. Ce sont :

¹ *Aufruf zur Bildung von internationalen Gesellschaften zur Verpflegung der im Kriege verwundeten Soldaten*, von Dr Hahn (Abdruck aus den *Blättern für das Armenwesen*). Stuttgart 1863, in-42, 46 p.

Bavière , Hanovre , Hesse-Darmstadt , Pays-Bas, Portugal, Russie.

Le Comité genevois, investi par la Conférence du soin de faire surgir de toute part des comités de secours, a dû nécessairement se mettre en mesure de leur fournir des directions pratiques. On s'est en effet adressé à lui pour cela, et, très-honoré de la confiance qu'on lui témoignait, il eût voulu pouvoir y répondre par des informations précises. Mais il n'avait pas sous ce rapport plus de lumières que la Conférence elle-même, et tant qu'il ne s'agissait que de conseils théoriques, il n'avait pas la prétention d'en savoir plus que les hommes éminents qui lui faisaient l'honneur de le consulter. L'expérience seule pouvant l'éclairer, il ne négligea pas l'occasion de s'instruire que lui offrit la guerre du Schleswig-Holstein. Considérant cet événement comme propre à jeter du jour sur la valeur pratique des décisions prises dans la réunion d'octobre, il accepta avec reconnaissance les offres de service de deux membres de la Conférence, et les envoya sur le théâtre de la guerre ; M. le Dr Appia dut se rendre auprès de l'armée allemande, et M. le capitaine Van de Velde auprès de l'armée danoise. Ces délégués reçurent la mission de porter aux armées belligérantes l'expression de la commisération du Comité international pour leurs blessés respectifs et de les secourir le plus efficacement possible, soit par une assistance matérielle, soit par les soins qu'ils seraient à même de leur donner. Ils durent aussi et surtout faire connaître les résolutions de la Conférence et les soumettre au contrôle des hommes compétents qu'ils rencontreraient, étudier par eux-mêmes les imperfections du service sanitaire et le rôle que devrait remplir à ses côtés la charité privée ou collective. Le Comité n'a pas cru pouvoir mieux faire que de publier in extenso les rapports riches de

faits et d'observations qui lui ont été présentés par MM. Appia et Van de Velde. On les trouvera ci-après¹.

Nous espérons qu'à l'aide de tous ces documents les Comités non encore constitués définitivement verront leurs hésitations et leurs doutes se dissiper, et ne craindront pas de s'aventurer sur une voie jalonnée par leurs devanciers.

RÉALISATION DES VŒUX DE LA CONFÉRENCE.

Pour parvenir à l'accomplissement des vœux de la Conférence, le Comité international ne pouvait procéder de la même manière que pour la formation des Comités nationaux, car il ne s'agissait plus ici d'émouvoir les cœurs compatissants en faveur des blessés, pour les amener à réunir leurs efforts dans des associations privées, mais la politique et la diplomatie devaient intervenir, et c'était aux chefs des nations qu'il fallait s'adresser. La Conférence avait bien compris que pour que l'œuvre pût réussir, les particuliers et les gouvernements devaient s'unir dans une pensée commune et se prêter un mutuel appui; mais elle agit sagement en ne tenant pas le même langage aux uns et aux autres. Affirmative envers ceux-là, elle n'avait formulé que d'humbles souhaits à l'adresse de ceux-ci. L'on se tromperait fort cependant, si l'on se croyait en droit d'en conclure que, dans sa pensée, les deux parties de ses résolutions n'avaient pas une égale importance; elles se complètent, au contraire, l'une l'autre et forment un ensemble dont chaque fragment constitue un élément essentiel.

Le Comité international auquel fut confié le précieux dé-

¹ Voir aux annexes.

pôt de ces vœux, considéra comme son devoir le plus immédiat de les porter à la connaissance des États intéressés. Il les leur transmit donc soit directement, soit par l'entremise de leurs délégués à la Conférence, sous la forme des trois questions suivantes :

1° Le gouvernement de... est-il disposé à accorder sa haute protection au Comité de secours pour les blessés qui se formera parmi ses ressortissants, ensuite des résolutions de la Conférence de Genève, et à lui faciliter autant que possible l'accomplissement de son mandat ?

2° Le gouvernement adhérerait-il à une convention internationale ayant pour objet :

A) La neutralisation en temps de guerre
des ambulances et des hôpitaux militaires,
du personnel du service sanitaire officiel,
des infirmiers volontaires recrutés par le comité de secours,
des habitants du pays qui iraient secourir les blessés,
des militaires blessés ?

B) L'adoption d'un uniforme ou d'un signe distinctif identique, pour les personnes attachées au service de santé, et d'un drapeau identique pour les ambulances et les hôpitaux ?

Si cette dernière proposition était agréée, y aurait-il quelque objection à ce que le brassard et le drapeau blancs avec une croix rouge, fussent généralement admis ?

Nous ajoutons que le Comité genevois, après avoir réuni les éléments de son enquête, ferait tout ce qui dépendrait de lui pour que les bonnes dispositions qu'il aurait rencontrées se traduisissent par des faits.

Ces faits, on le devine, ne peuvent être, ainsi que nos demandes le faisaient pressentir, que des conventions interna-

tionales, des traités, plus ou moins généraux, destinés à modifier à l'avenir le droit de la guerre dans le sens que nous désirons. Mais de semblables tractations dépassant notre compétence, notre rôle devait se borner à inviter les Cabinets à s'entendre, si, d'après les renseignements que nous aurions recueillis, nous entrevoyions la possibilité d'un accord entre eux. Or, c'est précisément là que nous en sommes maintenant. Quatorze gouvernements ont daigné nous faire connaître leur manière de voir, et de ce nombre il en est douze qui sont prêts à adhérer sans réserve à nos vœux. Ce sont :

La France, le Hanovre, les grands-duchés de Mecklembourg-Schwerin, de Hesse-Darmstadt et d'Oldenbourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Saxe royale, la Suède, la Suisse, le Wurtemberg.

La Russie se prononce dans le même sens, sauf en ce qui concerne la neutralisation des volontaires, et le Danemark ne s'oppose qu'à celle des habitants du pays qui iraient secourir les blessés.

En conséquence, le Comité s'est adressé aux autorités helvétiques, leur demandant de prendre elles-mêmes l'initiative d'une invitation à tous les souverains, pour qu'ils eussent à se concerter, au sujet des stipulations introduire dans le droit des gens, quant au caractère des blessés et de ceux qui leur portent secours. Le Conseil fédéral a obtempéré à ce désir, et c'est sous ses auspices qu'un Congrès doit s'assembler prochainement à Genève.

On ne peut mettre en doute que la plupart des États ne consentent à y envoyer des plénipotentiaires, car, non-seulement l'opinion favorable de plusieurs d'entre eux est déjà connue, mais il s'établira vraisemblablement une lutte de générosité charitable dans laquelle personne ne voudra

demeurer en arrière. De plus, une grande puissance militaire, la France, a fait savoir qu'elle appuyerait de tout son pouvoir les intentions du Comité genevois, et son adhésion est de nature à aplanir bien des difficultés.

On a souvent prétendu que la Conférence aspirait à une impossibilité en demandant la neutralisation, dans le sens le plus large du mot, pour les blessés et pour tous ceux qui iraient leur porter secours. Si quelque chose est propre à lui donner raison contre un tel reproche, c'est sans contredit l'empressement des gouvernements eux-mêmes à se ranger à son avis ; mais il est un autre genre de preuve qui a aussi une grande valeur et que déjà M. le Dr Loeffler a invoqué au près de la Conférence : nous voulons parler des précédents historiques. Qu'il nous soit permis de les rappeler ici en les complétant par quelques indications nouvelles que nous devons à l'obligeance de M. le Dr Brière, d'Yverdon.

En 1743, dans la guerre de la succession d'Autriche, le maréchal de Noailles, commandant en chef de l'armée française, et bien connu pour son humanité, entra en pourparlers (aux environs d'Aschaffembourg) avec le comte de Stair, commandant en chef de l'armée anglaise, sur la question de la neutralité pour les blessés des deux armées. Ils s'engagèrent à regarder des deux côtés les hôpitaux comme des sanctuaires, et à les protéger mutuellement, ce qui fut strictement observé pendant la guerre.

Le 6 février 1759, à l'Écluse (en Flandre), entre le marquis du Barrail, pour le roi de France, et sir Henri Seymou Conway, major-général, pour le roi de la Grande-Bretagne, il avait déjà été conclu un traité semblable à celui qui intervint plus tard entre la France et la Prusse.

Le traité du 7 septembre 1759, entre la France et Fré-

déric-le-Grand, roi de Prusse, contient les dispositions suivantes :

« Qu'on prendra soin des blessés de part et d'autre ; qu'on paiera leurs médicaments et leur nourriture, et que les frais en seront restitués de part et d'autre ; qu'il sera permis de leur envoyer des chirurgiens et leurs domestiques, avec des passeports des généraux ; qu'au surplus, ceux qui auront été fait prisonniers, comme ceux qui ne l'auront pas été, seront renvoyés sous la protection et sauvegarde des généraux, avec liberté d'être transportés par eau ou par terre, suivant la plus grande commodité ou convenance des lieux où l'on sera, et par le plus court chemin, à condition toutefois que ceux qui étaient prisonniers ne serviront pas, après avoir été échangés ou rachetés.

« Que les malades de part et d'autre ne seront point faits prisonniers, qu'ils pourront rester en sûreté dans les hôpitaux, où il sera libre à chacune des parties belligérantes ou auxiliaires de leur laisser une garde, laquelle, ainsi que les malades, seront renvoyés, sous des passeports des généraux, par le plus court chemin, et sans pouvoir être troublés ni arrêtés. Il en sera de même des commissaires des guerres, aumôniers, médecins, chirurgiens, apothicaires, garçons infirmiers, servants ou autres individus affectés au service des malades, lesquels ne pourront être faits prisonniers, et seront pareillement renvoyés. »

Le général Moreau, commandant en chef de l'armée française en 1800, rédigea un projet de traité et l'envoya au général Kray, commandant de l'armée autrichienne, qui ne consentit malheureusement pas à le ratifier.

Ce projet portait les dispositions ci-après :

« Voulant diminuer autant que possible les malheurs de la guerre, et adoucir le sort des militaires blessés dans les

combats, les deux généraux sont convenus des articles suivants :

« 1° Les hôpitaux seront considérés comme des asiles inviolables.

« 2° La présence de ces hôpitaux sera indiquée, afin que les troupes les connaissent parfaitement.

« 3° Chaque armée est chargée de l'entretien de ses hôpitaux, même après avoir perdu le pays où ils existent.

« 4° Les armées favoriseront réciproquement le service des hôpitaux militaires dans les pays qu'elles viendront occuper.

« 5° Les militaires guéris seront renvoyés à leur armée respective avec escorte et sauvegarde.

« La civilisation de notre époque, ajoute un journal allemand¹ qui reproduit ces détails, serait-elle moins avancée que celle des temps qui nous ont fourni les exemples qui précèdent ? Certes, personne n'oserait le dire. Les propositions qui nous viennent de Genève doivent donc être soigneusement étudiées. »

L'article auquel nous empruntons cette phrase, dû à la plume de M. le major Brodrück de Darmstadt, et qui a pour titre : « Le service de santé militaire envisagé au point de vue international, » mérite d'être recommandé à l'attention de nos lecteurs. L'auteur n'a pas de peine à démontrer que le droit humain reconnaît le caractère sacré des ambulances et des hôpitaux, mais il cite des cas où, néanmoins, ils n'ont pas été respectés, et cela parce qu'ils ont été méconnus. De là la nécessité d'un signe distinctif qui soit le même dans tous les pays, pour que l'ignorance ne puisse jamais servir d'excuse à des actes de barbarie.

¹ *Allgemeine Militär-Zeitung*, 9 März 1864.

« Mais, dit-il, la neutralité des ambulances et des hôpitaux, quelque importante qu'elle soit, ne peut suffire. Il y a, à la base du droit des gens, dans toute guerre où les lois de l'humanité et les principes de la chevalerie sont observés, le respect du personnel médical et sa neutralité.

« On ne peut nier que ce but ne soit assez difficile à atteindre, et que cela n'offre plus de difficultés que la reconnaissance des hôpitaux au moyen de signes convenus et généralement adoptés. Le fait qu'il se pourrait que cette neutralité favorisât l'espionnage, exige qu'elle soit examinée avec soin par des hommes compétents. On peut assimiler jusqu'à un certain point sous ce rapport un médecin à un parlementaire.

« Le parlementaire porteur du drapeau blanc est un personnage sacré, mais il cesse d'être considéré comme tel dès qu'il profite de son privilège pour espionner. Il en devrait être de même pour le personnel médical, dont les devoirs sont parfaitement définis. Respecté tant qu'il s'y conformerait strictement, il serait de plein droit, s'il y manquait, exposé à toutes les rigueurs des lois de la guerre. »

CONCLUSION.

Il résulte de tout ce qui précède que la question des secours aux blessés a marché à grands pas vers sa solution depuis la Conférence d'octobre, mais il ne faut pas se dissimuler non plus qu'il reste beaucoup à faire et que les huit mois qui se sont écoulés depuis que les résolutions ont été votées, ne constituent qu'une période de transition entre la théorie et la pratique. Le terrain a été

convenablement préparé et la semence y a germé, mais l'heure de la récolte n'a pas encore sonné. Les comités se forment, mais nous n'avons guère pu jusqu'ici les voir à l'œuvre; les gouvernements adhèrent à l'envi à nos vœux, mais aucun accord n'est encore intervenu entre eux pour consacrer ces nouveaux principes du droit des gens. Le Comité genevois ne saurait donc considérer son œuvre comme achevée, et sent qu'il doit persévérer s'il veut lui voir porter ses fruits. Le bon vouloir qu'on lui a témoigné généralement, les encouragements qu'il a reçus, le sentiment d'un grand devoir à remplir envers l'humanité, continueront à le soutenir dans l'accomplissement de la tâche qu'il a entreprise. On lui a fait l'honneur déjà dans maintes circonstances de compter sur lui, et il s'efforcera de se montrer digne d'une confiance aussi flatteuse. Non-seulement il travaillera sans relâche à la réalisation des désirs de la Conférence, mais encore, si les comités nationaux veulent bien entretenir avec lui des relations suivies et le tenir au courant de leurs actes, il se fera un devoir, conformément à l'article 10 des Résolutions, de faire provisoirement l'office d'agence centrale pour l'échange de ces utiles communications.

Nous avons été sollicités de nous occuper de diverses questions accessoires, auxquelles nous avons accordé une sérieuse attention, mais que nous n'avons pas cru devoir inscrire indistinctement dans notre programme. Pour l'adoucissement du sort des prisonniers de guerre, par exemple, nous nous en sommes référés à la décision de la Conférence elle-même qui, réunie pour s'occuper du sort des blessés, n'a pas voulu aller au delà. Nous ne nous sommes guère arrêtés davantage à une proposition tendant à mettre des secours religieux à la portée des blessés. Ceci, il est vrai, nous touchait de plus près; néanmoins c'eût été, selon

nous, outrepasser notre mandat, que de nous engager sur ce terrain. Si nous avons écarté une semblable demande, ce n'est pas, on le comprend, que nous contestions l'importance de la cure d'âmes dans les ambulances et les hôpitaux, mais la Conférence ne s'était proposé qu'un seul but, l'assistance matérielle, et en tant que ses mandataires nous n'avions pas qualité, quelles que fussent d'ailleurs nos sympathies, pour dépasser ses intentions.

Le Comité international a accueilli d'autre part très-favorablement deux idées qui lui ont été suggérées, et qu'il recommande à son tour à ses correspondants.

La première est relative à la publication d'une instruction pour les soldats, sur les premiers soins à donner aux blessés. On nous a communiqué à ce sujet deux brochures¹ que M. le docteur André Uytterhœwen de Bruxelles a consacrées à l'examen des « mesures propres à diminuer, sur le champ de bataille, le nombre des victimes que des blessures, presque constamment les mêmes, livrent à la mort, faute de quelques secours promptement et efficacement administrés. » Le problème auquel cet honorable docteur vouait son attention était, comme on le voit, précisément celui que la Conférence d'octobre s'est proposé de résoudre. Selon lui, l'expédient le plus efficace consisterait à « enseigner aux soldats les principes d'une chirurgie simple et d'une application facile, mais propre à soulager les blessés et à les préserver

¹ *Sur les moyens de porter immédiatement secours aux blessés sur le champ de bataille*, et en particulier sur une mesure propre à restreindre considérablement la mortalité par suite de blessures artérielles, par M. le Dr André Uytterhœwen, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Jean. Bruxelles, 1855. In-8°, 44 pages.

Encore un mot sur les moyens... etc., par le même. Bruxelles, 1855. In-8°, 24 pages.

de la perte de tout leur sang, jusqu'à l'arrivée du chirurgien.... Si l'on comptait, en effet, ceux qui perdent la vie dans une bataille, on verrait que les trois quarts ont péri par quelque hémorragie ; on ne comprend pas pourquoi l'on a négligé jusqu'à ce jour d'instruire le soldat sur le danger de certaines blessures, et les moyens faciles qui peuvent y porter un remède provisoire, capable d'en atténuer la gravité. On pourrait aussi le mettre aisément à même de réduire une fracture et d'y appliquer un bandage convenable. »

M. le docteur Uytterhoeven voudrait que l'on fit de cette instruction l'objet d'un enseignement oral, qui donnerait un utile emploi aux loisirs du soldat en temps de paix, et aurait par contre-coup le grand avantage de détruire chez le peuple bien des préjugés en matière de maladies ou d'accidents. Voilà, nous semble-t-il, une excellente innovation bien propre à être recommandée à la vigilante sollicitude des comités de secours. Mais nous voudrions aussi qu'ils donnassent leurs soins à la publication d'un manuel où l'enseignement dont il s'agit serait résumé d'une manière convenable, et qui serait mis entre les mains des soldats ou au moins des sous-officiers¹. Le Comité genevois a songé à mettre au concours la composition d'un semblable ouvrage, mais pour pouvoir le juger impartialement, il eût dû imposer aux concurrents la condition d'écrire en français, et eût ainsi mis obstacle à ce que beaucoup d'hommes capables répondissent à son appel. Il serait donc très-préférable qu'un concours fût ouvert dans chaque pays ou plutôt pour chaque langue, et nous invitons les Comités nationaux à

¹ On en trouvera un spécimen dans l'ouvrage du général de Brack intitulé : *Avant-postes de cavalerie légère*.

s'en occuper sérieusement. Il sera facile ensuite de faire un choix entre les divers ouvrages couronnés, et d'arriver ainsi au meilleur résultat possible.

Enfin l'on a pensé qu'il conviendrait, dans l'intérêt des perfectionnements à introduire dans le matériel sanitaire, d'avoir quelque part un dépôt de tous les modèles en usage (fourgons d'ambulances, moyens de transport, objets et appareils de pansement, mobilier d'hôpitaux, etc.), une sorte d'exposition permanente ou de musée, où l'on pourrait faire une étude comparative des procédés employés dans les diverses armées. Nous croyons, quant à nous, que ce projet, s'il se réalisait, serait très-fécond en conséquences heureuses.

Qu'il nous soit permis de terminer ce rapport par une citation.

« Si incompetent que nous soyons, disait modestement M. Jules Duval en rendant compte de la conférence, pour apprécier la possibilité de mettre en pratique ces projets, nous les saluons avec sympathie comme un témoignage, du moins, de l'extinction des haines internationales, tendant à passer du fond des cœurs dans les institutions. Le mot même *d'international*, qui ne figure pas dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française, est l'un de ces signes des temps nouveaux : il n'en est pas de plus usuel aujourd'hui. C'est que la solidarité des peuples, fondée sur les intérêts, pénètre dans les mœurs et la langue ; et si l'on n'ose croire qu'elle puisse écarter à tout jamais les conflits, on peut augurer, du moins, que le goût de la guerre, par amour de la seule gloire militaire, est un sentiment désormais banni de la civilisation, et qui ne peut y rentrer qu'au prix des plus graves sacrifices. En ralliant toutes les âmes dévouées contre les maux que la guerre

entraîne, pour les atténuer, l'institution des infirmiers volontaires, quoique créée en vue de la guerre, concourra certainement à faire aimer et bénir la paix. Elle est déjà une bonne pensée, en attendant qu'elle devienne une bonne œuvre. »

Les membres du Comité international :

Général DUFOUR, *président honoraire.*

GUSTAVE MOYNIER, *président (rapporteur).*

Docteur TH. MAUNOIR.

Docteur APPIA.

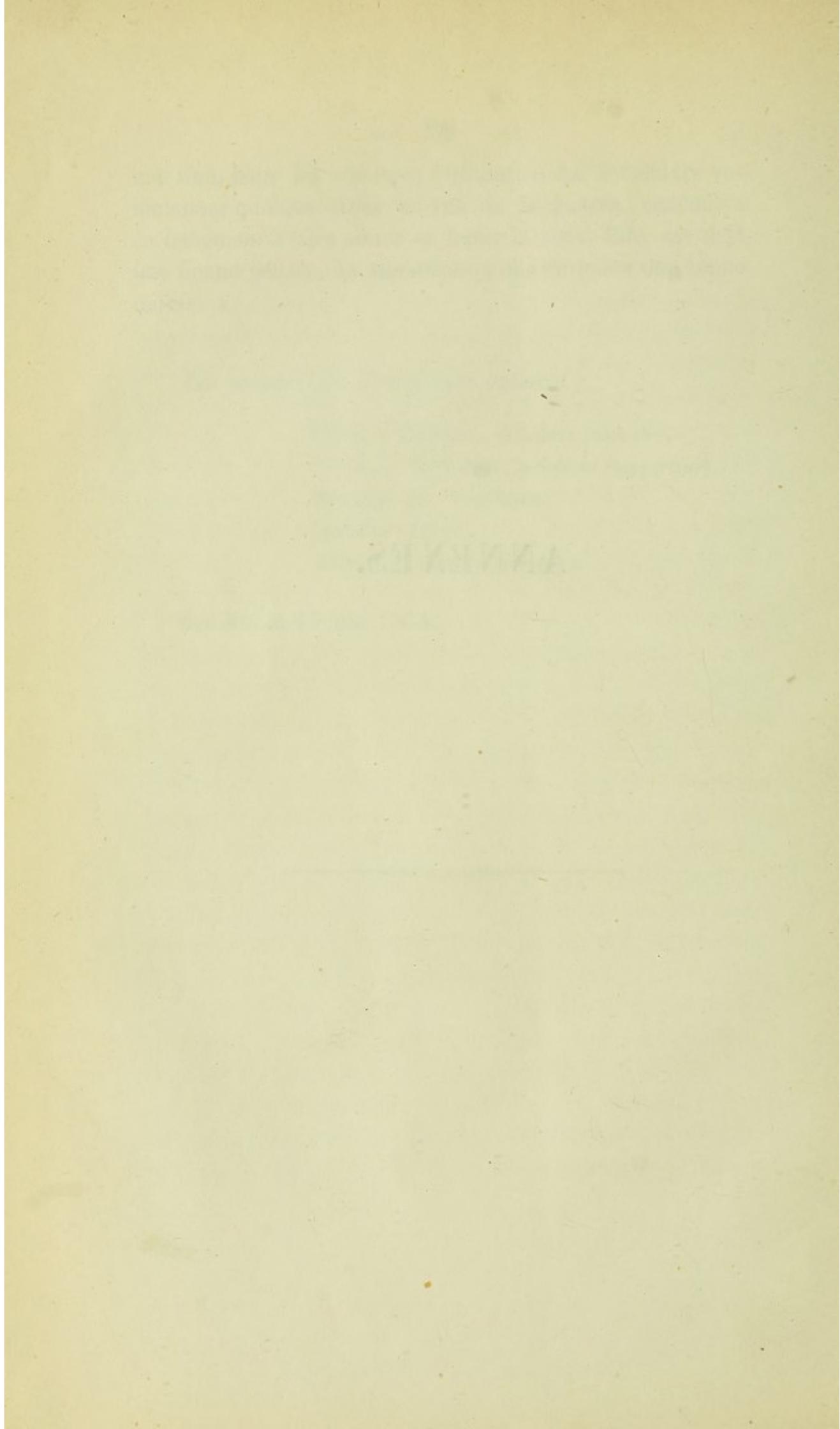
HENRY DUNANT, *secrétaire.*

Genève, le 15 juin 1864.

RESOLUTIONS

CONFERENCE INTERNATIONALE

ANNEXES.



RÉSOLUTIONS

DE LA

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DE GENÈVE.

Octobre 1863.

La Conférence internationale, désireuse de venir en aide aux blessés dans les cas où le service de santé militaire serait insuffisant, adopte les résolutions suivantes :

ART. 1^{er}. Il existe dans chaque pays un Comité dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées.

Ce Comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

ART. 2. Des Sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce Comité, auquel appartient la direction générale.

ART. 3. Chaque Comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

ART. 4. En temps de paix, les Comités et les Sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre, et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires.

ART. 5. En cas de guerre, les Comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives ; en particulier, ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires, et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés.

Ils peuvent solliciter le concours des Comités appartenant aux nations neutres.

ART. 6. Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les Comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

ART. 7. Les infirmiers volontaires, employés à la suite des armées, doivent être pourvus, par leurs Comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

ART. 8. Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.

ART. 9. Les Comités et les Sections des divers pays peuvent se réunir en Congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

ART. 10. L'échange des communications entre les Comités des diverses nations, se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

Indépendamment des résolutions ci-dessus, la Conférence émet les vœux suivants :

A. Que les gouvernements accordent leur haute protection aux Comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

B. Que la neutralisation soit proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes pour les ambulances et les hôpitaux, et qu'elle soit également admise, de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

C. Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

Le développement des résolutions citées, la Conférence
 et les autres résolutions : et ceux de son ordre de travail.
 4. Que les gouvernements accroissent leur participation
 à l'Union, l'unité de action, et se forment et facilitent
 autant que possible l'accomplissement de leur mandat.
 5. Que la neutralité absolue proclamée en temps de
 guerre par les nations et l'alignement pour les ambassadeurs
 et les hôpitaux, est également applicable à l'industrie, à la
 marine et aux ambassadeurs pour le personnel militaire et
 civil pour les territoires neutres, pour les habitants des
 pays qui n'ont souffert les blessés et pour les blessés eux-
 mêmes.
 6. Qu'un signe distinctif identique soit adopté pour les
 corps ambulants de toutes les nations en tout au moins pour
 les personnes d'une même nation attachées à ces services.
 7. Qu'aucun pays ne puisse être admis dans l'Union
 sans avoir des ambulances et les organisations de secours
 dans son territoire.
 8. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 9. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 10. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 11. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 12. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 13. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 14. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.
 15. Que les ambulances soient reconnues par les
 gouvernements et les peuples.

RAPPORT
ADRESSÉ
AU COMITÉ INTERNATIONAL

PAR

M. LE DOCTEUR APPIA

SUR

SA MISSION AUPRÈS DE L'ARMÉE ALLIÉE

DANS LE SCHLESWIG.

Messieurs,

Le Comité international pour les blessés, préoccupé du désir de voir se réaliser les résolutions prises dans la Conférence réunie à Genève en octobre 1863, se décida à envoyer sur le théâtre de la guerre du Schleswig deux délégués.

Ils reçurent pour instructions : 1° de porter quelques secours aux blessés et de témoigner par là du vif intérêt que prend le Comité au sort des victimes de la guerre ; 2° d'étudier sur les lieux mêmes de leur application, la manière dont se réalisaient ou pourraient se réaliser les décisions de la Conférence de Genève.

Ce n'est point sans une impression sérieuse, ni sans quelque émotion que j'acceptai le mandat dont m'honora le Comité. Connaissant, par les expériences de la campagne

d'Italie en 1859, toutes les difficultés d'une semblable mission, je dus me demander si cette fois aussi je parviendrais à les surmonter, et si je réussirais à la remplir honorablement. Le récit qui va suivre fournira la réponse à cette question. Je ne séparerai pas dans cet exposé les deux buts que j'ai poursuivis, afin de ne pas rompre artificiellement le fil du récit, et de pouvoir parler de ce qui concerne l'un et l'autre, à mesure que les événements eux-mêmes m'y appelleront.

Je reproduirai d'abord d'une manière sommaire les faits qui me concernent, et qui furent communiqués successivement au Comité de Genève dans une série de 38 lettres. J'y rattacherai ensuite les réflexions générales qu'ils me suggéreront, en regard des divers articles de nos *Résolutions*.

Avant de me rendre dans le Schleswig, nous convînmes que j'irais à Berlin me présenter au ministre de la guerre, afin d'en obtenir une recommandation pour le général en chef de l'armée alliée, et pour faire la connaissance du grand comité de cette ville, créé sous l'influence du Congrès genevois.

En passant à Berne, je me fis montrer l'arsenal médical de l'armée fédérale suisse et j'y fis quelques essais avec le *brancard-brouette*, que je pensais prendre avec moi. Après examen j'y renonçai, trouvant ce nouveau véhicule pour les blessés d'un transport trop incommode et trop coûteux. En parlant de mon passage à Berne, je n'oublierai pas de rappeler l'extrême obligeance avec laquelle notre médecin en chef, M. le Dr Lehman, me procura, soit de lui-même une chaleureuse recommandation à l'adresse du chirurgien en chef de l'armée alliée, soit une lettre bienveillante du Conseil fédéral. Je dois ici à M. le Dr Lehman

l'expression de toute notre reconnaissance pour son amical empressement à seconder notre entreprise.

Arrivé à Berlin j'y fis successivement la connaissance de plusieurs personnes influentes, telles que M. le Dr Grimm, chirurgien en chef de l'armée prussienne, qui, tout en témoignant son intérêt pour notre œuvre, m'en fit remarquer les difficultés pratiques. Ce haut fonctionnaire est plutôt administrateur que chirurgien praticien, et l'on conçoit que dans une position aussi éminente, on puisse avoir une large sphère d'action, sans pour cela toucher un bistouri. L'activité chirurgicale proprement dite est, en effet, souvent indépendante du grade administratif. C'est ce qui explique pourquoi, peu de jours avant l'assaut, le ministre plaça à la tête du service chirurgical le professeur Langenbeck, le Dr Grimm restant médecin en chef de l'armée prussienne, et le Dr Berger, médecin en chef du corps d'armée, opérant devant Düppel. Je vis ensuite plusieurs membres du Comité central de Berlin; je nommerai entre autres S. Exc. M. le comte d'Arnim Boytzenburg, la véritable âme de ce Comité, S. A. le comte de Stolberg-Wernigerode, M. le professeur Langenbeck, qui me reçut fort amicalement et en vrai collègue, MM. les docteurs Wendt, chirurgien en chef de l'hospice militaire, Lauer, médecin ordinaire du roi, Böeger, etc. Ce Comité, composé d'une vingtaine de membres, personnes d'une position sociale distinguée, publia vers le milieu de février 1864 un appel qui fut répandu dans tout le royaume, avec une traduction allemande des *Résolutions* de Genève, et il rattache lui-même son existence à l'initiative prise en Suisse. Nous apprécions hautement cette marque de noble sympathie pour notre œuvre. Ce n'est certes pas le moindre des honneurs pour nous, que de pouvoir revendiquer la paternité à l'égard d'un Comité aussi important, dans un aussi puissant royaume.

Le Comité de Berlin a répandu en Prusse une adresse motivée, demandant la formation de Comités provinciaux, et excitant la sympathie de la population pour la grande cause du soulagement à apporter aux blessés de la guerre. A la suite de ce chaleureux appel, il s'est formé entre autres à Magdebourg un grand comité provincial sous l'influence de M. le D^r Loeffler, médecin principal et l'un des trois délégués du royaume de Prusse au Congrès de Genève. Le Comité de Berlin a tous les mardis une séance, présidée par Son Altesse le prince Henri XIII de Reuss.

Une bonne fortune m'attendait auprès de M. le comte d'Arnim, et cette circonstance exerça une influence décisive sur toute la suite de mon voyage : on annonça la visite du colonel de M^{***}. Cet officier supérieur était délégué par le Comité sur le théâtre de la guerre, pour y inspecter les dons généreux et patriotiques envoyés à l'armée, qui s'étaient accumulés sans ordre à Kiel, à Rendsbourg, à Flensbourg, etc., et dont personne n'avait encore entrepris la répartition dans les hôpitaux et dans l'armée. Je fis connaissance avec cet envoyé en présence du membre du Comité qui le déléguait. Cette circonstance, jointe à l'analogie de nos missions, contribua à nous rapprocher ; nous nous donnâmes rendez-vous à Rendsbourg et restâmes unis de sort pendant les quinze premiers jours. On devine l'importance que devait avoir pour moi cette providentielle rencontre. A la guerre, l'uniforme et l'épaulette sont la première et la plus prompte recommandation. Le simple soldat, en particulier, respectera toujours davantage l'officier que l'homme en bourgeois le mieux recommandé d'ailleurs. Sans cependant porter d'uniforme moi-même, j'ai pu ainsi en avoir presque tous les avantages, aussi longtemps que j'ai marché avec ce bienveillant officier, versé, on le comprend, dans tous les

ce bienveillant colonel, versé, on le comprend, dans tous les usages et les droits de la hiérarchie militaire, et retrouvant partout dans l'armée des connaissances et des amis. Ce fut à lui en particulier que je dus de pouvoir, dès le premier jour, être présenté à S. Exc. M. le maréchal Wrangel, qui nous invita à sa table, et à Son Altesse royale le prince héritaire, qui me témoigna tout l'intérêt qu'il prend à l'œuvre de notre Conférence internationale. Il me demanda de revenir, avant mon départ, pour lui rendre compte du résultat de mes observations. — On verra plus tard qu'en effet, avant de quitter le théâtre de la guerre, j'eus encore une dernière fois l'honneur d'un long entretien avec ce prince, sur la convenance et la meilleure manière d'associer aux secours officiels de l'armée l'œuvre libre de la charité privée.

Le maréchal Wrangel était en simple redingote de campagne, portant comme seule décoration, autour du cou, la croix pour le mérite, première distinction militaire en Prusse. C'est un homme de 80 ans, fort bien conservé, taille moyenne, regard assuré, expression à la fois ferme et bienveillante. Impossible d'oublier en sa présence qu'on est devant le général en chef d'une grande armée en campagne, qui commande et auquel tout le monde obéit. Le colonel que j'accompagne connaît son devoir; après s'être incliné il explique d'un ton net et clair, et dans un style concis, le but de sa mission, puis attend, en se retirant, que le maréchal l'aborde de nouveau. « Et vous, me dit alors celui-ci, en se tournant brusquement vers moi, que voulez-vous? » C'était à mon tour de faire mon discours, bref et complet; mais j'avais été à bonne école, et le colonel me dit après, que je ne m'en étais pas trop mal tiré. « J'examinerai la chose; vous viendrez dîner à ma table à 5 heures, en redingote. » — « A vos ordres, Excellence, » et nous disparaissions. A 5 heures moins quel-

ques minutes, nous entrions dans la salle où étaient réunis une quarantaine d'officiers de tout grade. Les seuls invités en bourgeois étaient l'aumônier, puis votre délégué, portant comme unique insigne le brassard blanc avec la croix rouge, enfin un peintre de la cour, chargé de faire des croquis des diverses scènes de la campagne. Bientôt tout le monde se place, un peu comme il veut, autour de la longue table. J'étais assis à côté de M. le comte d'E***, chef d'escadron du 3^{me} régiment des uhlaus de la garde, homme fort accueillant et d'une conversation facile. Il me mit bientôt à l'aise et me fournit toute sorte de renseignements précieux sur les choses et les personnes. Ce repas tout militaire, je dirais presque guerrier, offrait un tableau pittoresque que je n'ai pas oublié. J'avais devant moi ce vieux maréchal, vif, gai, causant, versant à boire aux officiers qui l'entouraient et qui s'empressaient de tendre respectueusement leur verre à leur vénérable chef. Pendant le repas, des bruits divers circulaient sur le combat qui venait d'avoir lieu devant Düppel, dans lequel le vaisseau cuirassé *Rolf-Kraker* avait, par quelques décharges, si puissamment secondé les troupes danoises. Chacun apportait à la conversation son contingent de versions diverses sur tel ou tel incident, on nommait les officiers qui avaient été tués ou blessés plus ou moins grièvement. A la sortie, le maréchal, me rencontrant encore sur son chemin, me dit, toujours en allemand : « Eh bien ! que fait-on à Genève ? c'est très-bien de votre part d'être venu nous voir de si loin. Avez-vous reçu ma lettre de recommandation pour le D^r Berger ? » (L'aide-de-camp me l'avait déjà remise) « Que voulez-vous faire maintenant ? » Puis sans attendre la réponse : « Vous ferez ce que vous voudrez. »

Le lendemain j'étais avec le colonel sur un char de ré-

quisition militaire, me rendant à Apenrade où il avait à inspecter quelques dépôts. Nous faisons route par un air matinal très-froid ; décidément je n'étais plus au bord du lac Léman, et pourtant le pays est intéressant, quelquefois pittoresque, rappelant l'Écosse par ses lacs, ses baies, sa végétation septentrionale, son ciel brumeux, cet ensemble qui a quelque chose de grave et de mélancolique. A Apenrade nous dînons avec toute une société militaire. J'en profite pour parler de notre œuvre qui est déjà connue. On objecte que, dans la pratique, les principes de la *neutralité* et de l'*internationalité* rencontreront de grands obstacles. Cependant les chirurgiens reconnaissent pleinement l'utilité d'une œuvre complémentaire de celle du gouvernement. Le mécanisme hiérarchique des pouvoirs oblige les chirurgiens et les directeurs des hospices à rendre un compte exact de tous les objets qui sont employés par eux dans leur service. Ce travail de comptabilité est quelquefois assez gênant, au moment où le travail médical proprement dit absorbe toute l'attention. De là l'empressement avec lequel étaient généralement accueillis les dons mis par les Comités à la libre disposition des hospices.

Dans l'hôpital d'Apenrade nous examinons ensemble le dépôt des dons charitables, séparés des objets fournis par l'armée. Nous y voyons aussi quelques sœurs de Kayserswerth, *secoureuses volontaires* de la vraie et bonne espèce. Nous reviendrons plus tard sur cette philanthropique corporation religieuse protestante. En route j'eus souvent l'occasion d'observer les conséquences de tout genre du régime de l'état de guerre. Tous les véhicules, par exemple, sont à la libre disposition de l'armée. A chaque station un peu importante, on voit en dehors de l'endroit, sur une place libre, dix, vingt, cinquante chars sans chevaux et nu-

mérotés. Ce sont les chars de réquisition ; les chevaux, le cocher sont à proximité et doivent se tenir constamment à la disposition du chef militaire. On sent que la guerre pèse partout et uniformément sur le pays de tout son absolutisme. Le passant salue souvent avec un empressement qu'on voudrait moins craintif. Sur toute la route, à perte de vue, on ne voit que chars de réquisition chargés de toute sorte de denrées pour l'armée ; il fallait voir mon excellent colonel faire marcher les affaires : « Cocher, en avant ! » — puis à un soldat qu'on rencontre : « Mon garçon, viens ici, — va faire cette commission, vite ! » mais ce même absolutisme a son charme, quand il est, comme souvent, généreux et paternel. Un soir, près de Rinkenitz, j'étais en voiture toujours avec mon militaire protecteur, nous rencontrons cinq soldats en retard : « Halte, cocher ; où allez-vous, mes enfants ? » — « A tel endroit. » — « Vous êtes fatigués ? » — « Oui, colonel. » — « Entrez avec moi dans cette auberge (ils suivent) : aubergiste ! » — « Voilà, colonel ! » — « Du café pour ces hommes ; une, deux, trois, quatre, cinq portions, et de suite. Je vais vous les payer à l'avance, car il faut que je continue mon voyage ; mes enfants, vous prendrez ce café, et puis vous vous remettrez tranquillement en route. » — « Oui, colonel, merci. » — « Cocher, marche ! » — Une autre fois c'est un soldat perdu, seul sur la route, qui paraît fatigué : « Mon garçon, d'où viens-tu, où vas-tu ? » — Il se met en position présentant les armes et répond : « Je me suis égaré, je ne reconnais plus mon chemin. » — « N'as-tu pas trop chaud ? monte sur le siège, mais enveloppe-toi bien. »

D'Apenrade nous revînmes par Gravenstein, quartier général du prince Frédéric-Charles, qui commandait, comme on sait, le corps d'armée chargé du siège de Düppel. Nous

passâmes la nuit chez un ami du colonel, partageant son toit et sa table, qu'il avait mis à notre disposition avec une extrême bienveillance, et le lendemain nous nous mîmes en route pour Broaker, village à portée de canon des redoutes, et séparé des forts par un petit bras de mer, le Wenningbund. C'est là que je vis pour la première fois le Dr Gurlt, envoyé également par le Comité de Berlin, avec lequel j'eus plus tard un entretien sur nos Conférences, et qui se montra en général favorable à nos décisions, sous réserve d'en organiser la réalisation d'une manière convenable. Revenu à Gravenstein, je n'ai pu réussir à être présenté au prince Frédéric-Charles, qui ne recevait presque personne, mais son chef d'état-major me donna un laissez-passer illimité. Je m'étais présenté aussi au Dr Berger, chirurgien en chef de l'armée devant Düppel, auquel le maréchal m'avait adressé par lettre. Il m'indiqua Westerschnabek comme poste où je devais me rendre sans retard, au risque, disait-il, de manquer une affaire importante.

M. le Dr Berger est tout naturellement par sa position le représentant de l'organisation officielle des secours sanitaires dans l'armée; il ne pouvait, par conséquent, témoigner une très-grande sympathie pour ce qui se fait en dehors de ce cadre. Rien cependant dans sa conversation n'indiqua qu'il fût directement opposé à nos *Résolutions*.

Je me décidai, avant de me rendre à Westerschnabek, à revenir avec le colonel à Flensburg. Cette association était pour moi d'un si grand prix que je ne voulais pas en perdre une heure. De retour dans cette ville, j'ai visité l'hôpital des chevaliers de St-Jean, vrai modèle d'établissement, contenant une trentaine de lits destinés à des officiers seulement. C'est avec le professeur Langen-

beck, appelé de Berlin en consultation, que je fis la visite de cet intéressant petit hospice, desservi par deux chirurgiens civils.

Le comte de Stolberg-Wernigerode avait la direction supérieure, et la comtesse dirigeait les travaux féminins confiés aux sœurs de Béthanie, corporation protestante semi-religieuse, fondée en Prusse. Le colonel K. de Schw. avait le département de la correspondance, recevait et distribuait les lettres, et les rédigeait pour ceux des blessés qui n'étaient pas en état d'écrire.

L'Ordre des chevaliers de St-Jean, après une longue période d'existence plutôt nominale qu'effective, est entré depuis une dizaine d'années dans une phase d'honorable activité. Il a créé, dans plusieurs endroits du royaume de Prusse et au dehors, des hôpitaux qu'il surveille lui-même. Il possède actuellement en Prusse 18 hôpitaux avec 521 lits; dans les autres pays allemands il donne son appui à 7 hôpitaux; il possède à Beyrouth un hôpital de 45 lits. Lorsqu'en 1859 la guerre menaça d'éclater, l'Ordre avait préparé les dispositions suivantes pour le cas de guerre : un commandeur de l'Ordre devait se rendre avec un hôpital ambulant de 100 lits sur le théâtre de la guerre; à cet effet, on aurait transporté le personnel et le matériel de tout un hôpital permanent auprès de l'armée. La supérieure des sœurs diaconesses de Béthanie avait promis autant de sœurs qu'il en faudrait et M. Wichern, de Hambourg, avait fait une promesse semblable pour des infirmiers; en outre, l'Ordre avait une somme de 40,000 thalers disponible pour suffire aux premiers besoins.

Mais c'est dans la dernière campagne que cette noble chevalerie s'est particulièrement distinguée, et a vraiment reçu la consécration du baptême de feu. Dès le début des

hostilités, le comte de Stolberg, son représentant, se rendit sur le théâtre de la guerre pour y créer des hôpitaux, d'abord à Altona, puis à Flensbourg, et enfin devant Düppel même. Il donna l'exemple d'une grande rapidité d'action, en sorte que, lorsque arrivèrent les premiers blessés, les hôpitaux fondés par l'Ordre étaient prêts à les recevoir.

Tout le monde sait que les chevaliers ont rendu d'éminents services. Ils n'ont pas craint de s'exposer au feu partout où leur présence pouvait être utile, soit pour emmener du champ de bataille quelque blessé, soit pour porter des rafraîchissements aux avant-postes. Ces secours partaient ordinairement de l'ambulance de Nübel, petit village situé près de la route qui conduit aux redoutes et à trois quarts d'heure environ de ces dernières. L'Ordre avait établi à Flensbourg un dépôt d'objets de tout genre, dans lequel il puisait à mesure que de nouveaux besoins se faisaient sentir.

J'ai encore visité à Flensbourg *l'arsenal chirurgico-militaire* fondé à l'avance, en prévision d'une armée schleswicoise. La plupart des objets y portent les initiales S. H. A. (Schleswig-Holsteinische Armee). Ce sont des linges à pansement de toutes les formes, des planchettes diverses pour attelles, des bassins en métal pour le lavage des plaies, des irrigateurs, des baignoires en étain pour bains partiels des bras ou des jambes, des appareils à fracture, etc. Tous ces objets ont été plus tard transportés dans le local du Comité de secours schleswicois, et de là libéralement distribués dans tous les hôpitaux, où ils ont trouvé le plus utile emploi. Le professeur Esmarch, de Kiel, était à Flensbourg, y remplissant dans les hospices la fonction inofficielle de chirurgien-consultant. Dans l'hôpital dit du *Bürgerverein*, il y avait entre autres un petit service d'une quinzaine de lits, confié à un jeune chirurgien civil étranger. Les deux

médecins que je viens de nommer et les trois autres occupés par les chevaliers de St-Jean, peuvent bien être considérés comme autant de *secoueurs volontaires médecins*.

J'ai fait ce jour-là encore la connaissance du D^r B^{***}, directeur supérieur des hospices, sorte d'intendant-général pour le matériel sanitaire. Sa position officielle, on le devine, ne le rend pas très-favorable à l'intervention des secours libres dans le mécanisme militaire. « Nous suffisons, dit-il, parfaitement pour les besoins ordinaires ; nous ne pouvons admettre que des étrangers qui n'ont rien fait pour nous, viennent critiquer ceux qui ont travaillé toute leur vie pour le bien de l'armée. » Je ne pouvais que donner raison sur ce point à cet honorable médecin supérieur, car j'avais appris qu'en effet il s'était commis dans les journaux plusieurs indiscretions, de la part de quelques visitants étrangers. Le D^r B^{***} était d'ailleurs disposé à admettre l'intervention de secours civils dans une guerre plus étendue et de longue durée. Il comprit aussi parfaitement la conséquence de notre principe d'internationalité, et trouva fort logique qu'on eût envoyé également un délégué à l'armée danoise.

A propos d'indiscretions commises dans les journaux, il y en a une que je dois mentionner ici, parce qu'on a souvent voulu en rendre responsable le Comité de Genève. Un journal avait carrément affirmé qu'à Flensbourg, faute de Comités bien constitués, les malheureux blessés n'avaient pas été relevés, et que, gisant ensanglantés dans les rues, les roues des chariots de l'artillerie leur avaient passé sur le corps ; qu'ensuite, faute de charpie, on avait dû panser les nombreuses victimes avec de la terre, du foin et de la paille (*sic*), et autres détails du même goût. Malheureusement, ces absurdités ont été reproduites par un grand nombre de journaux, et ainsi je me suis trouvé très-souvent dans le cas,

non pas de les rectifier, cela n'était pas nécessaire, mais de répéter que le Comité de Genève n'était pour rien, absolument rien, dans la publication de ces niaiseries, qui ne pouvaient avoir été inventées que pour donner du vernis au tableau. On sait, en effet, qu'à Flensbourg on n'a pas brûlé une amorce. L'article susmentionné coïncidait, en outre, à peu près avec le moment où le maréchal Wrangel remerciait dans les journaux le public des dons innombrables en charpie, toile et autres objets, qui lui avaient été envoyés de divers pays, priant instamment ce même public de suspendre ces envois, au risque d'occasionner des encombrements fort incommodes.

On ne sera pas étonné que j'aie trouvé, en général, favorables aux idées de la Conférence, les médecins civils non incorporés à l'armée, tels que le Dr Gurlt, le professeur Esmarch, les médecins des hôpitaux des chevaliers de St-Jean à Flensbourg et à Nübel (près Düppel), enfin le jeune docteur du *Bürgerverein*.

Mais le moment était venu de partir pour Westerschnabek, petit village situé à l'aile gauche de l'armée prussienne, en face des redoutes les plus septentrionales. On se souvient que c'était le poste que m'avait assigné le Dr Berger, et j'eus le bonheur de pouvoir faire route avec un jeune chirurgien militaire, qui avait ordre de se rendre sans retard à Westerschnabek. La course était longue, l'heure tardive et la soirée froide.

Je visitai en passant l'ambulance de Rinckenis, station intermédiaire entre Flensbourg et Gravenstein. J'y vis entre autres un cas très-grave de tétanos, et deux plaies produites par des éclats de grenade ; l'un avait traversé de part en part l'articulation de la main, l'autre celle du pied. Le dernier blessé souffrait plus que je n'ai jamais vu souffrir

d'une plaie par arme à feu ; il gémissait, criait, hurlait même et ses lamentations retentissaient au loin. J'ai appris plus tard que cet infortuné a succombé avant qu'on ait pu pratiquer l'amputation.

Force nous fut de passer la nuit à Gravenstein, et nous n'atteignîmes ainsi notre destination que le lendemain matin, après bien des errements par des chemins peu fréquentés. Heureusement qu'à chaque carrefour l'autorité militaire avait fait établir un indicateur.

Tous les villages qui, à une lieue à la ronde, entourent les hauteurs de Düppel, se composent de fermes disséminées, constructions longues, couvertes de chaume et n'ayant qu'un rez-de-chaussée ; les chambres sont très-simples, mais assez propres, munies chacune d'un bon fourneau en fer et dénotant d'ailleurs une certaine aisance. C'est à Westerschnabek que je fis tout particulièrement l'expérience du communisme qui règne souvent à la guerre ; impossible de se procurer quoi que ce soit avec de l'argent ; chacun apporte à la masse commune ce qu'il a, et le tout appartient à tous ; pour moi, je n'avais à offrir qu'une boîte de bons cigares, mais des cigares et surtout de vrais havanes, voilà une puissante recommandation qu'il ne faut pas oublier, à côté de la lettre du général en chef.

Des bruits sourds circulaient à Westerschnabek sur une expédition prochaine. C'est qu'en effet on faisait des préparatifs pour opérer une descente dans l'île d'Alsen et prendre ainsi l'ennemi entre deux feux. Cette hardie tentative dut être abandonnée, on le sait, à cause d'une mer trop agitée qu'on ne pouvait décidément pas braver avec de simples petites embarcations de pontonniers. La compagnie sanitaire qui était sous les armes reçut contre-ordre, comme la troupe ; et j'eus alors la bonne chance de pouvoir consacrer, avec

une dizaine de mes collègues, l'heure encore peu avancée de la journée à une discussion régulière des *Résolutions* de notre Conférence.

Je ne reproduirai pas ici les détails de cette longue et intéressante séance. Je dirai seulement que les objections furent nombreuses et que le point de vue de la discipline militaire domina ; on trouva difficile, quelquefois même impraticable, le mouvement indépendant d'une activité philanthropique au milieu du grand mécanisme militaire. Néanmoins on reconnut à plusieurs reprises la vérité du principe que l'on doit au blessé et au malade les soins les plus complets, et que le devoir de l'humanité doit être mis au premier rang ; qu'enfin, sous le rapport de l'organisation du service sanitaire dans les armées, il reste encore beaucoup à faire. J'eus aussi la satisfaction de me voir fortement appuyé par un chirurgien prussien, qui soutint avec moi la possibilité et la haute convenance des mesures décrétées par la Conférence. L'insuffisance est généralement reconnue pour les guerres étendues et prolongées ; mais dans cette guerre-ci elle ne s'est fait sentir que très-exceptionnellement et par moments. C'est ainsi qu'évidemment à Oeversée l'armée autrichienne n'a pas été suffisamment fournie, et que les blessés n'ont pas trouvé des secours organisés. La neige étant, en outre, tombée épaisse immédiatement après le combat, le transport des blessés et l'enlèvement des morts n'ont pu se faire que lentement et incomplètement. On exprima généralement l'avis que les infirmiers volontaires ne devraient, en principe, trouver place que dans les hôpitaux de deuxième ligne.

Il est probable cependant, que dans toutes les guerres, il y aura une catégorie de volontaires qui pourront toujours rendre des services et qui seront bien accueillis : ce sont les jeunes chirurgiens, ayant fait de bonnes études et dési-

reux de s'instruire ; j'en ai rencontré plusieurs, en particulier à Westerschnabek, et ce qui a donné à cette Conférence plus de valeur, c'est précisément que plusieurs nationalités s'y trouvaient représentées, savoir : la Prusse, le Wurtemberg, la Bavière, la Saxe royale, la Suisse. Je mentionnerai en particulier le Dr F***, de Bavière, âgé d'une quarantaine d'années. Il a rendu des services signalés dans plusieurs combats, spécialement dans celui du 17 mars, où il a su, au moment du besoin, requérir des chars de paysans et diriger lui-même le transport des blessés, les moyens ordinaires étant devenus insuffisants. C'est un chirurgien militaire dans le vrai sens du mot, plein d'entrain et d'intrépidité, fort instruit et qui s'occupe avec prédilection du difficile sujet de l'organisation des compagnies sanitaires dans l'armée, ainsi que des divers moyens de transport des blessés. Il était, on le devine, peu favorable à l'action simultanée des secours officiels et des secours libres.

On a également fait quelques objections relativement aux *Vœux* qui terminent nos *Résolutions*. On a trouvé difficile d'ériger la neutralité en principe général et de lui donner une application aussi étendue ; mais, a-t-on dit, rien n'empêche qu'on l'exprime, qu'on en fasse l'objet d'une recommandation adressée à toute l'armée, et même qu'on l'insère sous cette forme dans les livrets de service. — Le signe distinctif identique est possible, dit-on encore, mais l'uniforme trouverait un obstacle dans la susceptibilité des armées.

Dans cette intéressante conférence improvisée, qui dura deux heures, le meilleur esprit et la plus parfaite courtoisie n'ont cessé de régner. La journée a été après cela consacrée à des visites familières de ferme à ferme, chacun offrant aux arrivants ce qu'il avait : cigares, eau-de-vie, pain de munition, beurre et fromage. Mon cœur se serra à la vue des épouvantables effets de la canonnade qui dura toute

la journée. La veille, elle avait produit deux incendies dans les redoutes, probablement dans des blockhaus; le lendemain, d'une distance d'une lieue, on incendia la ville de Sonderbourg. Une immense lumière éclairait l'horizon depuis deux heures de l'après-midi, et à minuit, on voyait encore une rouge et lugubre lueur. Rien ne peut rendre la solennité de ce spectacle, et les sérieuses impressions qu'il faisait naître dans l'âme la moins sensible. Je ne vous cacherai pas qu'à la vue de ce désastre, mon émotion eut quelque peine à ne pas éclater en larmes de pitié pour tant de victimes, dont sans doute beaucoup d'innocentes.

Mais je me hâte de passer à un sujet moins triste. A côté du mal paraît aussi et brille même d'un consolant éclat le remède, le seul remède, la *charité*. Après vous avoir mentionné les objections de principe faites à l'application de nos désirs, je suis heureux d'avoir à vous signaler les bienfaits que répand partout, et jusque sur les champs de bataille, le *dévouement*, simple, silencieux, modeste, mais actif et vigilant. Les élèves de l'Institut philanthropique de Duisbourg (Prusse rhénane) en ont fourni dans cette guerre un bel exemple. Il y en avait deux à Westerschnabek, trois à Hadersleben, et deux à Kolding. Envoyés sur le théâtre de la guerre dès le commencement de février, ils étaient arrivés à W. le 22, le jour même où une reconnaissance donna lieu, à Rackebüll, à un sérieux combat. A peine débarqués, ils s'étaient mis à l'œuvre pour transporter les blessés et les soigner dans le Feld-Lazaret de Baurup; il y avait environ 20 blessés et quelques tués, parmi lesquels quatre Danois grièvement blessés, qui succombèrent dans la nuit. Tous les chirurgiens auxquels j'en ai parlé, rendent, *sans exception*, un éclatant témoignage à ces deux jeunes hommes. Tous s'accordent à dire qu'ils ont rendu les plus réels services; ils étaient modestes, dévoués, braves, inépuisables de

charité et d'esprit inventif. Je ne fais que reproduire mot pour mot ce qu'on entendait répéter à l'envi par toutes les bouches médico-militaires. Le Dr bavarois, caractère franc et sincère, dont j'ai indiqué l'opinion, me dit : « Je rends hommage à ces deux braves jeunes gens, ils nous ont rendu d'insignes services ; il aurait été impossible de faire plus et mieux. » L'un d'eux, après s'être informé de ce qui était le plus utile immédiatement après le combat de Rackebüll, part seul pour Flensbourg et revient le lendemain avec un char plein d'objets indispensables et de rafraîchissements de tout genre, que, sur leur demande, lui avait fourni le Comité de secours de cette ville. « C'est à eux, disait l'un des docteurs, que nous devons d'avoir ici des *irrigateurs*, » cet appareil si précieux pour nettoyer et laver les blessures. Leur inépuisable libéralité était devenue dans la contrée presque proverbiale ; il n'y a sorte de choses qu'ils n'aient su se procurer et n'aient été prêts à fournir au moment du besoin.

Ayant appris que l'inspecteur de ces deux braves se trouvait dans une ferme du voisinage, je me suis hâté de l'aller voir ; je l'ai trouvé avec un autre de ses collègues, à côté d'eux les deux jeunes volontaires, ceux-ci silencieux, sans prétention aucune, osant à peine prendre part à la conversation, en simple habit civil, sans autre signe uniforme qu'un brassard blanc avec une croix noire.

Il ne fallait pas beaucoup de perspicacité pour reconnaître que la seule force qui les soutenait, qui leur donnait la persévérance et l'abnégation, c'était, non l'enthousiasme, mais *la charité* puisée à la source d'une foi profonde et vivante. Voilà des faits.

J'avais écrit ce qui précède, lorsqu'il me tomba entre les mains un rapport annuel de l'établissement de Duisbourg et je trouvai en tête les lignes suivantes :

« Les jeunes gens qui veulent se consacrer au soin des pauvres, des malades, des enfants et des prisonniers, doivent, pour être admis, remplir les conditions suivantes : 1° avoir des convictions religieuses sincères, vives, fruits d'une expérience individuelle et puisées à cette source ; le désir de se rendre utiles à leurs semblables par des services modestes, sans prétention ; il faut qu'ils soient dépouillés de toute recherche d'avantage propre, d'honneur ou de vie commode. » (Suivent les autres conditions.)

Voilà bien, comme je l'ai dit, les qualités que réunissaient parfaitement les deux jeunes gens, auxquels tout le monde se plaisait à rendre un éclatant témoignage.

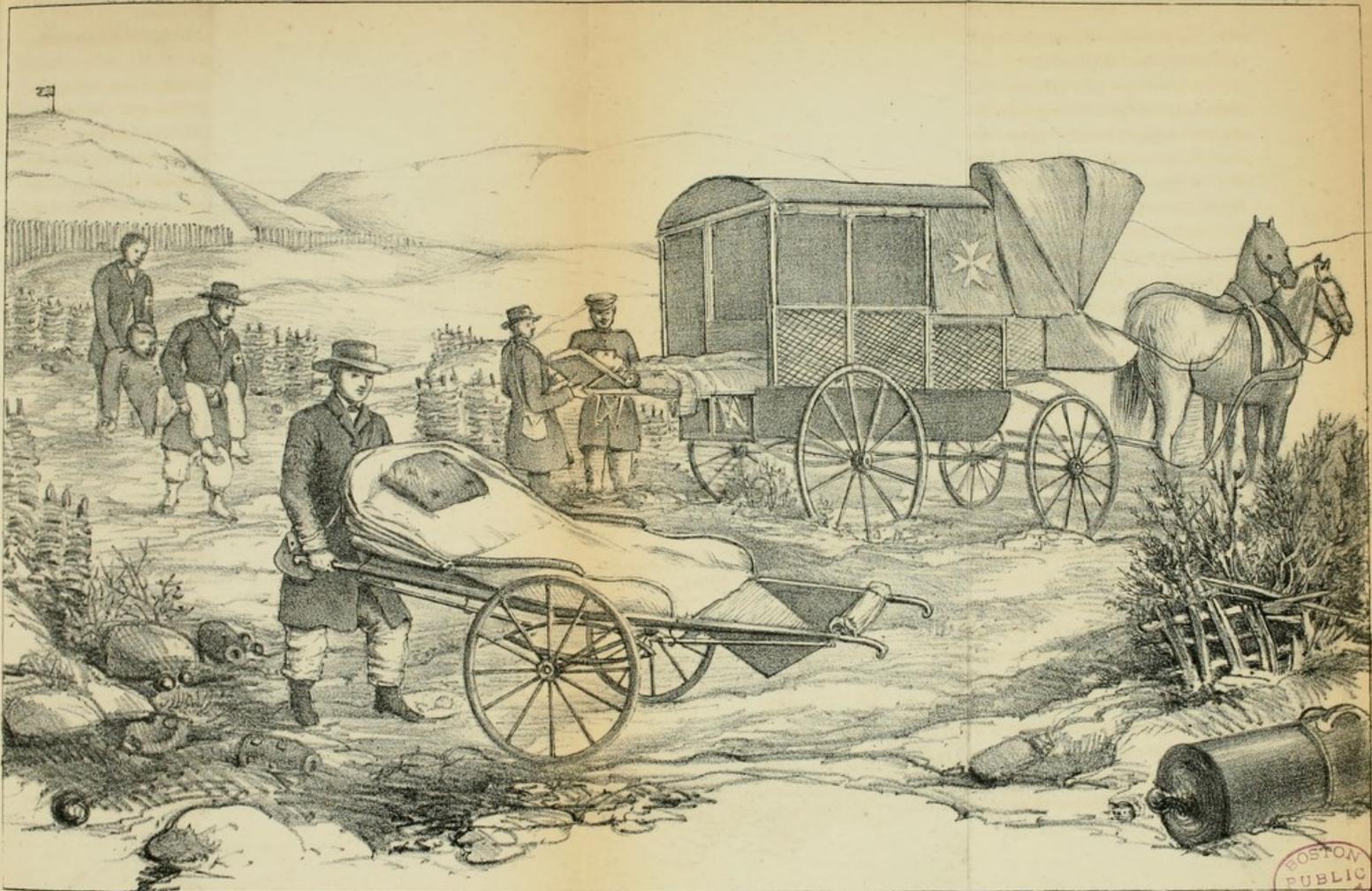
Avant de quitter Westerschnabek, je pris congé du chirurgien supérieur Dr Geissler, homme d'une soixantaine d'années, qui a une longue expérience de la vie du médecin militaire et de l'organisation sanitaire des armées. J'eus avec cet excellent homme une longue conversation. Il déclarait sans réserve que jamais un gouvernement ne pourrait organiser un service sanitaire suffisant pour le temps d'une grande guerre ; il faudrait, disait-il, nécessairement le concours des forces de la philanthropie libre. « Mais, ajoutait-il, pour que ce concours soit vraiment efficace, il faut : 1° l'organiser ; 2° que les infirmiers et les médecins volontaires soient complètement *soumis* à l'autorité militaire ; 3° enfin que ces secours soient appliqués surtout dans les deuxième et troisième lignes des ambulances. Je reconnais, continuait le Dr Geissler, que *le bien des blessés* est la première chose que nous devons avoir en vue ; toutes les autres considérations viennent après ; il est de notre devoir de tout faire pour contribuer à ce bien. D'autre part, vous avouerez que notre corps médical a fait son devoir et qu'il est pénétré du sentiment sérieux de sa responsabilité et d'un véritable

esprit d'humanité. » Je ne pouvais qu'abonder dans ce sens, car rien n'était plus évident.

On m'avait beaucoup parlé *des voitures de transport employées par les chevaliers de St-Jean*. Ce fut pour en prendre connaissance que je me rendis avec deux collègues à l'ambulance établie par l'Ordre à Nübel, à une lieue et demie de Westerschnabek, à trois quarts d'heure des hauteurs de Düppel, tout près de la route qui conduit aux redoutes et de là à Sonderbourg, en passant entre les redoutes 4 et 5.

C'est là que je fis enfin la connaissance personnelle du comte de Stolberg, occupé, au moment de mon arrivée, à envoyer aux avant-postes des rafraîchissements. Il nous montra avec une parfaite politesse les voitures de transport dont je vais donner la description.

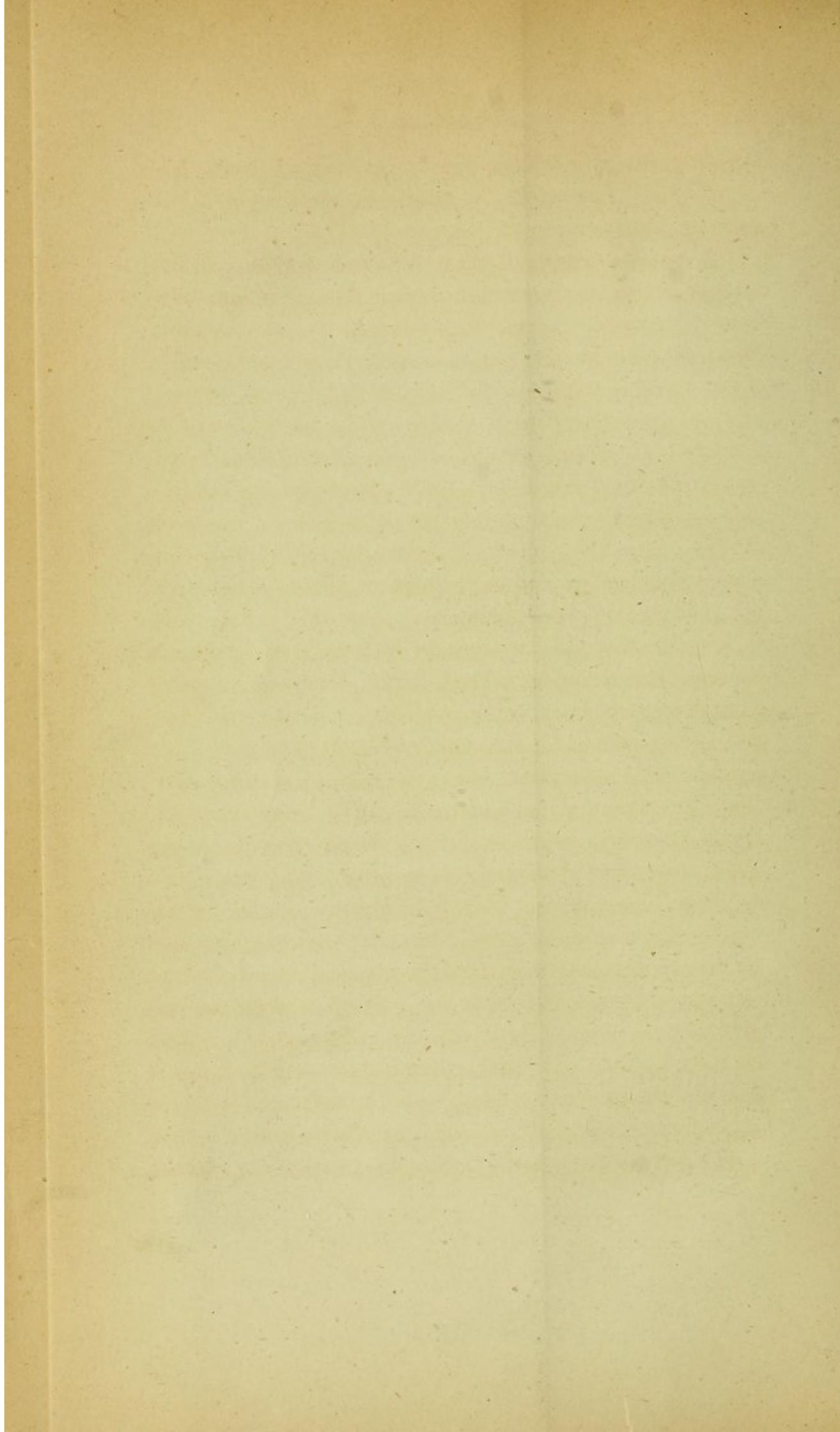
Il y a d'abord les voitures proprement dites, sortes d'omnibus traînés par deux chevaux ; leur construction est riche, trop riche peut-être pour l'usage ordinaire des armées. Dans le coupé il y a place pour trois blessés assis ; l'intérieur peut recevoir deux blessés couchés sur des brancards. Enfin, à l'extrémité de chacun de ces derniers, on peut encore adapter une planchette avec coussin, pour un infirmier ou pour un homme légèrement blessé. Le coupé a une toiture en toile en forme de capote de voiture ; il est séparé de l'intérieur par une paroi solide ; le caisson du coupé est divisé par une paroi oblique en deux parties, dont l'antérieure contient des objets de pansement, et dont l'autre ouverte à l'intérieur, reçoit l'extrémité des pieds du brancard. Dans le caisson se trouve, entre autres, une lanterne que l'infirmier porte suspendue autour du cou. L'intérieur de la voiture n'est accessible que par derrière ; les parois latérales n'ont pas de porte, leur moitié inférieure est en bois, le reste en toile. Cette disposition rend un peu difficile la surveillance



Imp. Koenig, Carlsruhe

D. Appia del BRAH BOSTON PUBLIC

Transport des blessés par les Chevaliers de S^t Jean et les frères du Rauhen-Haus.



des deux blessés de l'intérieur; si, en route, on était dans la nécessité de renouveler le pansement, on serait obligé de sortir le brancard.

Ces brancards contenus dans la voiture sont un peu plus compliqués que le brancard ordinaire. Ce sont toujours deux barres latérales, composées d'une seule pièce chacune et unies par une toile médiane. A la tête il y a un coussin qui se prolonge latéralement en deux bandes. Cette partie, destinée à la tête, peut être plus ou moins relevée. Le brancard est enfin pourvu de quatre pieds que l'on peut dresser ou rabattre; c'est sur ces derniers qu'il glisse, quand on l'introduit dans la voiture. A son extrémité inférieure la toile est roulée autour d'un cylindre muni d'un arrêt; l'avantage de cet arrangement est, dit-on, de pouvoir mettre la jambe sur un plan plus ou moins incliné.

Sur chaque voiture se trouvent en outre deux brancards simples, brisés dans le milieu, devant servir au cas où un engagement plus sérieux et plus prolongé réclamerait un plus grand nombre de moyens de transport.

Enfin les brancards sur roues, ou *charrettes de transport*, dont j'ai vu deux à l'ambulance de Nübel, sont des brancards suspendus au milieu par des ressorts sur deux roues assez grandes. On prétend que ce sont les Anglais qui les premiers en ont fait usage dans la guerre de Chine. La tête repose sur un coussin relevé. Sous la tête il y a une sorte de caisson contenant des rafraîchissements, une couverture de laine et les courroies pour les porteurs. La tête est protégée contre le soleil ou la pluie par une capote de voiture en toile. Dans la région du genou, le plan sur lequel repose le corps est légèrement brisé; au bas se trouvent deux trous pour recevoir les éperons; enfin de chaque côté il y a un appui ou bras de fauteuil. Le bois de ces charrettes est pris

d'un chêne américain nommé *hickory*, dont les avantages sont, dit-on, d'unir la solidité à la légèreté.

Le maniement de cette charrette est en effet des plus faciles. Des essais que je fis m'ont prouvé qu'on y est fort bien couché, et que, même chargé du poids du corps humain, elle est très-facile à mouvoir.

Par suite d'un arrangement fort simple, deux charrettes peuvent être accrochées par derrière à la voiture de transport, ce qui fait que les deux chevaux entraînent ainsi à la fois, s'il le faut, deux personnes couchées dans l'intérieur, deux sur les charrettes, trois personnes assises dans le coupé et deux dans l'intérieur; total : cinq personnes assises et quatre couchées.

L'hôpital de Nübel nous a offert une autre expérience intéressante, relative aux divers modes de transport des blessés : je veux parler du *transport par eau*. Situé à quelques minutes du golfe dit Nübel-Nœer, il lui était facile d'embarquer ses blessés et, en longeant la côte, d'arriver ainsi à Flensbourg après une traversée de trois heures environ. On avait, cela va sans dire, la précaution d'arborer sur le bateau un drapeau blanc, signe indiquant la présence de blessés et qui est toujours respecté par une armée ennemie. Ce signe convenu flottait aussi sur les toits de toutes les ambulances. Au port de Flensbourg tout était préparé pour recevoir les blessés sur des brancards, et de là les répartir dans les hôpitaux; l'un de ces derniers, dit la *Commandantur danoise*, était situé à deux pas du lieu de débarquement. J'ai vu plusieurs blessés transportés par cette voie; ils s'en étaient fort bien trouvés et en particulier ne se plaignaient pas d'avoir souffert du mal de mer. Je ne sais quelles ont été les expériences à cet égard en Crimée, où les voyages sur mer ont été beaucoup plus prolongés et où des vomis-

sements répétés ont pu offrir des inconvénients plus sérieux. Toujours est-il que ce mode de transport offre d'immenses avantages au point de vue des secousses beaucoup moindres imprimées aux membres malades.

Le passage de Nübel à Flensbourg se faisait sur embarcations à voiles ; l'hôpital n'ayant pas réussi à se procurer un bateau à vapeur, que les Danois n'eussent pas laissé passer, et qui eût été trop lourd pour être transporté de Hambourg à Flensbourg par voie ferrée, ainsi qu'on en avait d'abord eu l'idée.

Je profitai d'une occasion un peu tardive pour me rendre à Gravenstein. Là tout était plein jusqu'aux combles, les soldats couchaient partout, dans les chambres d'auberge, après que les buveurs les avaient évacuées, dans les écuries, etc. Malgré la nuit, il fallut renoncer à trouver un gîte, et découvrir quelque part un véhicule qui pût encore le soir même me faire franchir la longue distance qui me séparait de Flensbourg.

Ce fut une des occasions où *le brassard* que je portais toujours me fut d'un vrai secours. Je me présentai au bureau du commandant, lui exposant mon embarras ; quand je voulus lui décliner mon nom et mon mandat, il m'interrompit aussitôt : « L'insigne que vous portez est une recommandation suffisante, nous savons ce qu'il signifie, vous êtes ici pour le bien public ; voici un billet de réquisition, allez choisir au parc des chars celui qui vous convient. »

J'arrivai à Flensbourg à minuit, mais j'arrivai.

La *marque distinctive* décrétée par la Conférence de Genève est en effet de la plus grande importance. A la guerre, où tout va vite, on n'a que rarement le temps de montrer ses lettres de recommandation et d'exhiber tous ses titres ; et pour celui qui n'a pas la recommandation de l'uniforme, il

est indispensable qu'il porte au moins avec lui celle d'un signe très-visible et convenu. On gagne du temps, on est mieux accueilli, le soldat disposé à traiter le bourgeois avec quelque dédain est rendu attentif. De fait, ce signe distinctif m'a été d'une grande utilité. Il a eu en outre pour moi un avantage occasionnel; les volontaires du Rauhehaus de Hambourg, employés par l'Ordre de St-Jean, portaient le même signe avec une légère différence dans la forme de la croix; or les soldats avaient été invités à traiter avec égards les porteurs de ce brassard. Cette coïncidence me fut profitable et me fit souvent confondre avantageusement avec les chevaliers eux-mêmes, avec lesquels j'étais d'ailleurs lié par la communauté de notre but philanthropique, et par le fait que S. A. le prince Henri XIII de Reuss, vice-président de notre Conférence, était à la fois chevalier de St-Jean et président du Comité de Berlin.

Voici ce que j'écrivais à la date du 6 avril :

« J'arrive enfin de nouveau à Flensburg, qui est devenu depuis quelques semaines pour moi comme une patrie relative, ou tout au moins un refuge, après mes courses aventureuses autour de Düppel. J'ai eu un singulier plaisir à retrouver ma petite chambre chauffée et un vrai lit, et dans ma chambre le colonel qui continue paisiblement, mais avec une militaire énergie, son travail d'organisation des dépôts. Il y a décidément dans la vie du soldat quelque chose de tout spécial, un ordre, une régularité, une tranquille décision, que la vie ordinaire ne donne pas au même degré.

« Ma vie de ces derniers jours a été, il est vrai, remplie, mais bien irrégulière et fatigante. Monde tous les jours aussi inconnu que la veille, mille et une informations à prendre sur les localités à visiter, les choses et les personnes à y voir, les moyens toujours incertains et chanceux pour y parvenir,

ordinairement sur des chars de paysan, dont l'homme en bourgeois ne profite que par tolérance, et sous la dépendance de l'employé militaire qui en dispose pour lui ; par une saison qui ressemble à celle de janvier de nos pays, neige, pluie, froid glacial, menace continuelle de quelque atteinte catarrhale, nourriture toujours inégale, à des heures incertaines ; ce perpétuel et pesant pain de munition, avec un morceau de fromage ou de beurre toujours rance, une tasse de café, quand il y en a, mal fait, et qu'il faut attendre une heure, une heure prise sur des choses qui pressent ; partout de nouvelles présentations, des noms et des grades sans fin, qu'il faut pourtant retenir ; puis viennent les heures de la nuit qui sont les seules tranquilles pour écrire une lettre, qu'il faut le lendemain de bonne heure, avant le départ du courrier, porter soi-même au bureau de la poste militaire, en la recommandant. Au milieu de tout cela, difficulté de former un plan une heure à l'avance, vu l'incertitude des événements. Düppel sera-t-il pris ? quand ? peut-être demain ; peut-être dans huit jours ; peut-être pas du tout ; partirai-je, resterai-je ; pourrai-je traverser les postes échelonnés sur la route ? Voilà bien le train de guerre qui ressemble à la vie, et la vie qui ressemble à un train de guerre.

« J'ai pu aujourd'hui rendre quelques services dans les hôpitaux, aider à l'une de ces opérations *de résection du coude*, qui constituent depuis les dernières campagnes un précieux progrès dans la chirurgie militaire. Cette belle opération a pour but de conserver le membre qui autrefois était voué fatalement à l'amputation. Quand la plaie siège dans l'articulation même du coude, où elle a occasionné des destructions étendues, sans cependant trop compromettre la vitalité du membre, quand l'état général du blessé le permet,

on se borne à ouvrir l'articulation, à enlever les morceaux détachés, à égaliser les saillies osseuses et à refermer convenablement la plaie. Souvent, après quelques semaines d'une immobilité absolue et de pansements rationnels, la cicatrisation est obtenue, il se forme une articulation nouvelle, le blessé est guéri, et il a conservé en bonne partie l'usage de son membre. J'ai vu à Schleswig trois cas semblables de complète guérison dans le service du Dr Neudörfer. L'opération à laquelle j'ai pu à Flensbourg prêter mon concours était compliquée et avait duré trois quarts d'heure.

« Le soir j'ai revu à l'hôpital de l'Ordre le comte de Stolberg ; nouvelle conversation sur l'œuvre des secours libres ; toujours la même opinion, que leur activité doit se concentrer plutôt sur les hôpitaux de deuxième et troisième lignes. »

Pour rendre compte du court *séjour que je fis dans l'armée autrichienne*, je crois encore ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici en substance la lettre que j'adressai alors au Comité de Genève :

« Kolding, près Fridericia, 9 avril.

« Nous sommes décidément dans un pays étranger et ennemi, langue, mœurs, dispositions, autant qu'il est permis d'en juger à première vue, tout est différent. Je suis parti hier matin de Flensbourg dans une sorte d'omnibus de campagne fort incommode ; mais enfin nous avançons, quoique lentement, et c'est déjà beaucoup dans un pays en pleine guerre. Nous arrivâmes le soir à Hadersleben, après avoir traversé toute la journée un pays inhospitalier par sa température encore hivernale, son caractère solitaire et presque sauvage, sa végétation septentrionale et arriérée, ses terres laissées

sans culture, enfin par les dispositions tristes, comprimées, hostiles même des habitants.

« Le lendemain matin nous entrions à Kolding. Nous nous présentâmes de suite au chirurgien supérieur, M. le Dr Ebner, pour lequel j'avais une recommandation des plus aimables du Dr Unger, de Vérone, délégué par le gouvernement de l'Autriche à la Conférence de Genève, où j'avais eu le plaisir de faire sa connaissance.

« J'ai dit plusieurs fois *nous*, c'est qu'en effet je n'étais pas seul. Au moment de quitter Flensbourg, j'avais rencontré un jeune médecin militaire, Bavarois, dont j'avais déjà fait la connaissance devant Düppel. Il s'était décidé sur place à m'accompagner, et depuis lors j'ai eu en lui le plus agréable, le plus attentif, le plus aimable compagnon que j'eusse pu imaginer. Il voulait porter mon sac, me couvrait de son manteau militaire quand j'avais froid, me réservait partout la meilleure place, entrait le premier dans les hôtels pour m'assurer un bon gîte, tenait les comptes, etc. C'est un jeune homme plein de talent, d'une culture académique distinguée, et, je n'ai pas besoin d'ajouter, de la meilleure éducation. Mais pourquoi ne céderais-je pas à la tentation de le nommer, et pourquoi le Comité auquel cette lettre s'adresse ne s'associerait-il pas à mes sentiments d'affectueuse gratitude envers le Dr B., de Munich?

« M. le Dr Ebner eut l'obligeance de convoquer pour le soir tous les médecins militaires de Kolding, dans le but de discuter en Conférence générale les *Résolutions* genevoises. Dans l'intervalle, nous allâmes présenter nos hommages à Son Exc. le feld-maréchal-lieutenant de Gablenz, qui nous invita à sa table.

« Au moment où j'entrai dans la grande salle, il me saisit amicalement avec les deux mains et me dit en allemand :

« Je connais le but de votre voyage et j'y prends un vif intérêt. Voulez-vous nous être utile ici? » — « Je suis à vos ordres, Excellence. » — « Eh bien, vous ferez ici votre affaire et la nôtre. » — « V. Exc. m'excusera de ne pas venir en toilette complète. » — « On fait ici tant bien que mal, c'est la guerre; allez prendre à la table la place qui vous conviendra. » — Le maréchal prit place au haut de la longue table. J'avais à ma droite un chef d'escadron autrichien fort aimable, communicatif, heureux de voir un Suisse, parlant avec enchantement de notre beau pays, faisant quelquefois allusion à son histoire militaire, et disant toutes sortes de choses flatteuses de son armée. — Depuis plusieurs semaines il y a calme plat dans l'armée autrichienne, qui en paraît médiocrement satisfaite; hier on tirait de Fridericia 101 coups de canon, mais c'étaient des décharges pacifiques pour le jour de naissance du roi de Danemark. — Il y avait une soixantaine de convives à la table du maréchal, presque tous des officiers autrichiens. Deux docteurs français, mon jeune collègue bavarois et moi, nous étions, je crois, les seuls étrangers. A la fin du repas, le maréchal allume sa longue pipe turque; la boîte de cigares circule autour de la table, et bientôt la salle se transforme en un *smokingroom*. Malgré ces mouvements aisés et familiers, on sent planer au-dessus une discipline exacte et un ordre militaire parfait. Je me plaisais, autant que le permettaient les convenances, à étudier pendant le repas cette célèbre figure du vainqueur d'Oeversee: 50 ans environ, cheveux noirs, beau et large front, nez sans reproche, moustaches et favoris noirs, taille svelte et élégante, mouvements gracieux, le tout en parfaite harmonie; expression ouverte, aisée, bienveillante, mais aussi cette décision nette, cette volonté positive, qui simplifie toutes les relations, en faisant pressentir une autorité supérieure incontestée. »

A 7 heures et demie M. le médecin de l'état-major, docteur Ebner, réunit la Conférence dans le bâtiment de l'école. Quinze à seize médecins militaires étaient présents et M. Ebner me fit l'honneur de m'offrir la présidence. Les résolutions furent encore une fois examinées et discutées l'une après l'autre.

Tout le monde fut unanime à reconnaître l'opportunité des Comités de secours. Effectivement, dans cette guerre, les Comités de Vienne, Berlin, Prague, Olmütz, Magdebourg, Francfort, Hambourg, Flensbourg, etc., se sont trouvés fort utiles et n'ont occasionné aucune collision fâcheuse ; ils n'ont fait que compléter les secours officiels qui étaient insuffisants. — Il pourra même arriver que l'autorité militaire ne se borne pas à recevoir les offres libres des Comités, mais qu'elle provoque leur formation.

Le meilleur intermédiaire entre Comité et gouvernement sera toujours le chef sanitaire de l'armée ; en Prusse, c'est l'intendant, en Autriche, c'est le médecin en chef. Dans la ville de Schleswig, le médecin en chef était le docteur L. Malfatti de Rohrenbach. L'hôpital fondé par les Danois fut dissous après leur départ et dut être réorganisé à l'arrivée des Autrichiens. Pour cela le Comité de la ville se réunit de nouveau et agit de concert avec le médecin en chef.

Quant à ce qui concerne le mode d'exécution des articles 4 et 5, la formation des volontaires, un des assistants exprima l'idée suivante sur la manière dont on pourrait s'y prendre : Les volontaires, qui se seraient présentés sur une invitation, devraient faire dans un hôpital un temps de préparation et recevraient pour cela un salaire. Avant leur entrée, ils devraient prendre l'engagement écrit de mettre, après l'expiration de cet apprentissage et pendant la guerre, tout leur temps à la disposition du Comité. Ils recevraient pour ce service un traitement.

En temps de paix les Comités pourraient s'occuper à soutenir ceux qui auraient souffert de la guerre, tels que les mutilés valétudinaires et les veuves et à se rendre utiles dans des épidémies violentes. Il est certain, disait-on, qu'il pourra se former en Autriche un Comité central, directeur unique, et, ce qui vaudrait encore mieux, un Comité dans chacune des provinces principales.

L'emploi des volontaires et la question des locaux (art. 5) ne fut pas regardée comme impraticable, il faudrait seulement organiser la chose : l'expérience déciderait si l'armée ennemie respecterait toujours ces locaux. Mais il serait difficile, me disait-on, sinon impossible à une armée, d'y consentir dès l'abord en principe, et de s'y engager.

L'art. 6 également (emploi des volontaires sur le champ de bataille) ne fut nullement exclu en fait, et l'on m'assura que, si ces aides arrivaient réellement sur le lieu et au moment du combat, ils ne seraient jamais refusés par les officiers. Mais les secours des volontaires se montreraient toujours plus efficaces dans des sièges que sur un champ de bataille; de là l'utilité dont ont pu être les frères du Rauhehaus, employés devant Düppel par les chevaliers de Saint-Jean. D'autre part, pour que ces volontaires puissent agir sur un champ de bataille, de manière à répondre au but qu'on se propose, il faut nécessairement qu'ils soient regardés comme neutres.

Art. 7. On pourrait peut-être obtenir pendant la guerre que les volontaires profitassent des moyens de transport de l'armée, de ses logements et de tout le reste, en compensation de quoi le Comité dédommagerait la caisse militaire, mais il ne serait probablement rien demandé pour leur entretien, si l'efficacité de leurs secours était bien constatée.

Les articles 8, 9 et 10 n'ont donné lieu à aucune discussion.

Quant à ce qui tient au vœu de neutralisation, on doute que les gouvernements acceptent sérieusement celle des médecins militaires, puisque ceux-ci ne sont pas seulement des médecins, c'est-à-dire des représentants des devoirs d'humanité, mais aussi des employés militaires, c'est-à-dire des représentants de l'armée et comme tels appartenant aux parties belligérantes. Il est vrai que deux médecins danois ont été renvoyés du Schleswig; qu'à Solferino les médecins autrichiens furent renvoyés par les Français. Des faits semblables pourraient se répéter souvent, mais cela aura lieu plutôt par un sentiment d'honneur et de noblesse, que par un principe généralement posé et reconnu. Et, quand même le médecin serait regardé comme neutre, cette neutralité ne pourrait pas s'étendre au matériel dont il se sert (tel que bandages, instruments de chirurgie, voitures de transport), puisque ces objets représentent un capital.

En résumé, la difficulté consiste moins dans l'idée du respect qui serait accordé de fait aux médecins, que dans la possibilité de l'ériger en un principe international généralement reconnu.

Quant aux gens qui sont obligés de rester pour soigner les blessés non transportables, ceux-là doivent être et seront probablement toujours rendus. Le docteur Ebner ne connaît pas d'exemples de difficultés survenues dans les rapports avec les habitants qui portent secours, difficultés qui auraient rendu désirable une neutralisation.

Les blessés eux-mêmes furent considérés comme non neutralisables, puisque, pratiquement, on ne pourrait pas distinguer ceux d'entre eux qui seraient restés en arrière parce

qu'ils n'étaient pas transportables et qui se trouveraient par conséquent placés sous la sauvegarde des sentiments d'humanité, et ceux qui, légèrement blessés, pourraient être encore regardés comme dangereux.

Ici encore les sentiments d'humanité décideraient dans la plupart des cas, mais il serait difficile d'établir sur ce point un principe absolu.

Malgré toutes ces observations, il régna en général dans cette intéressante conférence un bel et noble esprit ; partout les égards humanitaires furent pris en sérieuse considération, de telle sorte que je puis en regarder le résultat comme un succès positif pour la cause de l'internationalité.

En général, et j'aime à le déclarer ici avec un sincère respect pour toutes les personnes qui étaient en position de commander, j'ai partout, presque sans exception, dans les deux armées, trouvé cordialement senti, sincèrement voulu, le point de vue des principes imposés par l'humanité ; souvent même je trouvais, tout au moins je pressentais qu'on se plaçait sur le terrain de la philanthropie chrétienne. On fait la guerre, on veut que la guerre soit ce que malheureusement elle doit être, mais on veut aussi que la charité domine, mitige, adoucisse. De là partout dispositions à accepter de l'œuvre de la charité ce qui en est compatible avec les rigueurs de la guerre. Partout expression de respect et de reconnaissance pour les sœurs de charité, et les frères, qu'ils appartiennent à un ordre protestant ou catholique ; je n'ai pas une seule fois entendu faire de distinction à cet égard, rien de négatif, rien de craintif et de minutieux, au moins dans la majorité des cas. Il est vrai que ce qui sert ici de puissante recommandation, c'est l'utilité indiscutable dont l'œuvre civile a été pour l'armée, c'est la conviction presque uni-

verselle que l'État ne pourra jamais, dans une grande guerre, suffire aux soins réclamés par les victimes qu'elle occasionne ; l'insuffisance est reconnue, quelquefois même proclamée en principe, et l'esprit le plus militaire est obligé de se rendre à l'évidence du fait expérimental ; de vieilles moustaches même rendent hommage à l'utilité de l'œuvre des modestes frères de Duisbourg ou du Rauhehaus ; il est vrai que ceux-ci avaient au-dessus d'eux le capitaine des armées, auquel il faut bien en définitive reconnaître les droits du commandant en chef invisible de cette grande armée toujours en guerre qu'on appelle le genre humain. C'est bien aussi ce que l'on éprouve et ce que la guerre fait profondément sentir dans tous les cœurs, même les plus belliqueux. Je crois que l'expérience que je viens de recueillir à cet égard est pour nous une des plus précieuses qu'on ait pu faire, comme elle est en même temps un puissant encouragement, et pour les chefs un témoignage des plus honorables.

Je ne veux pas quitter Kolding, sans exprimer ici toute ma reconnaissance aux autorités militaires, soit pour leur bon accueil, soit pour les facilités matérielles qu'elle m'ont accordées en me procurant, à mon collègue et à moi, un excellent logement, au moment où toutes les demeures étaient de requête, et plus tard un véhicule confortable pour reprendre la route de Flensbourg.

Qu'il me soit permis d'intercaler ici de nouveau quelques lignes d'une lettre que j'écrivais après mon retour :

« *Broaker, le 12 avril.* Après m'être reposé un jour de la course de Kolding, je suis reparti pour Broaker qui, de tous les villages voisins de Düppel, est décidément celui où l'on a la meilleure chance de trouver un gîte et quelque nourriture.

Des bruits sérieux circulent, sourds encore et incertains, mais il est évident que l'assaut sera bientôt donné. Sur toute la route, à perte de vue, on ne voit que chars de réquisition chargés de porter des munitions et des denrées diverses à l'armée. Près du village, dans un champ voisin, des régiments s'exercent à vaincre les difficultés que l'on rencontrera sous les redoutes au moment de l'assaut ; ils escaladent des palissades, sautent des fossés, brisent des fils de fer, etc. Au moment où je revenais à Broaker, un bataillon rentrait de l'ouvrage des tranchées et des parallèles, crotté jusqu'aux genoux, portant une simple veste de toile grise et une pelle sur l'épaule. Les soldats chantaient tous en chœur des airs militaires, le major à cheval en tête ; c'étaient des figures martiales, des corps vigoureux, grandeur moyenne, expression de gaie bravoure sans orgueil ni frivolité. Ils avaient travaillé toute la journée exposés aux projectiles ennemis, et revenaient, heureux d'avoir rempli bravement un sérieux devoir. Tandis qu'ils rentraient dans le village, une autre troupe semblable partait pour se rendre sous les forts, chantant aussi, pleine d'entrain et de gaieté ; les deux bataillons se rencontrèrent ainsi marchant en sens inverse et les deux chants se confondirent sans désharmonie. Je n'oublierai pas ce spectacle.

« J'allai de là au cimetière qui entoure l'église de B. Quelques tombes fraîches indiquaient que dans les hôpitaux on avait eu de nouveaux décès ; l'air était froid, le vent sifflait, la nuit commençait à étendre ses ombres ; de l'éminence sur laquelle est placée l'église on pouvait suivre tous les détails de la canonnade qui semblait s'être déchainée ce soir-là. Entre les redoutes et les batteries prussiennes se faisait un échange continu de décharges, qui avait dans l'obscurité tout à fait l'apparence d'un feu d'artifice, sauf les déto-

nations que ce dernier ne produit pas. Le combat dura jusqu'au matin dans la nuit, et il y eut de nouveaux blessés. Après avoir assisté à ce solennel spectacle, je rentrai à l'auberge, où la seule chambre affectée aux officiers était transformée en tabagie ; les chants et les conversations se croisaient et on avait peine à entendre sa propre voix : un médecin entre au milieu de cette scène bruyante et annonce que tel officier qu'on avait vu la veille gai et dispos dans le même local, vient d'être grièvement blessé. »

J'ai revu, le 12 avril, le docteur Gurll, professeur de médecine, délégué, on s'en souvient, du Comité de Berlin, avec mission presque identique à la mienne, mais séparée de celle du colonel de M. J'ai eu avec ce collègue une longue conversation. Il a accepté complètement la solidarité de nos deux délégations et admis l'utilité de l'œuvre internationale, sauf à l'organiser convenablement, et à ne la considérer que comme complémentaire de l'activité officielle de l'armée. Voici le résultat de ses réflexions depuis le commencement de la campagne : La première chose à faire, surtout pour la Prusse, avant de recourir à l'expédient des comités, c'est, dit-il, de réorganiser les corps sanitaires, et surtout d'en augmenter le nombre et le personnel. Dans la plupart des combats on a dû affecter à la troupe un nombre de soldats infirmiers plus grand que ne l'indique le cadre.

Les comités, selon le docteur Gurll, doivent surtout recueillir *de l'argent*, puis se procurer à l'avance un certain nombre d'objets d'une acquisition plus ou moins lente et difficile, tels que brancards à transport de formes diverses, appareils chirurgicaux, irrigateurs, baignoires, etc.

Il ne croit pas à la possibilité de former des volontaires, dans un temps de paix plus ou moins assurée, en vue d'une guerre possible.

En temps de guerre ces volontaires devront, selon lui, être réservés pour les dépôts de blessés, les hôpitaux et les ambulances, les soldats infirmiers pouvant alors être affectés au lieu même du combat. On le voit, cette opinion prévaut décidément au point de vue de l'énoncé du principe général.

Le docteur Gurlt opte pour l'abolition dans les corps sanitaires de toute arme défensive, qui a, en général, fort peu d'utilité, et offre l'inconvénient de donner à ces corps le caractère de combattants, ce qui est exclusif du bénéfice de la neutralité.

Le délégué de Berlin émet en outre l'avis, très-sage selon moi, que les comités des divers pays doivent agir pendant quelque temps chacun de son côté, recueillir des expériences, et qu'après cela il y aura lieu de convoquer une seconde conférence chargée d'élaborer de nouveau et plus définitivement l'œuvre de la première.

Le Dr Gurlt est favorable au projet de neutralisation, tout en pensant qu'on doit en restreindre un peu le champ d'application, pour laisser l'exécution des détails à l'inspiration des sentiments d'humanité, qui tendent à pénétrer de plus en plus dans les pays qui jouissent de la civilisation chrétienne.

Mais j'ai hâte, Messieurs, d'arriver dans mon récit à l'événement le plus sérieux, le plus palpitant de mon voyage, celui qui en a en quelque sorte constitué la clôture régulière, comme il a été pour la guerre du Schleswig la crise peut-être définitive ; je veux parler de l'assaut.

L'avant-veille, je me promenais le soir près de la forêt de Büffelkoppel, j'étais comme perdu au milieu des régiments qui se croisaient en tous sens, pour prendre des

positions diverses ; c'est à peine si tel officier ou chirurgien que j'avais vu la veille, m'apercevait et me jetait en passant un rapide salut ; ce fut encore un moment où le brassard me tira d'embarras, en me donnant aux yeux de la troupe un caractère plus ou moins officiel et reconnu.

Et pourtant ce vrai train de guerre, ce pêle-mêle de troupes de toutes armes, ces feux de bivouacs dans l'ombré de la forêt, avec les chants qui envoyaient au loin leurs échos, ces plaines couvertes de gabions, de sacs, de casques et de havre-sacs rangés en ordre de bataille, cette sérieuse impression ressentie par tous, que demain ou après-demain serait enfin porté le grand coup, cet isolement même qui commençait à me peser péniblement, tout cela, Messieurs, je ne voudrais pas aujourd'hui ne pas l'avoir vu, ne pas l'avoir vécu. C'est une expérience bonne à faire, et que fera plus ou moins tout volontaire, tel que nous les projetons.

L'imminence d'événements graves, l'obligation de marcher vite dans les affaires et pourtant selon l'ordre et la discipline militaires, produisent dans les esprits une certaine tension, parfois quelque chose de dur et d'excité. Et puis on s'habitue, au milieu du danger, à en parler comme d'une chose ordinaire ; l'un revient en riant, après avoir passé la nuit au milieu des canonnades et en quelque sorte des éclats d'obus ; un autre parle de blessures plus ou moins graves comme d'affaires toutes naturelles ; c'est ainsi qu'un matin on nous apprend que trois officiers sont grièvement blessés, l'un, dit-on, est mourant, le deuxième sera peut-être amputé, le troisième est mort, puis on passe à un autre sujet, les réflexions sérieuses et les rires se suivent de près, on se hâte de dissiper les impressions lugubres par quelque récit plus gai ; on chante, on commande de la bière, du vin, on gronde le garçon qui ne sait où donner de la tête,

de ce qu'il est trop lent, trop cher, que sais-je? et à travers tout ce pêle-mêle de scènes d'auberge, on maintient encore la hiérarchie et la discipline militaires. Ne nous y trompons pas cependant, derrière les apparences qui ne sont qu'un vernis ou une habitude, on retrouve l'homme, et bien souvent, le soir, au coin d'une table, en tête à tête plus intime, malgré le bruit extérieur, j'ai vu se révéler dans une conversation sérieuse la vraie vie du cœur et de la conscience, avec ses craintes, ses profonds besoins et quelquefois ses soupirs ! L'homme est homme partout, sous l'habit du soldat le plus déterminé, comme sous celui du petit bourgeois.

Ici encore je crois ne pouvoir faire mieux que de reproduire en substance mes lettres. Si elles sont d'un style peu classique, vous voudrez bien l'excuser en songeant qu'elles étaient le plus souvent écrites à la hâte, au crayon et au milieu du va-et-vient des événements :

« Le télégraphe vous aura déjà communiqué la grande nouvelle quand vous recevrez cette lettre, et j'ai peur que les détails qu'elle renferme ne vous arrivent un peu tard, vu la lenteur des postes dans ces circonstances.

« A deux heures après midi, les fameuses redoutes de Düppel étaient en la possession des troupes prussiennes, les ponts de Sonderbourg rompus, et derrière ces ponts les débris de l'armée danoise étaient rejetés dans l'île d'Alsen. L'assaut et la prise des lignes de Düppel avaient coûté trois ou quatre heures seulement, et moins de sacrifices d'hommes que l'on n'en avait redouté d'avance pour venir à bout de cette tâche sanglante. Il est vrai que l'assaut avait été déjà fixé pour l'un des jours de la semaine dernière, mais l'on avait alors hésité à cause de la distance qui séparait encore les parallèles des redoutes, et ce fut sur

un ordre apporté de Berlin par le télégraphe, que l'on décida de ne pas entamer la lutte avant d'avoir encore diminué les chances de pertes que devaient courir les colonnes d'assaut. Les fâcheuses expériences que l'on avait faites de l'espionnage danois, imposaient d'ailleurs un secret absolu sur les préparatifs de l'état-major prussien, et non-seulement la journée du dimanche s'est passée sans aucun événement apparent qui pût mettre un œil curieux sur la voie de ce qui se préparait pour le lendemain, mais je ne crois pas qu'un seul soldat, en dehors de ceux qui, dans le plus grand silence et à l'abri de toute indiscretion, organisaient l'attaque, ait pu se douter qu'elle était si proche. Ces précautions ont été couronnées de succès, et je suis persuadé que les Danois ont été surpris par l'assaut avant d'avoir pu réunir toutes leurs réserves pour le repousser, en sorte que les pertes de l'armée prussienne en ont été bien diminuées.

« L'attaque a été précédée d'un terrible bombardement dirigé sur toutes les redoutes, opéré par 218 pièces d'artillerie, et qui a duré jusqu'à 10 heures du matin. Six colonnes d'attaque avaient été préparées dans les tranchées; elles se composaient de 6 à 12 compagnies d'infanterie chacune (en tout 11 ou 12 bataillons) avec un détachement de sapeurs en tête, et une section d'artilleurs pour tourner, au besoin, contre les Danois, les pièces des ouvrages qui auraient été emportés les premiers. — En réserve de première ligne se trouvaient, derrière le Spitzberg, la brigade Canstein, avec 4 batteries, et derrière le bois de Stenderup la brigade Raven. La brigade Göben derrière le bois de Satrup, la brigade Röder près de Nübel, le reste de la division avec trois batteries à cheval, à Satrup, formaient la réserve générale. La brigade Göben, avec 3 bat-

teries et les deux trains de pontons devaient détourner l'attention de l'ennemi, par une tentative de débarquement vis-à-vis de Rönhof, et faire ainsi une diversion commencée à 9 heures du matin, qui a effectivement amené une longue canonnade d'un côté à l'autre du détroit d'Alsen, et qui a parfaitement atteint son but, en attirant sur ce point une partie de l'artillerie et de l'infanterie danoises.

« A dix heures précises, les six colonnes d'attaque se sont précipitées au pas de course hors des tranchées, sur les six redoutes dont elles avaient chacune à prendre une à partie. (C'étaient les six ouvrages formant l'extrême gauche de la position danoise, savoir les nos 1, 2, 3 à droite de la route de Sonderbourg, les nos 5 et 6 à gauche de la route et le no 4 en seconde ligne, près du moulin de Düppel). En avant de chaque colonne s'échelonnait une chaîne de chasseurs, puis venaient un peloton de sapeurs et une compagnie d'infanterie, puis la colonne elle-même de trois ou quatre compagnies, à 100 pas en arrière la réserve, partout les officiers en tête.

« L'attaque s'est ruée avec une vigueur irrésistible sur les redoutes; une bonne partie des soldats avaient même jeté leurs fusils pour être plus lestes, et marchaient, ou plutôt couraient, seulement le sabre à la main : la lutte a été très-courte, l'artillerie danoise était réduite à peu de chose dans les redoutes, et la garnison était peu considérable, l'imprévu de l'assaut ayant empêché les réserves d'arriver à temps ; quelques coups de mitraille seulement furent tirés. Cependant les Prussiens ont perdu du monde, en particulier des officiers, pendant le court espace de temps qu'il a fallu employer à combler les trous de loup et les fossés avec les sacs de sable que portaient les colonnes, et pour arracher les palissades, et briser ce qui restait des fils de

fer tendus à des pieux, afin d'embarrasser la marche des assaillants sur les glacis ; mais l'élan était tel qu'en moins de vingt minutes, je crois, les six redoutes que je vous ai indiquées étaient emportées. Les ouvrages élevés récemment en seconde ligne par les Danois n'ont pas même été défendus, me dit-on. Les vainqueurs, avec une rapidité de mouvements qui a fait le principal succès de la journée, en ce qu'il a coupé la retraite à l'aile droite de l'armée danoise, ont couru immédiatement des redoutes sur la tête du pont de Sonderbourg, qui entama aussitôt une très-vive canonnade, mais dont les Prussiens paraissent avoir relativement peu souffert. Cependant la défense était flanquée par le *Rolf Kraker*, que les batteries de Gammelmark ont bientôt forcé à la retraite, et par de fortes batteries que les Danois avaient élevées des deux côtés et au milieu même de la ville de Sonderbourg ; c'est à la baïonnette et à coups de crosse que l'ouvrage a été emporté en une dizaine de minutes, et aussitôt les Danois s'étant mis à couper les ponts, il est devenu évident que tout ce qui leur restait de soldats engagés dans la défense des redoutes de leur aile droite devait infailliblement tomber au pouvoir des Prussiens ; néanmoins, à ce moment, la retraite de cette partie de l'armée danoise était déjà commencée, et l'on me dit que la tête de colonne de la brigade Canstein est arrivée assez tôt à la tête du pont pour prendre part à la prise de l'ouvrage. Les deux brigades de réserve Canstein et Raven avaient en effet, pendant ce temps, enlevé les redoutes nos 7, 8 et 9 et forcé à capituler la redoute n° 10 (extrême droite, au bord du détroit d'Alsen) qui se trouvait complètement isolée désormais, et dans laquelle une douzaine d'officiers et trois à quatre cents soldats ne purent se défendre plus longtemps.

« A la nuit tombante on entendait encore la canonnade des batteries de l'île d'Alsen ; mais cela n'avait rien de comparable avec le terrible orchestre de canons et de mortiers qui ébranlait l'air et la terre dans la nuit de dimanche à lundi.

« Broaker, où je suis, est un des dépôts principaux d'où les blessés de la journée sont transportés à Flensbourg, soit par eau, soit par terre, et c'est vraiment un triste spectacle que celui de ces maisons de paysans transformées en ambulances improvisées ; là où l'on n'a pu préparer quelques couches, on s'est borné à jeter sur le plancher des gerbes de paille, et c'est là qu'on étend, quand on ne peut faire mieux, les uns à côté des autres, tous vêtus et sans distinction de nationalité, les pauvres soldats victimes de cette journée. Heureusement je puis dire que les secours n'ont pas manqué.

« En attendant que je puisse faire une visite sur les redoutes, figurez-vous, par quelques traits, mon entourage en ce moment ; j'esquisse seulement ; votre imagination suppléera et coordonnera : D'un côté, quelques centaines de prisonniers danois debout, accroupis, couchés, entourés d'un officier et de soldats prussiens, le fusil à la main ; là-bas, sur la route poudreuse, un convoi de ces malheureux prisonniers, couverts jusqu'aux oreilles de poussière mêlée de sueur, les cheveux blonds ou roux, les yeux rougis par l'échauffement et la fatigue, l'uniforme détraqué par le lourd service que ces hommes viennent de faire depuis des semaines, à travers toutes les intempéries d'une saison inclemente ; à droite et à gauche de la longue file, des dragons à cheval, le pistolet chargé et armé au poing ; — plus loin marche, — c'est le contraste de la joie avec la douleur, — un régiment prussien, fier de la victoire remportée, et heureux de regagner des localités moins inhospitalières au pau-

vre troupiér ; plusieurs officiers portent l'aigle rouge avec deux épées, insigne de la récompense militaire nationale ; tous ceux qui ont été présents à l'assaut portent sur leur casque une branche verte, — à ma droite, feu de bivouac et une cinquantaine de chevaux entravés à la même corde ; — comme perspective, un parc d'artillerie avec ses énormes mortiers, ses obusiers gigantesques, ses montagnes de bombes d'un pied de diamètre, ses pyramides de boulets qu'on lance à 6,000 pas au travers d'un bras de mer comme une balle de carabine. Que sais-je encore ? L'auberge, que j'oubliais, et devant laquelle une cinquantaine de soldats, parlant tous à la fois, se racontent déjà leurs exploits, sans aucun doute tous plus brillants les uns que les autres, tandis que j'entends un brave qui était à l'assaut se féliciter, en tordant de plaisir sa moustache rousse, de pouvoir écrire à *la mère* que ses deux frères et lui se portent bien. Trois, en effet, à l'armée et point de mauvaise nouvelle ! Heureuse mère ! Mais quelles angoisses avant que tu en sois bien sûre !

« Environ 16,000 hommes avaient été disposés pour l'assaut du côté de l'armée allemande. Le nombre des blessés à la charge des ambulances prussiennes a été d'environ 1400, dont 800 blessés grièvement réclamant des soins particuliers et ne pouvant se transporter eux-mêmes. De ces derniers, 300 environ furent dirigés sur Broaker, 100 sur Rinkeniss, 100 sur Stenderup, 100 sur Ulderup, 100 sur Blans, 100 sur Schnabek. Ce travail fut exécuté en dix heures, au moyen des ressources suivantes préparées à l'avance pour ce but : 5 sections d'ambulances à cheval, 60 à 70 brancards, une soixantaine de médecins, 5 sections de porteurs ; enfin 200 chars de paysans. Je tiens ces indications de la bouche d'un chirurgien qui avait pris à ce sujet des informations.

« La sage prudence avec laquelle furent réunies ces forces considérables, eut pour heureux effet que les blessés purent tous, avant la nuit, recevoir des soins convenables, et que personne n'a souffert au delà de ce qui était le résultat inévitable de la guerre.

« Mais d'autre part aussi, ces ressources, réunies en un point relativement limité, dépassaient de beaucoup celles du cadre officiel de l'armée; en d'autres termes, on a affecté à cette seule affaire un personnel beaucoup plus nombreux que ne le réclame l'organisation réglementaire. Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'on ne peut trop faire pour augmenter le plus possible les forces sanitaires dans une armée en guerre. C'est aussi le but vers lequel tend de plus en plus la sollicitude des gouvernants, et il est à prévoir que des modifications utiles auront lieu dans ce sens. L'esprit philanthropique qui anime notre siècle dans presque tous les pays, est pour nous la meilleure garantie que l'organisation sanitaire des armées se rapprochera à cet égard toujours mieux de l'état parfait, surtout par l'augmentation du nombre des corps sanitaires instruits et bien exercés. »

Mais, Messieurs, cette expérience n'est-elle pas en même temps pour nous un nouvel encouragement? Malgré les perfectionnements successifs dont je viens de parler, il restera toujours beaucoup à faire pour les Comités de secours, et, s'ils parviennent à former *des corps d'hospitaliers*, eux aussi, je n'en doute pas, pourront rendre de précieux services.

On avait établi autour de Düppel un grand nombre de *places de premier pansement* ou *ambulances volantes*. Leur étendue et leur construction variaient suivant leur degré d'importance et suivant leur proximité de l'ennemi; à droite de la grande route de Sonderbourg, à un quart d'heure environ des redoutes, on avait construit une longue baraque,

protégée du côté nord par un mur de terre, sorte de doublure de la paroi de planches, et, en dehors de ce mur, par un fossé destiné à recevoir les projectiles que le hasard y ferait tomber. Dans l'intérieur, on avait disposé une série de tables un peu inclinées, pour y coucher les blessés qui réclameraient des pansements immédiats, avant d'être placés sur les brancards. En un autre endroit, on avait utilisé une maison à moitié détruite et déjà criblée de trous de boulets; ce dernier abri était assez peu assuré, et l'un des employés sanitaires y reçut, pendant l'assaut, une blessure dans le dos.

D'autres places de pansement, qui étaient dispersées çà et là dans des endroits un peu abrités, consistaient en de simples petites baraques construites toutes en fortes poutres. Le toit était en outre recouvert de terre pour amortir le premier choc occasionné par la chute d'un projectile. Cette sorte de hutte était aussi protégée au dehors par un petit ouvrage en terre et par un fossé. Plus loin des redoutes, à l'angle de la forêt nommée Büffelkoppel, on avait transformé en ambulance une bonne maison de paysan.

Les blessés, après avoir reçu les soins les plus indispensables, étaient immédiatement transportés dans des voitures d'ambulance ou sur des chars de paysans, aux endroits que nous avons nommés plus haut. C'est là qu'on leur appliquait les pansements réguliers et définitifs, et qu'on faisait les grandes opérations.

Malgré l'étendue des mesures prises, on ne put fournir, dès les premiers jours, des lits à tout le monde; c'est ainsi qu'à Broaker, dans une maison voisine de l'église, une quinzaine de blessés furent d'abord couchés sur de la paille et ne reçurent que plus tard des matelas fournis par le Comité de Hambourg; plusieurs aussi, par une mort rapide, firent

bientôt place à d'autres, et ainsi les rangs s'éclaircissaient peu à peu ; sur ces quinze, j'en vis mourir deux dans la seule nuit du 19 au 20, tous deux avaient une plaie pénétrante du crâne. Enfin, et c'est là un principe généralement suivi, on évacuait aussi rapidement que possible de la première ligne d'hôpitaux à la seconde.

Est-il nécessaire de répéter encore une fois ici qu'on ne connaissait plus ni amis ni ennemis, mais seulement de pauvres blessés, et que tous recevaient absolument les mêmes soins ?

La prise des redoutes de Düppel m'a fourni quelques nouveaux sujets d'observation et quelques renseignements utiles pour le but que poursuit notre Comité.

Et tout d'abord, quant au nombre des soldats infirmiers et des chirurgiens, on en affecta à ce seul engagement quatre à cinq fois plus que ne le comporte la proportion régulière dans l'armée, et malgré cela, le travail ne leur manqua pas, preuve nouvelle de la convenance d'augmenter le plus possible le personnel officiel ou libre des secourus.

Un autre fait, qui est plutôt de stratégie chirurgicale, c'est la convenance d'établir *de grandes places de pansement* avec un nombreux personnel médical et à distance convenable du lieu du combat, plutôt que de disperser les forces en créant une quantité de petites ambulances.

Quant aux premiers soins à donner aux blessés, ils sont moins compliqués qu'on ne se le représente peut-être. On débarrasse le blessé de ses vêtements à l'endroit du corps qui a été lésé, en coupant un pantalon, une manche, une botte, puis on applique une compresse froide et, s'il y a fracture, quelques attelles, une gouttière en fil de fer ou de fer-blanc, ou bien même un fourreau de sabre, ou tout autre

appui improvisé. Ensuite on le place adroitement sur un brancard, on lui donne à boire quelque peu d'eau, de vin ou même d'eau-de-vie, et on le fait porter jusqu'aux voitures, qui le conduisent à l'ambulance de la première ligne.

Il est rare qu'on ait à faire, sur le lieu même des premiers pansements, une opération immédiate, par exemple une ligature d'artère nécessitée par une hémorragie. Ce dernier accident est d'ailleurs plus rare qu'on ne le croit généralement. Ce n'est pas à le combattre que s'appliquera souvent l'œuvre du volontaire ; il est même rare que le soldat infirmier emploie le tourniquet, qu'il porte réglementairement sur lui-même ou dans la poche du brancard, et dont l'application inopportune ou inhabile peut avoir le grave inconvénient d'une strangulation exagérée et prolongée de tout un membre.

Il est un *préjugé* qui a été signalé et qu'on est dans le cas de constater fréquemment à l'armée ; c'est celui de croire qu'il faille à tout prix faire d'emblée, sur une blessure, une application spéciale de charpie, de bandes de diachylon, de bandes roulées en toile, etc., en un mot de s'imaginer que le salut du blessé dépendra surtout des premières applications qui seront faites sur une plaie, au moment même où la balle l'a frappé. Nous ne sommes plus, il est vrai, au temps où la plaie de balle était considérée comme vénéneuse, et où l'on croyait que l'huile de térébenthine bouillante était un antidote efficace contre cet empoisonnement supposé ; où l'on pensait que le blanc de baleine accélère la cicatrisation des plaies de poumon, le sang de poulet celle des plaies de l'œil, etc. Cependant il importe, et là-dessus les chirurgiens étaient d'accord, de déraciner les préjugés qui règnent encore dans les armées, même parmi les officiers. Le blessé mieux informé sera moins angoissé en ne

voyant pas toujours un chirurgien faire l'application du premier pansement, avant son transport à l'ambulance; et ainsi le premier service sanitaire sur le lieu du combat pourra être rempli en grande partie par des soldats infirmiers, sous la direction d'un petit nombre de médecins; le corps médical se tiendra alors davantage dans les ambulances, où les blessés réunis, mieux couchés et mieux abrités pourront trouver tous les soins nécessaires, et où se feront en particulier les opérations immédiates que l'on n'a pas le temps de pratiquer sur le champ de bataille.

Quant *aux voitures de transport* on est d'accord pour trouver excellents les chars de paysans, bien fournis de paille. On en avait concentré 200 autour de Düppel le jour de l'assaut, outre les voitures ordinaires appartenant à l'armée. J'ai eu l'occasion de constater sur moi-même, combien la bonne paille amortit convenablement les secousses d'un char mal suspendu et sans ressorts. Il est bon, je crois, que les Comités sachent qu'au besoin ils peuvent se passer de voitures spéciales, et que des volontaires pourront toujours rendre à une armée un service signalé après une bataille, en lui procurant rapidement des chars de paysans fournis d'une épaisse couche de paille. Il sera convenable, dans ce cas, que les volontaires se fassent accompagner autant que possible par un officier, ou du moins par un soldat, afin de pouvoir exiger les chars à titre de réquisition de guerre. J'ai vu en Italie, à Brescia, un garde national engager une rixe violente avec un cocher qui lui refusait le transport de deux soldats malades; le cocher ne partit que lorsqu'il eut à côté de lui sur le siège un soldat qui le menaçait de la pointe de sa baïonnette. — Le 17 mars, pendant un sérieux engagement devant Düppel, un chirurgien militaire étranger dut, sans aucun doute, à son uniforme, de pouvoir

requérir une douzaine de chars et rendre par là un service éminent à la troupe qu'il accompagnait.

Une autre expérience, qui peut profiter aux Comités de secours, est relative à *la première application à faire sur les plaies*, pendant les premiers jours. De l'avis presque unanime des chirurgiens, la *glace* est le meilleur, le plus puissant moyen, pour empêcher le développement d'une inflammation trop violente et de ses conséquences destructrices; on peut dans ce but appliquer la glace sur la plaie, même pendant des semaines. Le Comité de Hambourg eut l'ingénieuse idée de faire établir, dès le début de la campagne, des *glacières* dans les villes principales; on en fit un grand usage et l'on témoigna plus tard au Comité beaucoup de reconnaissance pour cette excellente initiative. Mais, pour que la glace puisse être employée sans inconvénient, il faut qu'elle soit contenue dans des vessies, et c'était encore l'œuvre du Comité de Hambourg d'envoyer partout une quantité de ces poches en *caoutchouc vulcanisé, avec de larges bouchons en bois*. Ces détails, qui pourraient paraître minutieux, sont fort importants; n'oublions pas qu'un secours, quand il est répété des centaines, des milliers de fois, peut perdre toute sa valeur, si l'on néglige telle mesure de détail nécessaire pour le rendre efficace et d'un usage prompt et facile.

Vous avez entendu, Messieurs, quels services ont rendus les seize frères du Rauhehaus de Hambourg, combien *les diacres de Duisbourg* se sont ingénies, de façon à rendre leur activité infatigable presque proverbiale; et pourtant ces modestes jeunes gens n'avaient pas été élevés à l'école de la guerre, ils ne l'étaient qu'à celle de la bonne volonté et du dévouement. Faisons comme eux, Messieurs, pourvoyons nos volontaires largement de tout ce que nous supposons pouvoir être utile, d'après les conseils d'hommes expérimentés;

qu'ils portent toujours avec eux, dans quelque valise, ou mieux encore dans le havre-sac militaire, des objets de toute espèce, de peu de volume et de peu de poids ; qu'ils donnent largement et se repourvoient à mesure à la source inépuisable des Comités, et bientôt, vous le verrez, on ne leur connaîtra plus d'autre nom que celui de *bienfaiteurs de l'armée*, et leur passeport, indispensable dans les premiers temps, restera oublié dans leur poche.

Un membre de la direction du Rauhehaus me disait : « Nous nous sommes fait de nombreux amis dans l'armée par de petits objets qui vous feront rire quand je vous les nommerai : 1° des aiguilles et du fil, avec des boutons pour remplacer ceux qui sautaient souvent aux pantalons et aux habits ; 2° des enveloppes de lettres et *du papier avec le nécessaire pour écrire.* »

Ce dernier détail, quoique ne rentrant pas dans la catégorie des soins à donner aux blessés au moment d'un combat, mérite notre attention, et vous me permettrez de le mentionner ici en passant. Établissez, quand les circonstances le permettront, *des locaux pour lire et écrire*, avec les matériaux nécessaires ; que nos volontaires aident ceux qui ne savent pas s'en tirer seuls, enfin et surtout, Messieurs, conseillez-leur de se tenir sans bruit, paisiblement, au chevet des blessés et des mourants, de prendre leurs noms, leurs désirs, peut-être leurs dernières volontés, pour les transmettre par lettres à leurs parents ! C'était là une des fonctions que remplissait le colonel de M^{***} ; c'était encore une des occupations du lieutenant-colonel K^{***} de Schw., dans l'hôpital de St-Jean à Flensbourg ; il recevait les lettres de la poste, veillait à leur exacte distribution, répondait au nom et conformément aux désirs des malades. Cela aussi, Messieurs, est un soulagement à leur porter, soulagement mo-

ral et qui réagira peut-être sur leur état physique. Cette fonction, on vous la laissera toujours remplir, car les officiers et les chirurgiens ne pourront s'en charger. Vous n'aurez pour cela qu'à vous entendre avec l'aumônier qui ordinairement s'emploie aussi à la correspondance des blessés.

Un volontaire délégué par un Comité de secours pourrait-il *se rendre utile aux prisonniers de guerre non blessés*? c'est là une question sur laquelle je dois laisser la parole à Monsieur votre délégué dans le Danemark, car il a sur ce sujet des faits à vous citer. Mon expérience et mon opinion personnelle me font penser qu'à cet égard il faudra toujours user de la plus grande prudence. En Italie, je fus fait prisonnier comme espion, pour avoir échangé avec des Autrichiens blessés quelques mots allemands, et je ne dus ma liberté qu'aux bonnes recommandations dont j'étais muni; à Flensbourg ou dans les wagons, aurais-je pu rendre des services de correspondance ou autres à des Danois prisonniers et non blessés, sous la baïonnette des surveillants, sans tout au moins me rendre importun ou compromettre la liberté de mes mouvements, due à la bienveillance qui m'avait été témoignée? Je crois, Messieurs, qu'il n'est pas possible d'établir sur ce point délicat une règle de conduite générale, et que c'est aux circonstances du moment, et au tact de vos volontaires, à décider de leur conduite à cet égard dans chaque cas particulier.

Il va sans dire que je ne parle pas ici de soins à donner à des prisonniers blessés. Il est d'usage et d'un devoir généralement admis de nos jours, de ne faire à cet égard aucune distinction de nationalité. Les blessés auxquels je pus donner, immédiatement après l'assaut, des soins dans les ambulances, étaient couchés, à côté les uns des autres, sans triage aucun, partageant ensemble la bonne et la

mauvaise fortune, et personne n'a songé à cet égard à faire la moindre différence. A l'hôpital des chevaliers à Flensbourg, un officier danois, grièvement blessé dans le dos, avait sa chambre à lui et recevait les soins les plus assidus. Ce que l'on a pu dire ou publier de contraire à cet égard n'est que des inventions dues à la passion du moment.

Ai-je enfin besoin de dire, Messieurs, que les *honneurs funèbres* étaient les mêmes pour amis comme pour ennemis ? A Broaker, des cercueils fort simples et identiques recevaient indifféremment Prussiens et Danois ; à côté de chacun était posé l'insigne militaire du défunt, et pour l'inhumation il y avait la même cérémonie.

Après l'assaut je vis ensevelir une série de braves ; on peut voir encore, le long de la grande route, à quelques pas des redoutes, quatre tombes semblables dont trois danoises, une prussienne, et sur des croix modestes et identiques on lit ces simples paroles : « Ici reposent 208 braves Danois morts à l'assaut de Düppel, le 18 avril, » et plus loin : « Ici reposent 50 braves Prussiens morts à l'assaut de Düppel, » etc.

Une seule fois, Messieurs, j'eus l'occasion et l'honneur de rendre personnellement à un officier danois un dernier et solennel devoir ; il s'agissait de transporter de Nübel à Sonderbourg le corps du major de N^{...}. Le cercueil couvert de guirlandes de fleurs reposait dans le fond du char ; j'étais assis au devant à côté du lieutenant-colonel prussien K^{...} de Schw. Nous suivions la route de Sonderbourg qui, comme on le sait, passe entre les redoutes 4 et 5. Ni lui ni moi n'avions encore été au delà de ces dernières, nous allions enfin voir ce bras de mer et cette petite ville de Sonderbourg, si insignifiante en elle-même, si célèbre

par les événements qui s'y rattachaient et dont parlaient tous les journaux. Notre imagination, comme toujours, s'en était fait des représentations plus ou moins inexactes et exagérées. Arrivés près de la redoute qui commande la tête du pont, nous obtenons de l'officier de garde un trompette qui devance notre char pour annoncer notre arrivée, indiquer le but pacifique de notre entreprise, et déterminer un officier danois à quitter l'autre bord pour venir à notre rencontre. Nous avançons lentement; derrière le char suivent 6 soldats qui porteront le cercueil. Arrivés au pont de bateaux qui communiquait avec Sonderbourg, mais dont la partie du milieu est enlevée, nous voyons une barque se détacher de l'autre rive, c'est l'officier qui a compris le signal. Il aborde au tronçon de pont resté de ce côté-ci, l'officier prussien avance à sa rencontre; on se salue militairement, on échange quelques paroles : « C'est bien dommage, dit le premier, c'était pourtant un officier qui donnait de brillantes espérances. » A un signal donné, les 6 soldats qui, en état d'attente, tenaient sur leurs épaules le cercueil, avancent à pas lent et funèbre sur le pont, pour le remettre aux porteurs danois que l'officier avait pris avec lui. Un dernier salut militaire donné au cercueil qu'on emporte sur la barque danoise termine cette scène lugubre, et nous remontons sur notre char, en face des batteries que les Danois ont établies sur les hauteurs de Sonderbourg et qui commandent toute la route sur laquelle nous passons. J'avais été, pour ainsi dire, en contact avec l'ennemi; j'aurais presque pu tendre la main à votre délégué envoyé dans le camp du Danemark, et faire ainsi avec lui acte de neutralité internationale; mais cette manifestation, d'ailleurs incertaine, n'aurait eu aucune valeur réelle, et aurait pu compromettre nos libres positions. C'est du Comité lui-même, plutôt que de ses envoyés que

doit en général partir la manifestation d'impartialité politique.

Mon rôle dans ces jours palpitants et si pleins d'événements historiques, n'était plus de parler. Je n'étais d'ailleurs pas fâché de pouvoir ainsi, en laissant de côté ma mission théorique, me donner entièrement à mon mandat pratique, celui de témoigner, par quelques faits, notre sérieux intérêt pour le sort des blessés.

J'avais eu précédemment, il est vrai, l'occasion d'acheter pour les hôpitaux de Kolding, d'Apenrade et de Flensbourg quelques rafraîchissements et de distribuer, au nom du Comité, quelque argent aux sœurs de charité, qui m'avaient témoigné le désir bien naturel de pouvoir disposer librement d'une petite somme, pour procurer aux convalescents de l'hôpital un supplément de vin et quelques douceurs.

Une fois j'avais eu le plaisir de pouvoir rendre quelques services à une soixantaine de blessés qui s'entassaient dans les wagons pour se rendre à Rendsbourg, et qui acceptèrent avec reconnaissance des boissons rafraîchissantes et quelques secours en argent. Une autre fois j'avais pu aider de ma main et de mes conseils dans quelques cas de graves opérations. A Düppel même et dans les circonstances décisives du moment, il s'agissait de faire ressortir encore davantage l'homme pratique et de se taire sur les questions générales de principes, qui, du reste, avaient été suffisamment discutées dans les paisibles conférences de Westerschnabek et de Kolding; d'ailleurs sur le lieu même du combat, l'élément non militaire, le bourgeois avait disparu et il fallait quelquefois du tact et quelque courage pour faire respecter la position modeste du délégué civil et la maintenir dans sa vraie dignité. Si je m'avançais trop, je subissais immédiatement la pression de l'élément et du ton militaires; si je me

tenais trop sur la réserve, cela pouvait être interprété comme timidité qui discrédite, ou comme morgue qui irrite et éloigne la bienveillance. A cette époque de ma mission, des conversations de principes généraux auraient risqué de provoquer quelques jugements dépréciateurs, ou même de faire naître le sourire. On remarquait aussi quelquefois, quoique manifestée plutôt par des signes négatifs, une certaine réserve dans les rapports entre le médecin régulier de l'armée et l'étranger non incorporé, ou le médecin civil dont l'activité était purement officieuse et consultative. Ces impressions cependant ne se sont fait jour chez moi qu'à l'époque de l'assaut et immédiatement après; mais je n'ai pas craint, Messieurs, de vous en faire part, car cela aussi rentre dans les renseignements à vous fournir sur la position que peuvent occuper dans une armée des envoyés civils.

Je n'ai pas, Messieurs, à vous faire ici des descriptions palpitantes des scènes dont je fus témoin; vous savez ce qu'est la guerre : un grand mal et un grand malheur!

Quelques jours plus tard, la question de l'assaut, considérée au point de vue sanitaire, fut traitée à Flensburg dans une réunion d'une trentaine de médecins. Voici les conclusions générales par lesquelles termina le rapporteur, et dont quelques-unes reproduisent les remarques que nous avons faites plus haut :

1° Il y a eu un trop grand nombre de petites places de pansement disséminées autour de Düppel; il vaut mieux en général en établir de plus grandes, moins nombreuses et mieux abritées. Si même, pour les atteindre, on est obligé d'exécuter un transport plus long sur brancards, cet inconvénient est moindre que la dispersion des forces. En outre, ces grandes places de pansement étant moins provisoires, il est probable qu'elles seraient plus largement fournies de

tout. Peut-être se déciderait-t-on même à y faire l'application immédiate du bandage plâtré.

2° Étant mieux abrités, les chirurgiens pourront agir plus tranquillement, sans crainte ni presse, et par conséquent avec de meilleures chances de succès. Le blessé lui-même sera heureux de cette sécurité, car rien n'est plus pénible pour lui que d'être, sans but et sans gloire, exposé au danger de recevoir quelque nouvelle blessure. Ne doit-on pas aussi au mourant une heure de paix et de sécurité, avant qu'il rende le dernier soupir?

3° Les chirurgiens étant moins nécessaires devant l'ennemi, il conviendra de n'en laisser qu'un petit nombre près des lignes des combattants, pour les concentrer surtout dans les grandes ambulances. Il faut, en général, que les blessés soient amenés au chirurgien, plutôt que de charger celui-ci d'aller les relever et les panser sur le lieu du combat. Si l'amour-propre du médecin en est moins satisfait, d'autre part le blessé s'en trouve mieux et c'est là l'important.

4° Pour rendre les chirurgiens plus disponibles, et surtout pour accélérer le travail, il est nécessaire *d'augmenter le plus possible le nombre des infirmiers militaires* et de les affecter surtout au travail du transport des blessés.

5° Des infirmiers à cheval (Ordonnanzen) recevraient les ordres, recueilleraient les informations et les porteraient du lieu du combat à l'ambulance et vice versa.

A Flensbourg, j'ai eu la satisfaction de pouvoir rendre quelques services dans l'hôpital principal, et de faire dans un autre quelques visites, en remplacement d'un collègue qui m'en avait chargé. J'ai pu aider à une amputation longue et compliquée (désarticulation du genou d'après la méthode du Dr Gritti), et donner quelques conseils puisés dans le souvenir d'expériences antérieures. C'est dans ces hôpi-

taux que je rencontrai quelques dames qui, dans l'intervalle, avaient trouvé un emploi de volontaires ; mais, permettez-moi de vous le dire, je les trouvai peu expérimentées, quoique animées des meilleures intentions ; contraste bien frappant avec ces sœurs dévouées et entendues, qui, sans perdre de paroles, agissent et, ce qui n'est pas ordinaire, pensent en agissant. Il est évident pour moi, et je dois le répéter ici, que les femmes employées dans les hospices en temps de guerre ne peuvent, sauf de rares exceptions, y rendre de vrais, d'efficaces services qu'à la condition de s'être consacrées à l'avance au soin des malades, d'en avoir fait au moins un apprentissage, et d'être reliées les unes aux autres par un certain esprit de corps qui leur sert d'appui.

A Apenrade, au commencement de la campagne, une dame inconnue se présente au médecin principal, priant qu'on l'utilise à soigner des blessés ; mais force est bien de la renvoyer, car il n'y en a pas dans ce moment. Elle part avec la promesse qu'on l'avertira aussitôt qu'elle pourra se rendre utile ; elle se fixe à Flensbourg et attend. Peu de jours après, le télégraphe la rappelle pour venir soigner un officier atteint subitement d'une fièvre chaude. Elle accourt, passe quatre jours et quatre nuits consécutifs au chevet du pauvre malade ; mais le médecin, duquel je tiens ces détails, voyant son zèle et ne voulant pas la laisser épuiser ses forces, lui assigne bientôt une occupation moins fatigante, et au moment où je la vis, quelques semaines plus tard, elle était à la tête d'une salle de blessés ; elle avait atteint son but, et son expression révélait la noble satisfaction de son cœur dévoué. Le médecin m'affirma qu'elle remplissait fort bien sa tâche, mais aussi elle avait été précédemment employée dans un hospice d'aliénés.

Notre Comité n'a pas à s'occuper des questions de chirurgie proprement dite, sauf pour connaître exactement les objets de pansement ou de transport, dont l'acquisition sera utile ou nécessaire en cas de guerre. Je ne vous entretiendrai donc pas, Messieurs, de plusieurs questions de médecine militaire qui m'ont intéressé et dont la discussion trouvera mieux place devant notre Société médicale. Dans les dernières semaines on a établi des séances du soir dans une brasserie de Flensbourg, pour discuter entre collègues successivement les questions de pratique chirurgicale les plus importantes. Il est difficile d'être partout, surtout à la guerre; aussi n'ai-je malheureusement pu assister qu'aux trois dernières de ces instructives séances; elles étaient d'une teneur trop exclusivement médicale pour que je puisse vous en entretenir. J'avais espéré pouvoir en consacrer une à l'examen de nos *Résolutions*, je l'aurais peut-être obtenu, si j'avais insisté davantage, mais j'avais lieu de craindre que la disposition des esprits n'eût point été assez favorable à ce genre d'étude. Le vent était à la chirurgie pratique, les questions de philanthropie générale n'auraient dans ce moment, je le pensais, éveillé qu'un médiocre intérêt; or vous le savez, Messieurs, le plus triste des résultats, c'est d'ennuyer.

Avant de quitter définitivement Flensbourg, j'allai régler chez un marchand la note d'un vin que j'avais envoyé à l'hôpital de Kolding. Ce fut dans le magasin de ce négociant que j'eus une intéressante conversation avec un religieux catholique, qui s'y trouvait pour quelques commandes en faveur des blessés couchés dans l'appartement au-dessus. C'était un frère Alexien d'Aix-la-Chapelle, qui était à Flensbourg depuis le commencement de la campagne avec plusieurs de ses confrères. Ils n'avaient rencontré aucun obs-

tacle dans l'accomplissement de leur mission charitable. Le maréchal Wrangel, en particulier, les avait accueillis avec beaucoup d'affabilité, les avait invités à dîner et leur avait fourni un logement. Quant à leur entretien, il y était pourvu aux frais de l'ordre.

Les comités de Flensbourg leur fournissaient ce dont ils avaient besoin pour leurs malades. Les comtes N^{***}, M^{***}, etc., de l'Ordre catholique de Malte, les protégeaient. Ce frère déclarait s'entendre parfaitement avec les sœurs et frères protestants, et n'avoir éprouvé ni causé aucune difficulté relativement aux différences confessionnelles. C'est ainsi que dans un même hôpital se trouvent, à un étage des diaconesses protestantes, à l'autre des religieux catholiques. Ils vivent en relation fraternelle et en échange de bons services. Les frères font vœu de soigner les malades, sans distinction d'opinion religieuse ; ils n'ont pas même le droit de s'en enquérir ; il leur est défendu de parler aux malades de questions controversées : s'ils savent qu'ils ont affaire à un catholique mourant, ils lui font les prières d'usage ; si le moribond est protestant, ils ne prononcent qu'une prière générale, et appellent le pasteur, « qui ordinairement, disait mon naïf et brave interlocuteur, approuve la prière que nous avons faite. » Ils doivent aller partout où leur présence est jugée utile. Les chevaliers de l'Ordre de Malte les destinaient aussi au champ de bataille, mais ils n'eurent pas l'occasion d'y être employés, les volontaires du Rauhenhaus y étant déjà en nombre suffisant. Les médecins les ont toujours vus avec plaisir ; on les apprécie particulièrement pour veiller les malades, les infirmiers mercenaires ne s'y prêtant pas aussi volontiers. Le frère que j'ai vu pense que les malades souffriraient si on les remplaçait par d'autres employés ; l'armée, dit-il, ne peut s'occuper de procurer de bons infirmiers. Comme tous

les frères Alexiens, il avait suivi un cours régulier de médecine pratique ; il me montra sa trousse, disant qu'il saurait même, au besoin, faire la ligature d'une artère qui occasionnerait une hémorragie.

Je n'ai pas voulu, Messieurs, passer sous silence cet entretien, parce qu'il nous permet de jeter un coup d'œil sur une excellente institution d'infirmiers volontaires

Le même jour j'allai aussi faire mes adieux au colonel de M^{...} ; j'appris de lui qu'après de longs pourparlers entre le Comité et le ministère de la guerre, celui-ci avait décidé qu'il disposerait lui-même des dépôts accumulés dans plusieurs villes. Le mandat dece délégué changea depuis lors de caractère. Le Comité de Berlin mit immédiatement à sa disposition la somme de 3000 thalers et publia un appel pour demander de nouveaux secours en nature. Ces secours parvinrent au colonel en grande abondance ; il reçut en particulier 10,000 bouteilles de vin fin. Ce qui lui importait beaucoup, c'était de concentrer autant que possible, en une main unique, l'organisation de la charité libre, afin d'y faire régner l'ordre convenable. Il se mit dans ce but en rapport avec le professeur Langenbeck, nommé chirurgien en chef de l'armée quelques jours avant l'assaut. A partir du 1^{er} mai, les dépôts du Comité de Berlin ont été confondus avec ceux du Comité du Schleswig et en partie avec celui de Hambourg.

Tous les jours des commissionnaires militaires se rendent dans les hôpitaux pour y prendre les bulletins sur lesquels sont inscrits les objets désirés, et l'après-midi du même jour, des chars chargés de ces objets passent devant ces mêmes hôpitaux pour les y déposer. Les Dames du Comité, dont deux au moins sont attachées à chaque hospice, se réunissent toutes les semaines pour donner leurs avis. Elles font ou font faire les achats des objets qui manquent aux

dépôts. — Les hôpitaux plus éloignés ne font leurs demandes et ne reçoivent les envois qu'une fois par semaine. Le colonel me répéta qu'il croyait que, pour gagner du temps et pour éviter d'inutiles frottements, il est nécessaire de donner au mécanisme des comités un mouvement régulier et de centraliser la direction.

Le Comité de Berlin dispose dans ce moment (27 mai) encore d'environ 20,000 thalers, et son mandataire a reçu de sa part l'autorisation d'en user largement. Les dépôts dont nous avons parlé plus haut, ont depuis lors passé des mains du colonel sous la direction du Dr B^{***}, inspecteur-général des hospices de l'armée.

Avant de quitter Flensbourg, je dus naturellement prendre congé du maréchal Wrangel. Il me reçut très-amicalement, et avec les formes toutes cordiales qui chez lui alternent quelquefois brusquement avec le ton de la sévérité militaire; il me serra la main et, l'appliquant sur sa vieille poitrine : « Merci d'être venu nous aider, me dit-il, remerciez de ma part tous ces braves gens de la Suisse qui vous ont envoyé. »

J'avais manqué plusieurs fois S. Exc. le général de F^{***}, chef d'état-major du maréchal, pour lequel j'avais une lettre de recommandation. Je réussis enfin à lui parler un instant. Il m'assura de son intérêt pour notre œuvre et ajouta : « Je proposerai pour le corps sanitaire de l'armée prussienne l'admission générale du brassard que vous portez. »

Enfin, le dernier soir, je pris également congé du prince royal, conformément au désir qu'il en avait exprimé. « Eh bien, me demanda-t-il, quelles sont maintenant vos idées sur la manière de réaliser l'œuvre que projette votre Comité? » Aussi brièvement que possible, mais cependant avec le détail que nécessitait l'importance du sujet, je lui exposai mes idées sur la formation d'un Comité national central, auquel

se rattacheraient tous les comités provinciaux, sur leur mode d'activité en temps de paix et en temps de guerre, sur les objets les plus utiles à se procurer pour les hôpitaux, etc. Je lui demandai la permission de lui envoyer plus tard mon rapport sur le sujet, ce qu'il accepta avec empressement. Enfin, il me pria d'assurer le Comité de Genève de tout l'intérêt qu'il prend et prendrait encore à l'avenir à la réalisation de ses vues.

Je tenais à voir *les hôpitaux de la ville de Schleswig*, qui avaient passé successivement des mains danoises dans celles de l'armée alliée. Dissous après le départ des Danois, le Comité de secours se reconstitua sous le nouveau régime, et l'hôpital principal fut repourvu du matériel nécessaire. Les malades et les médecins sont Autrichiens. Je fis la connaissance de ces derniers dans une réunion du soir. Le service chirurgical principal est entre les mains du docteur Neudörfer, de Prague, connu par ses ouvrages et par ses opinions spéciales sur certains points de chirurgie militaire. — J'ai eu avec ce praticien célèbre et distingué une longue conversation sur les questions qui vous intéressent, Messieurs; ses opinions, je le regrette, ne sont guères favorables à notre entreprise, il la croit peu fertile en résultats pratiques, sauf pour répandre quelques idées généreuses. Ce que, de son côté, il voudrait que l'on pût obtenir, c'est avant tout les trois choses suivantes: 1^o Qu'on s'occupât sérieusement de perfectionner les moyens de transport des blessés, afin de pouvoir les évacuer immédiatement du champ de bataille dans les hôpitaux réguliers, ce qui diminuerait de beaucoup les difficultés sur le lieu même du combat, et assurerait aux blessés des soins bien plus complets dès le début; 2^o qu'on cherchât à augmenter moins le nombre des médecins, que celui des infirmiers intelligents et bien

exercés ; 3^o qu'on fit la guerre aux mutilations nombreuses et inutiles auxquelles conduit, dit-il, la déplorable habitude d'amputer.

Comme vous le voyez, Messieurs, les idées du docteur de Prague ne manquent pas d'originalité. C'est qu'en effet toute sa personne en est pleine ; il est novateur par nature, mais aussi, ce qui est presque synonyme, un peu exclusif et absolu dans ses idées.

Le service de chirurgie du Dr Neudörfer est l'un des plus riches et des plus intéressants que j'aie vus. Il paraît que ses collègues lui laissent volontiers la spécialité des traitements des plaies par armes à feu et des opérations hardies. Le fait est qu'à côté de ses salles, je fis dans cet hôpital la visite avec d'autres chirurgiens du même rang, et que je ne trouvai dans leurs services presque que des ophthalmies. Quoi qu'il en soit de cette circonstance un peu anormale ou fortuite, le Dr Neudörfer est une figure *sui generis* dans le monde chirurgical militaire. Tout le monde en parle, et, ajoutons, presque tout le monde critique ses vues toutes spéciales. C'est ainsi que, tandis que les autres lavent les plaies aussi souvent et aussi complètement que possible, lui ne renouvelle quelquefois les pansements qu'après vingt-quatre heures ou plus ; là où d'autres appliquent une simple compresse froide ou un peu de charpie sèche, lui panse, et, cela presque sans exception, les plaies avec des languettes en ouate trempées dans de l'eau de camomille, — chez lui point de charpie, point de bandes roulées, partout le mouchoir triangulaire et par-dessus un coussin en ouate. Enfin là où d'autres, même les plus pusillanimes, prononceront l'amputation, lui, au contraire, essaiera encore la conservation du membre par les résections. Il me montra un bras et une main qui avaient été tellement fracassés que ses collègues lui firent un cas de

conscience d'oser ne pas amputer, et d'exposer le blessé à une mort presque certaine. A force de soins de tous genres, le membre avait été conservé et le blessé, que je vis guéri, bénissait l'opiniâtreté de son chirurgien.

Je pourrais, Messieurs, vous énumérer une série de cas extrêmement remarquables de ce genre ; je vis successivement trois cas de résection du coude, avec conservation du membre et mouvements fort étendus ; l'articulation était assez flexible, mais en imprimant au coude des mouvements de va-et-vient, on ressentait avec la main des craquements insolites résultant du frottement des nouvelles surfaces. Il en est de même de quelques cas de résection dans l'articulation humérale fort remarquables aussi par la conservation du membre et de la plupart de ses mouvements.

Il est impossible, Messieurs, en parcourant les salles de cet habile praticien, de ne pas être frappé du nombre des résultats exceptionnels, surtout des cas de conservation des membres, et de l'absence presque complète des amputations. C'est bien le cas de dire qu'il a fait la guerre aux mutilations. Mais, Messieurs, n'oublions pas non plus de rappeler que la plupart des blessés dataient d'au moins six semaines, c'est-à-dire qu'ils avaient été sans aucun doute décimés avant d'offrir le résultat dont nous avons parlé.

A plusieurs reprises j'ai entendu dire que tels ou tels envois philanthropiques avaient été l'objet d'indiscrétions ou même de malversations. Il en fut de même, dit-on, à Schleswig ; il importe que notre Comité connaisse le fait et sache qu'il faut se prémunir d'emblée contre de semblables abus. En vous parlant plus bas des Comités en général, je vous rappellerai l'importance qu'il y a d'envoyer un ou plusieurs délégués sur les lieux mêmes, pour surveiller de près et pour contrôler.

On m'avait aussi parlé des hôpitaux d'Altona. En passant par cette ville, j'appris que la plupart avaient été successivement fermés, faute de malades. Celui des Autrichiens n'en avait plus que quelques-uns et allait se clore ; il en était de même de celui des chevaliers de St-Jean, où il n'y avait plus que deux blessés perdus dans un assez vaste et brillant bâtiment.

Mais, Messieurs, je me hâte de vous transporter avec moi à Hambourg, dernière station par laquelle je terminerai mon récit : *Hambourg, en effet, a bien mérité de la campagne du Schleswig*, son nom n'est pas des moins glorieux dans cet épisode palpitant de notre histoire moderne. C'est de Hambourg qu'est partie pour l'armée et pour ses blessés, par le canal de son Comité, une quantité innombrable de secours ; — c'est de Hambourg surtout, c'est-à-dire du Rauhenhaus que venaient ces seize braves jeunes gens qui, par leur courageux dévouement, ont montré que des volontaires savent aussi aller jusqu'au milieu des balles, relever et panser les blessés, et qu'ainsi notre *Résolution 6* n'est pas une chimère, puisqu'elle a trouvé dans cette guerre une éclatante confirmation.

C'est le 1^{er} février que l'armée alliée a ouvert la campagne du Schleswig en passant la rivière de l'Eider, et c'est le lendemain déjà qu'à Hambourg douze hommes animés d'une généreuse impulsion, se sont réunis et ont décidé d'adresser à la population un appel pour recueillir soit de l'argent, soit des dons en nature. Ces dons étaient destinés à procurer aux victimes de la guerre les secours et les soulagements qui ne pourraient leur être offerts par l'armée elle-même, et que la direction sanitaire même la plus parfaite ne peut toujours procurer. Le but de ces Messieurs était purement philanthropique ; il s'agissait de soulager ceux qui souffri-

raient, sans distinction de nationalité, ennemis aussi bien qu'amis.

Quelques autres personnes se joignirent aux douze susmentionnées, en sorte que dès le 3 février on put constituer un Comité composé de 21 membres, plus un secrétaire, qui se donnèrent le nom de *Comité pour le soin des blessés et des malades*.

Celui-ci choisit ensuite dans son sein une *commission exécutive* de neuf membres, auxquels fut confiée la direction des affaires. Elle était composée du président et de huit membres, qui se partagèrent les divers départements ; il y eut un caissier, un commissaire des envois en nature, deux membres chargés de l'achat des objets et des rafraîchissements destinés spécialement aux hôpitaux ; ces trois derniers, avec le président, constituèrent de fait sous le nom de *Section pour l'envoi des secours en nature*, la partie vraiment agissante du Comité ; ils se réunissaient *tous les jours* pendant une heure pour se communiquer les correspondances, prendre les décisions et se distribuer le travail jusqu'au lendemain. Quant à la commission exécutive, elle a eu en tout douze séances ; le Comité général ne s'est réuni que trois fois pour entendre les rapports des sections.

La collecte faite depuis le 3 février jusqu'au 26 mai s'était élevée à la somme de 83,000 markbanco (122,840 fr.) ; les sommes les moins fortes étaient adressées par les donateurs aux divers membres du Comité, les plus fortes étaient remises au trésorier par l'intermédiaire de la banque de la ville. Les dons en nature s'élevant approximativement à la valeur totale de 62,000 mark (91,760 th.), étaient remis au commissaire des envois ; le linge et les objets de pansement étaient confiés au soin de quelques dames, qui se chargèrent avec la plus louable activité de ce département ;

elles agissaient dans leur travail d'après des instructions médicales, qu'on avait eu soin de faire reproduire dans les journaux.

Avant de commencer ses envois et pour régulariser sa ligne de conduite, le Comité s'adressa au maréchal Wrangel, duquel il reçut les autorisations les plus larges pour pouvoir se mettre en rapport immédiat avec les diverses commissions directrices des hôpitaux. Le Comité envoya de suite quatre de ses membres à *Kiel, Eckernförde, Schleswig et Rendsbourg*, localités qui à cette époque étaient les principaux centres hospitaliers. Les premiers envois eurent lieu déjà huit jours après le commencement des hostilités. A leur retour, ces quatre commissaires furent tous d'accord pour recommander comme indispensable *l'envoi sur le théâtre même de la guerre d'employés fixes*, chargés d'organiser des dépôts locaux, et d'étudier à mesure les besoins du moment. On en dirigea trois sur Rendsbourg, Schleswig et Flensburg ; plus tard, l'armée s'étant avancée vers le nord, Rendsbourg fut remplacé par Kolding. Comme vous le voyez, Messieurs, le Comité de Hambourg a toujours agi d'une manière spontanée et indépendante, se laissant guider par ses expériences successives.

Les représentants du Comité avaient ordre de se transporter aussi dans les hôpitaux peu éloignés de leur station fixe et en général d'aller partout où les événements de la guerre rendraient leur présence désirable.

Voici maintenant la marche qu'a suivie cette œuvre pendant la durée de la campagne.

Les représentants pourvus d'une lettre de recommandation du Comité, avaient pour instructions, aussitôt arrivés à leur poste, de se mettre en relation avec les administrations des hôpitaux et avec leurs médecins, puis de demander par

télégraphe ou par lettre au Comité de Hambourg les objets qu'on désirait, quand ils ne se trouvaient pas déjà dans le dépôt local.

Les envois devaient être accompagnés d'une feuille de route fournie à Hambourg par le commandant militaire autrichien ou prussien, attestant leur destination. Les bureaux des douanes et des chemins de fer avaient généreusement accordé la franchise d'entrée et de route, ainsi que la facilité d'utiliser les trains de vitesse.

Les objets partaient immédiatement de Hambourg, et, grâce aux avantages indiqués, ils étaient ordinairement déjà remis dans les hôpitaux vingt-quatre heures après la demande, sauf les cas où ces objets ne se trouvant pas au dépôt, réclamaient un temps plus long pour être préparés ou achetés. La remise se faisait toujours contre quittance. Les bureaux militaires de poste et de télégraphe accordèrent également la franchise de port.

Les représentants étaient enfin autorisés par le Comité, avec l'assentiment des médecins respectifs, à distribuer eux-mêmes dans les hôpitaux quelques rafraîchissements ou des cigares.

On avait en outre informé les administrations des hospices qu'elles pouvaient aussi s'adresser directement au Comité de Hambourg, sans passer par ses employés locaux.

Quand les demandes adressées à ces derniers étaient considérables, ils avaient ordre d'exiger qu'elles fussent faites par écrit et sur des feuilles formulées *ad hoc*.

Le Comité est en outre venu largement en aide par des envois en nature et en argent, aux comités de secours qui s'étaient formés spontanément dans d'autres localités, et là où régnait déjà une bonne direction locale, par exemple à Neumünster, à Rensbourg, à Kiel.

Le Comité de Hambourg a aussi été généreusement secondé dans son œuvre par les sociétés locales de dames, ainsi que par les sœurs protestantes et catholiques.

Comme vous le voyez, Messieurs, cette société de philanthropes a agi avec la plus grande et la plus louable libéralité; d'autre part, elle avait acquis la conviction que pour réussir il fallait procéder avec quelque prudence, afin d'éviter des abus, des dilapidations, ainsi qu'une concurrence indiscrette avec la direction sanitaire officielle de l'armée. Grâce à cette précaution, l'œuvre de Hambourg a toujours joui de la plus bienveillante protection de la part des autorités militaires, et les envois qui partaient du dépôt de Flensbourg, pour Düppel et pour Kolding, ont même pu être effectués gratuitement et sur chars de réquisition. Les envoyés du Comité ont trouvé dans les hôpitaux le plus libre accès, et ont même été souvent admis aux séances des médecins.

Jamais l'œuvre n'a eu à souffrir de frottements pénibles avec l'autorité sanitaire, quoique l'on eût pu s'attendre à quelques collisions, car c'était la première fois qu'en Allemagne les secours officiels et les secours libres agissaient en commun dans une armée en temps de guerre.

A la fin de ce rapport, on trouvera l'indication sommaire des envois qui ont été faits par le Comité de Hambourg; on verra en même temps qu'il n'a pas toujours été possible de se borner strictement aux objets que l'armée ne fournit pas elle-même; on a dû se laisser diriger par les nécessités du moment, et l'on n'a pu, sous ce rapport, s'imposer une ligne rigoureuse de démarcation. J'ai déjà mentionné plus haut l'extrême utilité des *glacières* établies par le Comité dans les principaux centres hospitaliers.

Une autre branche d'activité a consisté à préparer à Ham-

bourg même les moyens de recevoir les soldats convalescents ; on adressa, dans ce but, un appel au public, qui y répondit généreusement ; cependant les occasions de profiter de cette offre bienveillante furent moins fréquentes qu'on ne s'y était attendu. Je suis revenu à Hambourg avec un officier qui devait y passer quelques semaines de convalescence ; il n'usa pas de l'hospitalité mentionnée, mais préféra se faire donner un logement militaire.

Le Comité a encore prêté son concours pour les blessés ou les malades qui passaient par Hambourg en se rendant dans leur pays.

Voici en résumé les principes généraux qui ont présidé au développement de cette œuvre intéressante : 1° Établissement de relations directes avec les autorités militaires ; 2° Formation de dépôts locaux et envoi de représentants dans les endroits les plus importants ; 3° Respect des autorités ; 4° Largeur dans les distributions, envois rapides, et beaucoup de prudence pour prévenir les abus.

M. Théodore Schmidt, président du Comité, a eu la bonté de me remettre un tableau de tous les envois faits du 8 février au 21 mai. En voici les chiffres principaux ; ils parlent assez haut pour n'avoir besoin d'aucun commentaire :

Chemises, 2968 ; paires de bas, 2721 ; gilets de dessous, 1474 ; caleçons, 1993 ; couvertures de laine, 1121 ; paires de souliers, 1892 ; matelas, 1105 ; coussins et édredons, 2101 ; coussins à air et à eau, 228 ; bouteilles d'eau gazeuse, 6489 ; bouteilles de limonade, 2483 ; boîtes de gelée de viande, 534 ; cigares, 260,400 ; plâtre pour appareils chirurgicaux, 2515 liv. ; ouate, 623 liv. ; éponges, 162 ; toile de gutta-percha, 268 aunes ; poches en caoutchouc pour glace, 663 ; seringues à pansements, 49 ; bassins en métal pour pansements, 75 ; livres, 2293 ; jeux, 252 ; bois de lit, 28 ; charpie, 2928 liv. ; bandes, compresses, linges, 9463 livres.

La totalité des colis s'est élevée au chiffre de 2073, le poids total à 170,290 livres.

N'avais-je pas raison, Messieurs, de dire en commençant que Hambourg a bien mérité de l'armée et des blessés? Pouvais-je hésiter à donner à cette belle œuvre une place honorable dans mon rapport? Honneur à la ville de Hambourg!

Avant de terminer mon récit, j'ai encore, Messieurs, à vous entretenir avec quelques détails d'une institution dont je vous ai déjà parlé occasionnellement: des *frères de l'Institut du Rauhenhaus à Hambourg*, qui se sont employés comme volontaires dans cette guerre. Ces seize jeunes gens et les deux de Duisbourg, que vous connaissez déjà, ont été de véritables *secoureurs sur le champ de bataille*, tels que les veut l'article 6 de nos *Résolutions*. Ils ont bien réellement exécuté, et cela de la manière la plus éclatante, ce que nous avons exprimé comme vœu, et ce que quelques-uns auraient peut-être qualifié de rêve ou de pieuse utopie.

Non, Messieurs, nous ne rêvions pas, lorsque nous exprimions l'espérance que des hommes non incorporés à l'armée, sans uniforme, et ne portant qu'un simple brassard, pourraient, sans compromettre la discipline militaire, se rendre jusque sur les champs de bataille, et s'y employer utilement à relever les blessés et à leur donner les premiers secours. Ce prétendu rêve s'est réalisé, il a passé du domaine de l'imagination dans celui de l'histoire, mais cette transition n'a pas été effectuée sans difficultés; voyons à quelles conditions elle a pu s'effectuer.

Le but de la corporation des frères de Hambourg est, en général, de fournir des aides partout où leur concours peut être utile, dans le domaine de la charité publique et sociale. C'est ainsi qu'en 1848, le Dr Wichern se rendit avec douze

frères dans la Silésie ravagée alors par le typhus et la famine ; ils s'y exposèrent à tous les périls de la contagion pour remplir leur mandat de charité ; plus tard, ils furent envoyés en Syrie à l'époque des massacres ; ils s'emploient dans les prisons, à la visite des classes pauvres, dans les établissements éducatifs consacrés à la jeunesse abandonnée et dépravée.

Au moment où la guerre éclata, l'institut de Hambourg ne voulut point rester en arrière, et son directeur songea immédiatement à la manière d'y utiliser ses élèves.

Afin d'ôter aux jeunes gens qu'il allait envoyer, toute apparence de dilettantisme, il s'adressa d'abord au ministre, qui, connaissant déjà l'œuvre du Rauhenhaus, donna immédiatement, et avec une vraie largeur de vues, toutes les autorisations nécessaires.

Le but que l'on poursuivait était multiple : on ne voulait pas se borner à vouer les jeunes gens aux occupations d'infirmiers dans les hôpitaux ; ce que l'on voulait surtout, c'était de les consacrer à la partie non malade de l'armée, pour offrir à celle-ci à la fois des secours matériels et un appui moral, fonction, comme on le voit, intermédiaire entre l'aumônier et le médecin ; mais, comme ils étaient trop peu nombreux pour se répandre dans toute l'armée, le Dr Wichern se décida à leur assigner spécialement *les avant-postes*, comme la partie de l'armée la plus exposée et à laquelle pouvait le mieux s'appliquer leur dévouement.

Pour aplanir à l'avance tous les obstacles que pourrait rencontrer cette œuvre délicate, on s'adressa au prince Frédéric-Charles, commandant en chef du corps d'armée qui assiégeait Düppel. Le prince, de même que son chef d'état-major, le colonel de Blumenthal, comprirent immédiatement l'esprit dans lequel leur était faite cette offre intéres-

sante, ils lui accordèrent tout leur appui, et aussitôt un ordre du jour la mentionna honorablement et la recommanda aux chefs de corps. La haute impartialité avec laquelle agirent les généraux dans cette circonstance doit être d'autant plus appréciée, qu'on n'accorde à personne l'accès des avant-postes.

Le directeur des jeunes frères a passé avec eux les quinze premiers jours. On chargeait un char ordinaire de réquisition militaire des approvisionnements nécessaires ; pour arriver jusqu'aux avant-postes, il suffisait de présenter l'acte d'autorisation du chef d'état-major ; on allait d'abord droit à l'officier supérieur, au capitaine, au major ou à tel autre, et partout dès lors les frères ont rencontré le meilleur accueil.

Ils mettaient, on le comprend, une grande importance à pouvoir distribuer eux-mêmes les dons fraternels et patriotiques dont ils étaient les porteurs, afin d'établir une différence tranchée entre leurs distributions et les rations militaires, et afin de leur conserver leur vrai caractère, celui de dons libres et spontanés.

Il va sans dire aussi que par là les frères s'exposaient à de grands dangers. Un journal reproduisit à cette époque des remerciements provenant d'artilleurs prussiens, qui déclaraient avec gratitude que les frères leur apportaient des rafraîchissements au milieu *d'une grêle de balles* ; aussi a-t-il toujours existé, jusqu'à la fin, entre les envoyés de l'institut de Hambourg et les soldats, la relation la plus noble et la plus affectueuse. Il est vrai de dire qu'au moins un tiers de ces volontaires avaient eux-mêmes fait leur temps de service militaire, et se sentaient unis à l'armée par les liens d'une vraie camaraderie. Ils distribuèrent des vêtements chauds, particulièrement utiles dans la saison rigoureuse dans laquelle débuta la campagne ; puis en abondance les objets néces-

saires pour écrire, des livres au nombre de 6 à 7000, pour tous les degrés de culture, 3000 Nouveaux Testaments, et autres livres d'édification qui étaient fort appréciés. L'institut avait établi à Flensbourg même un dépôt de tous les envois en nature, et l'avait mis sous la direction de deux ou trois frères; des centaines de soldats (3 à 400) assaillaient en quelque sorte journellement soit le dépôt des frères, soit celui des chevaliers de St-Jean, qui était contigu.

L'occasion offerte aux jeunes volontaires de distribuer des secours jusqu'aux avant-postes avait eu pour eux le double avantage : 1° d'établir des relations amicales et fraternelles avec la troupe; 2° de les occuper d'une manière active et fort utile dans les intervalles entre les jours de combat, en attendant que s'offrit pour eux l'occasion de s'employer au but essentiel pour lequel ils avaient été envoyés sur le théâtre de la guerre, c'est-à-dire *au transport des blessés du champ de bataille dans les ambulances*.

Ces jeunes gens avaient été parfaitement informés du mandat qui leur serait confié et du péril auquel ils allaient s'exposer, et, malgré cela, à peu près tous ceux qui à cette époque étaient disponibles, s'étaient déclarés prêts à répondre à l'appel collectif que le directeur leur avait adressé.

Mais quelle place régulière donner à ces volontaires sans uniforme au milieu de l'armée? Voilà une question qui s'imposait dès l'abord. D'une part, il importait beaucoup au directeur de conserver à ses élèves leur caractère propre et leur indépendance; de l'autre, sans quelque mesure spéciale, on eût été réduit à les incorporer dans les compagnies militaires d'infirmiers.

Ce fut alors que l'Ordre des chevaliers de St-Jean intervint de la manière la plus heureuse et contribua puissamment à la réussite de l'œuvre. Ces derniers avaient en effet

obtenu l'autorisation d'aller jusqu'aux avant-postes. Les seize jeunes gens se mirent à la disposition des chevaliers pour les jours de combat; le comte Eberhard de Stolberg accepta l'offre, et ainsi le problème difficile fut résolu de la manière la plus aisée et la plus convenable. Au moment où la lutte semblait imminente, le comte appela à lui les frères, comme on en était convenu, et depuis cet instant ils abandonnèrent toute autre occupation, et restèrent en activité jusqu'après la prise des redoutes. Depuis lors la relation la plus facile et la plus harmonique s'est établie entre ces deux corporations. Jamais, d'autre part, les frères n'ont eu à se plaindre d'une collision ni d'aucun frottement pénible avec les infirmiers de la troupe, car tous se sentaient unis sur le champ de bataille par le lien puissant d'un même dévouement et d'une même bravoure.

Les principaux combats dans lesquels ces jeunes volontaires ont pu se rendre utiles, ont été : 1^o dans la nuit du 27 au 28 mars; 2^o le 2 avril, enfin 3^o le jour de l'assaut. Dans l'intervalle ils se tenaient aux avant-postes, s'occupant, de la manière que nous avons indiquée, à porter des rafraîchissements aux soldats, souvent au péril de leur vie; d'autres fois ils accompagnaient le transport des blessés de Nübel à Flensbourg par eau ou par terre.

Les volontaires dont nous parlons n'étaient point payés; les chevaliers ne se chargèrent que de leur entretien. Les ressources de l'institut du Rauhenhaus ont d'ailleurs parfaitement suffi aux autres frais; c'est ainsi qu'en quelques semaines il eut à sa disposition 8000 thalers provenant de dons généreux, sans compter les envois en nature; ces valeurs servaient surtout aux approvisionnements destinés à être distribués aux soldats. Comment, se demandera-t-on peut-être, suppléerait-on à la dépense dans le cas d'une

guerre plus générale et d'un personnel de volontaires plus nombreux? C'est ce qu'il est difficile de dire à l'avance; on ne peut poser à cet égard un principe général.

Quant aux rapports hiérarchiques des volontaires de Hambourg entre eux, ils étaient les mêmes que ceux qui sont observés par principe dans l'établissement en temps de paix; six à sept jeunes gens sont placés sous la direction d'un frère-chef et forment une sorte de famille. Il y en avait une semblable à Nübel, une autre à Flensbourg. Dans les commencements le Dr Wichern lui-même s'était chargé de la direction générale et supérieure; après son départ deux envoyés spéciaux le remplacèrent dans cette fonction.

Il est étonnant qu'aucun de ces seize jeunes gens n'ait été blessé, quoiqu'ils fussent toujours en avant.

Je citerai en terminant un exemple de leur courage. C'était le 28 mars, jour où, les Prussiens étant tout occupés à repousser une sortie des Danois, le *Rolf-Krake* passant comme un trait au-dessous des batteries côtières, vint jeter la mort dans leurs rangs avec ses bordées de grenades et de bombes. Un grenadier prussien blessé avait perdu un bras et gisait à terre dans son sang, les bombes éclataient partout autour de lui, et il semblait impossible de le sauver. A ce moment, deux frères saisissent leur brancard, s'élancent au milieu de la mitraille, enlèvent le pauvre blessé et le ramènent à la troupe au milieu des hurrahs et des applaudissements. — Messieurs, voilà encore des faits.

Après la prise des redoutes, les opérations de la guerre ayant cessé, le directeur de l'institut de Hambourg retira successivement ses élèves, car les hôpitaux étaient suffisamment pourvus d'infirmiers proprement dits. Il n'en laissa que trois, chargés de surveiller leur dépôt et celui des chevaliers, et de porter des secours soit dans les hôpitaux, soit aux

troupes. Ceux des volontaires qui ont regagné leur domicile du Rauhenhaus ne se sont pas donné de longs loisirs et n'ont pas longtemps contemplé leurs lauriers ; la plupart ont déjà trouvé d'autres emplois. Deux sont partis pour l'Orient, où ils sont allés remplacer en Syrie deux autres frères dans un hôpital fondé à Beyrouth par les chevaliers de St-Jean ; deux autres sont dans ce moment en Russie dans un orphelinat ; trois ont un emploi dans les prisons.

Nous ne terminerons pas ce que nous avons à vous dire de cette compagnie de volontaires, sans vous parler d'une autre et touchante application que leur dévouement a trouvée depuis l'interruption des hostilités.

Il vient d'être fondé aux environs de Berlin un commencement de colonie composée jusqu'ici de sept maisons, destinée à offrir un asile aux invalides et aux orphelins provenant de la guerre du Schleswig. Six frères sont chargés du soin et de l'éducation de cette intéressante population, et ainsi ils pourront continuer sur les enfants l'œuvre de charité qu'ils avaient commencée envers les pères dans les combats où ceux-ci ont trouvé la mort ou l'infirmité.

C'est par les détails qui précèdent que j'ai désiré, Messieurs, terminer ce rapport ; j'ai pensé qu'ils formeraient un couronnement convenable à la narration que j'avais à vous présenter. De même qu'il y a un instant je rendais un hommage mérité au Comité de Hambourg, de même n'est-il pas bien juste que je finisse en m'écriant : *Honneur aux volontaires du Rauhenhaus !*

Discussion des Résolutions de la Conférence de Genève mises en regard des nouvelles expériences acquises.

Après vous avoir entretenu, Messieurs, des faits principaux qui ont caractérisé ma pérégrination chirurgicale et

administrative, je passe à la discussion de nos projets en regard des observations pratiques que j'ai recueillies.

Cette partie de mon rapport est indispensable, car, Messieurs, vous voulez savoir de quelle manière nos théories s'adaptent à l'état réel des choses, afin de pouvoir en conclure comment pourront se réaliser nos désirs dans les temps à venir.

(Art. 1 et 2)¹. Il existait, comme nous l'avons vu dans le courant de ce rapport, de semblables comités à Hambourg, à Berlin, à Magdebourg, dans plusieurs villes de l'Autriche, à Francfort-s/-Mein, à Stuttgart, à Rendsbourg, à Schleswig, à Flensbourg, etc. Ils s'étaient organisés librement, et même celui de Berlin n'avait que des rapports indirects avec le ministère de la guerre. En Prusse, en particulier, on commençait à former des sections dans les diverses provinces du royaume, et le Comité central de Berlin avait répandu dans la population une adresse motivée, demandant qu'on voulût bien participer à l'œuvre par des dons ou des contributions annuelles. Ces divers comités ont fonctionné en général d'une manière indépendante, soit du pouvoir officiel, soit les uns des autres. Les inconvénients de cette activité libre n'ont pas été grands, mais peut-être aurait-on pu centraliser davantage les forces. Quatre comités juxtaposés fonctionnaient ainsi simultanément à Flensbourg : ceux de Berlin, de Hambourg, de Flensbourg et celui des chevaliers de St-Jean ; puis, comme

¹ ART. 4^{er}. Il existe dans chaque pays un Comité dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au service de santé des armées.

Ce Comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

ART. 2. Des Sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce Comité, auquel appartient la direction générale.

je l'ai dit plus haut, trois de ces comités se sont placés sous une seule direction.

(Art. 3)¹. Le comité de Berlin marchait de concert avec le ministère de la guerre, sans pourtant en dépendre. Le comité, toujours d'accord avec le ministre, avait envoyé sur le théâtre de la guerre le colonel de M^{***} et le Dr G^{***}. Cependant, après de longs pourparlers, les dépôts ont fini par rentrer sous la direction exclusive du gouvernement. Le comité de Stuttgart avait fait demander dans le Schleswig, aux autorités médicales compétentes, quels objets pourraient être utiles pour les blessés. Le comité de Hambourg et l'institut des frères du Rauhenhaus avaient fait des démarches préalables auprès des gouvernements avant d'entrer en activité, et, quand ils avaient besoin de leur protection, ils s'adressaient à eux et rencontraient partout bon accueil. C'est ainsi qu'après la prise de Düppel, le nombre des chars de réquisition ayant beaucoup diminué, le comité de Hambourg s'adressa directement aux maréchaux Wrangel et Gablentz pour leur demander de les aider à effectuer leurs envois. Les moyens de transport sont en effet une question très-grave pour les comités. C'est un des points pour lesquels il est de la première importance qu'ils se mettent en rapport avec l'administration militaire. Aucun gouvernement, je le crois, ne refusera sa bienveillance à un comité qui se prépare à offrir des secours à l'armée pour le cas d'une guerre, et il répondra sans doute toujours qu'il accepte ses services, le cas échéant, et sous les garanties d'ordre et de dépendance du commandement militaire. Quant au moment même de

¹ ART. 3. Chaque Comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

la guerre, la réalisation de cet accord nécessitera de nouveaux pourparlers et de nouvelles autorisations. Ceci s'applique tout d'abord à la question des transports dont j'ai parlé, puis aux locaux à transformer en dépôts, puis enfin à la circulation des employés des comités dans les différentes stations de l'armée. Cependant, je le répète, je crois que la bonne volonté ne manquera jamais et que les obstacles ne pourront tenir qu'à des impossibilités momentanées dues aux collisions diverses, qui sont inhérentes à l'état de guerre. L'article 3 a été réalisé par le comité de Berlin qui, ainsi que je l'ai dit, s'était déjà formé avant la guerre et avait commencé par recueillir des fonds, tandis que les autres comités ne s'étaient formés que sous l'influence même de l'état de guerre.

La formation, l'instruction et la mise en activité des infirmiers volontaires (art. 4 et 5)¹, est une question qui mérite d'être traitée à part et sur laquelle nous reviendrons.

¹ ART. 4. En temps de paix, les Comités et les Sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre, et en cherchant à former et à instruire de infirmiers volontaires.

ART. 5. En cas de guerre, les Comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives; en particulier ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés.

Ils peuvent solliciter le concours des Comités appartenant aux nations neutres

Nous ne pouvons séparer dans notre discussion ces deux articles, la plupart des mesures dont nous avons à parler ayant été prises au moment où la guerre du Schleswig éclata, et non comme préparation à une guerre possible.

Quant aux *secours matériels*, j'ai déjà dit qu'on en avait envoyé de tous genres et en surabondance, mais qu'il avait manqué une force organisatrice, et qu'ainsi beaucoup de dons patriotiques n'avaient pas trouvé un emploi convenable. J'ai même dû vous dire que ces dons avaient été quelquefois l'occasion d'indiscrétions et même de gaspillages.

C'est ici, Messieurs, le lieu de mentionner deux points de haute importance dans l'activité des comités. Le premier, la nécessité d'envoyer de suite, isolément ou collectivement, *des délégués ou des chargés d'affaires*, se fixant définitivement ou temporairement dans certains endroits centraux, avec le mandat d'y étudier le plus exactement possible les vrais besoins du moment, d'en faire rapport au comité éloigné, d'indiquer dans ces rapports le meilleur mode de transport des objets et les facilités obtenues à cet égard de la part des autorités ou des directions de chemins de fer. Cette correspondance continuelle entre le chargé d'affaires local et le grand comité, est de la plus grande importance pour guider ce dernier dans son activité, spécialement quant à la quantité et à la nature des achats à faire, des envois à effectuer et quant à l'impulsion charitable à donner à la population, pour en obtenir des secours en nature ou en argent. (Voyez à ce sujet ce que nous avons dit du comité de Hambourg.)

Le second point, c'est d'éviter des entassements de secours dans des endroits d'importance secondaire, comme aussi l'achat à l'avance d'une trop grande quantité d'objets qu'on pourrait se procurer rapidement et dont l'utilité dans la guerre supposée n'est pas encore suffisamment prouvée. L'important, c'est que le comité *collecte à l'avance le plus d'argent possible*, se procure les objets qui sont toujours d'une utilité reconnue et d'une acquisition plus ou moins

lente, tels que chemises, gilets de flanelle, bas de laine, peut-être même des chaussures, des objets de literie, tels que draps, coussins, couvertures de laine, matelas, objets de pansement les plus simples, mouchoirs triangulaires, bandes, ouate, plâtre, irrigateurs, instruments de chirurgie, etc. — Quand cela sera possible, *il fera établir des glaciers*, surtout si l'on approche de l'été.

Si, comme nous venons de le dire, le comité doit éviter de faire à l'avance des achats considérables d'objets dont la nécessité n'est pas démontrée, il sera fort important, d'autre part, *qu'il prépare en quelque sorte son plan de campagne*, qu'il étudie conditionnellement les différentes questions relatives aux achats, les sources diverses auxquelles on peut s'adresser, les prix, les qualités des marchandises, la durée et le coût des transports, etc. Cette sorte de préparation est un gain de temps, et dans l'œuvre des comités, l'utilité dépend, pour la moitié, de la rapidité de leur action.

L'instruction et l'organisation des infirmiers volontaires et la disposition de locaux pour soigner les blessés, sont les deux parties les plus difficiles de l'activité des comités. Parlons d'abord des *volontaires* : il faut nécessairement les diviser en deux catégories, ceux qui sont employés dans les hôpitaux, et ceux qui doivent s'avancer jusque sur le lieu des combats ; l'organisation des premiers est non-seulement possible, mais aura lieu et a sans doute eu lieu d'une manière ou d'une autre dans toutes les guerres des peuples civilisés. Seulement il est probable que, dans la plupart des cas, ces corps d'infirmiers volontaires devront leur création, non pas au comité, mais à des corporations antérieurement existantes, spécialement à des *associations religieuses*. C'est ainsi

que les 158¹ infirmiers et infirmières employés dans les hôpitaux du Schleswig-Holstein appartenaient tous à des corporations religieuses de confessions et de dénominations différentes, ayant pour vocation le soin des malades. Il me paraît probable qu'il en sera ordinairement ainsi et qu'une armée devra toujours préférer employer un personnel déjà exercé aux soins hospitaliers et accoutumé à la subordination et à l'ordre, plutôt que des volontaires plus ou moins improvisés au moment de la guerre. Pour ne pas aller trop loin cependant, j'ajouterai que dans toute guerre, je pense, on rencontrera, comme cela a eu lieu dans celle du Schleswig, un certain nombre de personnes dévouées, s'offrant pour le soin

¹ *Tableau des infirmiers et infirmières volontaires employés dans les hôpitaux du Schleswig-Holstein pendant la guerre.*

Femmes.

Sœurs de l'ordre de St-François à St-Moritz près de Münster.	19
Sœurs de charité de l'ordre de saint Charles Borromée.....	17
Sœurs grises	17
Sœurs de l'ordre de St-François, à Aix-la-Chapelle.....	12
Sœurs de charité de saint Vincent de Paul, à Paderborn....	12
Diaconesses de Béthanie (Berlin).....	20
Diaconesses de Kaiserswerth (Rhin).....	18
Volontaires non incorporées.....	3

Hommes.

Frères de la miséricorde à Breslau	4
Alexiens d'Aix-la-Chapelle.....	4
Alexiens de Neuss.....	2
Frères du Raubenhau	16
Frères de Duisbourg.....	12
Frère de Barmen.....	1
Volontaire non incorporé	1

Total 158

Femmes = 118 ; hommes = 40.

(Proportion de 3 à 1.)

des blessés. J'en ai vu plusieurs dans les hôpitaux de Flensbourg, en particulier après l'assaut du 18 avril, où le nombre plus considérable des blessés leur offrait une facile occasion de se rendre utiles. On se souvient de la dame étrangère occupée à Apenrade. En 1859, j'en ai vu plusieurs dans les hôpitaux de Turin, Milan et Brescia.

Quant aux corporations religieuses de sœurs et de frères infirmiers, il n'y avait, comme je l'ai déjà dit, dans toute l'armée qu'une voix pour leur rendre un témoignage éclatant d'approbation et de reconnaissance. Avouons-le sans détour, Messieurs, ce sont là les véritables volontaires infirmiers pour le soin des blessés. A l'occasion de l'art. 6 nous reviendrons sur la question de leur emploi sur le lieu même du combat.

Quant à *l'établissement de locaux pour soigner les blessés*, la guerre du Schleswig ne nous fournit pas à cet égard d'expériences bien importantes. Le nombre proportionnellement peu considérable de blessés avait permis aux armées d'établir à leur aise et à l'avance un grand nombre d'ambulances dans presque toutes les localités de quelque importance, telles que Altona, Rendsbourg, Schleswig, Flensbourg, Apenrade, Hadersleben et Kolding, ainsi que dans tous les villages qui entouraient les redoutes de Düppel. Rien n'a manqué à cet égard, et le comité le mieux préparé n'aurait pas, dans cette guerre, trouvé occasion *de disposer des locaux*, comme le dit la *Résolution*. Mais, vous l'avez vu, l'on a plusieurs fois largement *complété* le matériel des locaux établis, par l'envoi de matelas, coussins, draps, bois de lits, chemises, etc. Les chevaliers de St-Jean seuls ont eu le privilège de faire à cet égard une exception. Ils ont *créé* des hôpitaux à Altona, à Flensbourg et à Nübel, avec leurs propres ressources, et les ont dirigés eux-mêmes d'une manière à peu près indé-

pendante des autorités militaires. Ces locaux de choix étaient plus spécialement affectés aux officiers. En même temps, vous le savez, cette noble corporation s'occupait, de concert avec les volontaires de Hambourg, à envoyer des rafraichissements et des secours de tous genres aux soldats placés aux avant-postes et appelés à un service de bivouac des plus pénibles.

Quant à la question générale de savoir si les comités devront et pourront *organiser des hôpitaux*, il est difficile de la résoudre encore avec les seuls éléments offerts par cette dernière guerre. La guerre d'Amérique nous fournira à cet égard des données plus importantes, car cette terrible lutte civile est riche en expériences sur l'utile intervention des secours libres dans une guerre un peu étendue. Reconnaissons-le, en face de cette campagne si meurtrière, celle du Schleswig n'est encore qu'une escarmouche.

Permettez-moi de vous mentionner les obstacles qui devront être surmontés pour qu'un comité *crée et entretienne* à lui seul un hôpital militaire sur le théâtre même de la guerre : 1° choix d'un local convenable dans un endroit où probablement les locaux un peu vastes sont très-rares, et à la disposition exclusive de l'autorité militaire ; 2° fourniture de tout le matériel nécessaire pour un semblable établissement, sans avoir le plus souvent les facilités offertes par le droit de réquisition de guerre, et avec l'obligation par conséquent de payer tout, et de se le procurer à tout prix ; 3° dépendance de la direction hospitalière de l'armée pour la répartition des blessés et pour le tableau exact à lui remettre du personnel malade, de la nature des blessures, de leur marche, des guérisons et des décès ; 4° déplacement de l'hôpital et renouvellement de tout le travail, quand le mouvement progressif de l'armée le rend nécessaire ; 5° enfin,

et cela va sans dire, collecte permanente de la part du comité, pour pouvoir faire d'une manière prolongée et continue honneur à ses engagements philanthropiques et pécuniaires. Ce sera là surtout que pourra trouver place la fin de la 5^e *Résolution* : *Le concours des comités appartenant aux nations neutres*. Monsieur votre délégué à l'armée danoise a vu quelques-uns de ces petits hôpitaux civils, qu'il a trouvés préférables, au point de vue de la salubrité, aux hospices plus considérables. Il croit, et en fait l'objet d'une recommandation spéciale, que les comités de secours devront porter une attention sérieuse à l'organisation de semblables petits locaux. Il faudra, à mon avis, examiner le moyen d'improviser rapidement, sur un emplacement quelconque et bien choisi, des baraques construites en planches comme celles des soldats. La ventilation et le principe de la dispersion y trouveront leur compte.

Mon but étant ici uniquement de rendre compte de mes observations recueillies sur le terrain même des faits, je n'ai pas à m'étendre d'une manière générale sur les conditions que doivent remplir des locaux destinés au soin des blessés. Je dirai seulement qu'entre les redoutes de Düppel et les ponts de Sonderbourg, les danois avaient établi pour la troupe une série de maisonnettes ou baraques en bois, pourvues chacune d'une cheminée centrale et d'un fourneau, et qu'à mon avis, même dans une saison comme l'étaient au nord les mois de février, mars et avril, on aurait pu, en les rendant plus vastes et plus confortables, y soigner des blessés jusqu'à l'époque de leur évacuation dans des hôpitaux proprement dits. Pendant la guerre d'Italie en 1859, on avait, dans la saison brûlante de juillet et d'août, utilisé avec grand avantage des couvents et des églises, par exemple à Milan et à Brescia. A Flensbourg, la plupart des locaux

scolaires (école latine, danoise, école libre, école de St-Nicolas) servaient d'hôpital.

L'article 6¹ est celui de toutes les Résolutions qui a donné lieu aux plus vives objections. Vous avez vu ce que la campagne du Schleswig nous apprend sur *l'emploi d'hospitaliers volontaires sur le champ de bataille*. Je n'ai rien à ajouter ici. D'autre part, est-il possible d'admettre l'article 6 d'une manière absolue, comme principe international reconnu par les gouvernements? Est-il en même temps probable que ces amateurs des combats deviennent si nombreux qu'ils encombrant les mouvements des armées et en compromettent l'ordre? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que les gouvernements et les commandants d'armées ne risqueront rien à tolérer ces actes d'héroïque dévouement, toujours plus ou moins isolés, mais utiles peut-être, ne fût-ce que pour montrer que le mobile de la philanthropie chrétienne est aussi bien que l'honneur militaire capable de faire braver les boulets! Mais l'organisation par principe d'un corps de volontaires dans le but avoué de marcher avec la troupe sous le feu de l'ennemi, restera probablement dans le domaine de l'idéal.

L'article 7² se réalisera très-probablement toujours de la manière suivante : les volontaires se transporteront aux frais des comités sur le théâtre de la guerre, pourvus de leur matériel qu'il conviendra de ne pas rendre trop volumineux ; le transport de brancards et de voitures pour blessés, etc.,

¹ ART. 6. Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les Comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

² ART. 7. Les infirmiers volontaires employés à la suite des armées doivent être pourvus, par leurs Comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

sera toujours fort coûteux et ne devra avoir lieu qu'à bonne enseigne, ces objets pouvant facilement encombrer la place et se perdre, si les volontaires s'en séparent. Il sera bon qu'ils fassent bourse séparée, chacun devant pouvoir vivre et se mouvoir d'une manière indépendante des autres. Arrivés sur les lieux, les volontaires se présenteront en corps, s'il est possible, au commandant en chef, pour lui montrer leurs lettres et attendre ses ordres; si cela se peut, et si cela n'est pas trop coûteux, ils prendront une demeure commune bien choisie, comme position centrale et rapprochée du théâtre des événements. Si de cette manière les volontaires se rencontrent tous les jours dans un même local, ils pourront faire d'utiles échanges et se donner des renseignements et des conseils précieux. Les locaux étant fort rares, ils seront souvent obligés de se disperser; ils devront alors fixer un endroit, où tous pourront se retrouver, ou déposer l'un pour l'autre leurs adresses, les demandes et les informations nécessaires. Ils pourvoiront de même, s'ils le peuvent, à leur entretien alimentaire. Mais, qu'on ne l'oublie pas, à la guerre tout est variable et dépendant des chances et des hasards du moment. Un jour vous trouvez un gîte, le lendemain vous n'en avez plus. Une fois, avec votre argent, vous pouvez vous procurer la nourriture nécessaire, le lendemain vous êtes dans un pays où tout a été déjà dévoré par l'armée, où vous ne trouvez rien, même à prix d'or; ou bien vous rencontrez une population hostile, ou des aubergistes qui n'achètent plus rien, de peur de n'être pas payés à leur tour. Il n'y a plus alors qu'une ressource, c'est de se jeter, pour ainsi dire, dans les bras de l'armée, et de se laisser entraîner par elle.

Reste une seconde difficulté, qui empêchera souvent les volontaires de réaliser à la lettre l'art. 7, c'est celle

de se procurer des véhicules pour le moment où ils le désirent, et en nombre suffisant. A moins d'une faveur spéciale des chefs, comment fournir des moyens de transport pour 20, 30, 40 personnes avec tous leurs bagages? C'est le moment ou jamais de se montrer troupiier, de porter sur son dos tout son attirail, et de se mettre en route pédestrement. Il est indispensable, en effet, au risque de compromettre son œuvre, que le volontaire puisse à toute heure se rendre, fût-ce à pied, mais toujours chargé de son petit bagage, à tout endroit où sa présence sera désirable. Si les choses vont plus facilement, tant mieux, mais il ne faut jamais qu'il compte sur ces bonnes fortunes. Dans presque tous les pays civilisés il pourra se servir des chemins de fer, à moins, comme cela s'est vu en Italie (par exemple entre Brescia et Milan), que les trains ne soient, pendant quelque temps, réservés pour l'usage exclusif de l'armée. Le comité fera sans doute bien de mettre quelque argent à la disposition de ses volontaires; mais, d'après ce que nous venons de dire, il comprendra que bien souvent, et précisément au moment des plus grandes difficultés, il n'y aura pas moyen de rien acheter et que l'on sera réduit à accepter ce qui appartient à l'armée, et à faire vie commune avec elle. Le moyen de dédommager celle-ci sera, comme on l'a proposé, que le comité règle plus tard avec la caisse militaire.

L'art. 8¹ ne rencontrera pas de grandes difficultés. Le signe était porté devant Düppel par seize frères du Rauhenhaus et par le délégué de Genève. Les frères de Duisbourg portaient un brassard blanc avec une croix noire. Il aurait été facile de les faire consentir à la croix rouge. D'après tout ce que j'ai

¹ ART. 8. Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.

observé, je croirais que notre 8^e Résolution est en voie de réussite, et que tôt ou tard nous verrons, sur toute l'Europe, le personnel sanitaire officiel ou libre porter le même signe distinctif, comme symbole du principe de philanthropie internationale.

Les articles 9 et 10¹ n'ont soulevé aucune objection, et il ne dépend que de nous d'y faire honneur par notre zèle et notre persévérance. On accorde volontiers au dehors à Genève, avec l'honneur de l'initiative, le droit de servir de centre commun, et souvent dans mon voyage, pourquoi ne l'avouerais-je pas, on s'est adressé à moi pour s'instruire sur la meilleure marche à suivre, alors que moi-même j'étais en quête d'instruction et de lumière.

Mais avant de terminer ce que j'ai à dire sur le rôle de Genève, permettez-moi une réflexion. Mon mandat, comme vous le savez, était double : 1^o aider autant que possible ; 2^o m'instruire et instruire. C'est qu'en effet, Messieurs, ces deux mandats ne pouvaient aller l'un sans l'autre. Dans les commencements, et pendant les journées de paisible bivouac, sans grand événement de guerre, l'œuvre de la parole, de l'influence et de l'instruction réciproque, peut occuper la plus grande place, et une place respectée, mais aussitôt que la guerre tourne aux événements sérieux, alors l'action pratique, la mise à l'œuvre, réclame impérieusement la première place ; il faut alors montrer que, si l'on a

¹ ART. 9. Les Comités et les Sections des divers pays peuvent se réunir en Congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

ART. 10. L'échange des communications entre les Comités des diverses nations se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

su parler, on sait aussi agir. Le devoir de l'action est en quelque sorte imposé par les faits, au risque de voir déchoir le crédit dont on avait pu jouir.

Mais c'est du comité dont il m'importe de parler ici, car ce que je dis de son délégué s'applique aussi à lui. Je crois qu'il est nécessaire que le comité de Genève montre tout au moins sa bonne volonté d'agir, quand l'occasion s'en présentera. Il va sans dire qu'on n'attend nulle part de lui qu'il devienne la source principale et première des secours à envoyer; non, mais ce qu'on en attendra, je crois, c'est qu'il donne aussi, dans la mesure de ses forces, l'exemple de l'action. Cette activité pourra se montrer de diverses manières :

1° En recueillant autant que possible de *l'argent*, car n'oublions pas que tout ce que le comité a à faire est en général coûteux.

2° En envoyant, quand une guerre éclate, quelques secours aux armées, et cela aussi rapidement que possible.

3° En déléguant une ou plusieurs personnes, toutes les fois qu'une guerre éclatera en Europe, pour témoigner par sa présence vivante, de son intérêt pratique, de son active sympathie.

4° En établissant peut-être un arsenal de chirurgie militaire, devenant pour les chirurgiens étrangers une occasion et une source d'études, etc.

Avant de finir, permettez-moi d'ajouter encore quelques mots relativement aux vœux ¹ qui terminent nos *Résolutions* :

¹ Indépendamment des résolutions ci-dessus, la Conférence émet les vœux suivants :

A. Que les gouvernements accordent leur haute protection aux Comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

B. Que la neutralisation des ambulances et des hôpitaux mili-

Le vœu A. ne rencontrera pas, je le pense, de sérieuses difficultés, et l'intéressant et encourageant rapport de notre président vous a montré combien de gouvernements ont déjà adhéré à nos Résolutions, combien d'autres nous ont assurés de leur bon vouloir. Mais ce qui en général nous protégera, Messieurs, ne craignons pas de le dire hardiment, ce n'est pas seulement, ce n'est pas même en première ligne la bienveillance gouvernementale; non, ce sera la *nécessité*, la *force même des choses*. Au moment d'une guerre quelque peu sérieuse, un gouvernement est en général tellement surchargé d'affaires et de responsabilités, que souvent ce sera avec empressement qu'il se déchargera sur un bon comité, de la part d'activité qui ne concerne pas directement les mouvements et le succès des armées. D'un côté, bon vouloir des gouvernants, dû à un sentiment général d'humanité, soutenu par l'opinion publique et développé par la civilisation chrétienne; de l'autre, la force même des choses, l'urgence, la nécessité, voilà, Messieurs, les deux appuis que nous avons, qui ne nous feront jamais défaut, et qui suffisent à nous assurer un succès durable.

La plupart des comités de secours qui ont manifesté leur intérêt actif dans la guerre du Schleswig étaient de récente formation, due à la guerre même. C'est plus tard qu'on

taires soit proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes, et qu'elle soit également admise de la manière la plus complète pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

C. Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté, dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

pourra voir, s'ils se déclarent permanents, même en temps de paix, et quelles seront alors leurs relations régulières avec leurs gouvernements¹.

B. La question de la neutralisation est si importante et si épineuse qu'il me sera difficile de la traiter ici à fond, sur le terrain des faits observés. Cette neutralisation n'a pas été, que je sache, pratiquée par principe dans cette dernière guerre, et les occasions n'auraient pas été nombreuses de l'appliquer, avec l'extension que lui donne notre vœu *B.* — Les hôpitaux militaires formés par les Danois à Schleswig et à Flensbourg sont tombés entre les mains de l'armée alliée et sont devenus sa propriété. Il était bien difficile qu'il en fût autrement; la plupart des chirurgiens danois ayant suivi leur armée, les hôpitaux étaient nécessairement desservis par un personnel allemand, et quant aux blessés, ils étaient soignés sans distinction de nationalité. Les Danois n'ont point eu d'ambulances volantes qu'ils eussent dû laisser en arrière entre les mains de l'ennemi, et auxquelles ait pu s'appliquer le principe de la neutralisation. Dans les dernières semaines, l'armée prussienne était concentrée autour de Düppel; les blessés danois, résultant des canonnades journalières dirigées sur les redoutes, s'élevant au chiffre de 60 à 100 par jour, étaient transportés de suite à Sonderbourg et ne purent ainsi tomber pour la plupart entre les mains de l'ennemi. Il en fut autrement après l'assaut; les blessés danois provenant de ce dernier combat, et qui ne purent être transportés à l'île d'Alsen, furent soignés par les chirurgiens prussiens. Je n'ai pas appris qu'aucun chirurgien danois fût resté en arrière pour leur donner ses soins. — Il y

¹ Le comité de Hambourg vient de se constituer permanent, et adhère pleinement aux principes établis par la Conférence de Genève.

a eu à Flensbourg deux chirurgiens danois faits prisonniers; l'un d'eux que j'ai vu à l'hôpital était légèrement blessé; il paraissait se trouver fort bien dans sa nouvelle position. Je ne crois pas qu'un seul chirurgien prussien soit tombé entre les mains des Danois.

La neutralisation du personnel sanitaire officiel souffrira des difficultés de divers genres. Quelques-uns des chirurgiens avec lesquels j'ai eu des entretiens, m'objectaient d'abord que « pour être neutre, le chirurgien militaire doit être considéré comme non combattant; il faudra qu'il renonce à son épée, insigne du pouvoir militaire et instrument de combat. Pourra-t-on, disait-on, imposer cette mesure au corps médical militaire, l'acceptera-t-il, n'y verra-t-il pas un déshonneur, ne sera-ce pas consacrer officiellement cette opinion trop répandue parmi les officiers de l'armée, que le médecin militaire n'a pas rang de combattant, qu'il n'en mérite pas les droits et les honneurs? La croix de l'aigle rouge de Prusse se donne aux officiers avec addition de deux traverses en or, en forme d'épées, on la donne rarement aux chirurgiens et alors sans épées. Pourtant, disaient ces derniers, ne sommes-nous pas souvent tout aussi exposés que les autres? » En effet, celui que je vis à Broacker avait été pendant des heures exposé au feu le plus meurtrier de l'artillerie danoise, les obus éclataient autour de sa tête, il avait déjà fait le sacrifice de sa vie; mais les blessés danois et prussiens, couchés dans une mesure abandonnée, lui serraient la main, le priaient de ne pas les abandonner; il tint bon et soutint bravement l'honneur de la chirurgie militaire. Ce chirurgien, quoique décoré d'une croix sans épées, était peu disposé à se déclarer neutre et non combattant — Le lieutenant H., dont j'ai goûté à Westerschnabek l'aimable hospitalité, commandait une

compagnie sanitaire. A 5 heures du matin, sa petite troupe était sous les armes et lui, l'épée en main, partait pour seconder de ses secours sanitaires l'expédition d'Alsen, qui ne put être réalisée. Cette troupe en uniforme et son officier auraient-ils volontiers déposé toute arme pour se déclarer neutres, c'est-à-dire non combattants? Ainsi que nous l'avons dit, à l'occasion des conférences de Westerschnabek et de Kolding, les opinions sur nos Résolutions en général et aussi sur notre vœu de neutralité, se divisaient rapidement en deux camps, suivant que dominait plus ou moins le point de vue militaire, ou le point de vue purement médical et philanthropique. Disons-le-nous, Messieurs, nous sommes ici en présence de deux principes difficiles à concilier, principe d'ordre militaire et d'esprit de corps d'un côté, — libre philanthropie de l'autre. Qui dit employé militaire semble exclure l'idée de neutralité et vice versa. Telle était du moins l'opinion du plus grand nombre des chirurgiens militaires. Je ne fais ici, Messieurs, que l'office de rapporteur; je tiens pour le moment en suspens ma propre opinion.

Que conclure de ce qui précède? Deux expédients se présentaient pour sortir de ce dilemme dans lequel on se mouvait toutes les fois qu'on abordait la question de la position du personnel sanitaire officiel :

1° Ou bien, pour éviter la contradiction, démilitariser (qu'on me passe cette expression) ce personnel, lui ôter toute arme et tout grade militaire, lui donner à la place l'insigne distinctif identique pour toutes les armées indiqué dans nos vœux, faire un corps à part des hommes chargés du service de santé, ne les constituer que médecins, infirmiers, etc.; et tout cela, Messieurs, en en acceptant les inconvénients : relâchement probable de la discipline entre

soldat et médecin, et quelquefois chez ce dernier froissement de sa dignité et peut-être moins d'aisance dans ses rapports avec les autorités militaires.

N'y a-t-il pas aussi à craindre qu'on ne froisse la fibre patriotique du chirurgien par une neutralité qui tendrait à le dénationaliser?

Le deuxième expédient, Messieurs, avait été proposé par la conférence de Westerschnabek : « Adresser aux armées, de la part de leurs chefs, des recommandations expresses de respecter l'indépendance du personnel sanitaire, de le considérer, autant que possible, comme neutre, de ne le faire prisonnier que si cela paraît vraiment indispensable, etc. Puis laisser ensuite, dans chaque guerre, aux faits particuliers, de montrer comment la contradiction logique peut se concilier. En d'autres termes, agir sur les tendances de la guerre, mais ne pas ériger en principe deux devoirs contradictoires. »

Nous remarquerons d'abord, Messieurs, que cette contradiction ne s'applique pas aux *secoureurs volontaires*, que le vœu *B.* mentionne comme devant être neutralisés. Ici, le principe de la neutralité est au contraire forcé, les volontaires étant libres et étant internationaux de leur nature, doivent, pour pouvoir agir, être placés sous la garantie de la neutralité sans laquelle leur internationalité ne serait qu'un vain mot. Un Suisse, un Français, un Russe, doivent, s'ils appartiennent au corps international de volontaires, pouvoir aller soigner indifféremment des Danois ou des Prussiens, sans risquer d'être faits prisonniers; quant aux volontaires des nations belligérantes, ils ne seront, il est vrai, d'après le paragraphe 5 de nos *Résolutions*, envoyés qu'à leurs armées respectives; c'est une conséquence inévitable de l'état de guerre entre les deux nations; mais, d'après le vœu *B.*, ils jouiront néanmoins aussi de la neutralité, leur

activité, quoique plus nationale, s'adressant de fait, soit sur le champ de bataille, soit dans les hôpitaux, indifféremment à amis et à ennemis.

Quant *aux habitants du pays* que le vœu mentionne en troisième lieu, il n'est résulté pour moi sur ce point, de mon séjour en Schleswig, aucune lumière bien nouvelle. Le Dr Ebner me disait qu'il ne connaissait pas de cas où les habitants du pays eussent sérieusement souffert pour ne pas avoir été déclarés neutres. Dans l'école danoise de Flensbourg, quelques femmes, probablement plus danoises elles-mêmes qu'allemandes, s'employèrent au soin des blessés dont plusieurs étaient des soldats danois. Non-seulement elles étaient neutres, quoique leurs sympathies fussent danoises, mais on acceptait leurs services avec reconnaissance. Si les Prussiens s'étaient emparés de Sonderbourg, est-il à croire qu'ils eussent molesté les Sonderbourgeois pour avoir prodigué leurs soins aux blessés danois? Je ne le pense pas.

Nous arrivons enfin au vœu exprimé par la Conférence de Genève, que *les blessés eux-mêmes* soient mis également de la manière la plus complète au bénéfice de la neutralité. Sur ce point, je regrette de devoir encore vous dire, Messieurs, que la plupart des personnes, soit de l'ordre médical, soit de l'ordre militaire que j'ai consultées, se sont prononcées pour la négative en principe, tout en reconnaissant que, dans la pratique, une large part devait être faite au devoir de l'humanité. « Si, disait le Dr Fr., il suffit d'avoir une légère blessure pour être neutre, un officier supérieur peut avoir été soigné pendant quinze jours ou trois semaines par l'armée ennemie, pour une plaie peu grave, recueillir pendant ce temps mainte information stratégique importante, puis s'en retourner à son armée, prenant en route une connaissance attentive des positions ennemies; vingt,

trente blessés semblables, revenus chez eux, deviennent ainsi ensemble une source importante de renseignements et prennent par là le caractère d'un *espionnage tout organisé*. Pour obvier à cet inconvénient, vous pouvez engager le blessé guéri par sa parole d'honneur, mais résistera-t-il à la tentation de donner à son armée un conseil utile? Non, c'est ce que vous ne pouvez attendre de lui. »

« Si, enfin, vous voulez essayer d'un autre moyen pour couper court aux inconvénients signalés, il ne resterait plus, disait le Dr B. dans une de nos conférences, qu'à *distinguer entre les blessures légères et les blessures graves*, ne réservant la neutralité que pour les secondes. Un ennemi atteint d'un coup de feu superficiel au bras, par exemple, peut encore nuire, il est donc encore ennemi, il n'a pas droit à la neutralité; celui dont la cuisse est fracturée n'est certes plus à craindre, il est neutre par le fait de sa blessure, qui lui ôte tout caractère de combattant ennemi. Mais ne voyez-vous pas surgir dans la pratique de ce principe d'inextricables difficultés? Quelle blessure sera réputée grave, laquelle ne le sera pas? Cette distinction théorique admise, qui décidera dans chaque cas particulier, et comment le fera-t-on? Quelle source inépuisable d'abus de tous genres! »

Comme vous le voyez, Messieurs, la neutralisation que je venais proposer à l'approbation du personnel médico-militaire, sur le lieu de son application, a trouvé de nombreux contradicteurs; il était de mon devoir de vous signaler ce résultat, et j'aurais failli à mon mandat en ne vous exposant pas les faits avec toute l'impartialité possible. Mais, d'autre part, n'est-ce pas précisément parce que la question est difficile, qu'elle est importante, et que sa solution pourra constituer un vrai progrès dans le droit international moderne?

Voilà, Messieurs, pour *le principe absolu, le principe logique*. Mais, autre chose est le principe, autre chose la pratique, et ici nous nous trouvons, comme souvent, en présence de deux solutions de la question. Une solution logique ne serait possible, dit le Dr B., que si la distinction entre blessures graves et blessures légères était réalisable; or cette dernière ne l'étant pas, le problème logique est insoluble. Soit, mais ne reste-t-il pas la solution pratique, qui consisterait à s'approcher dans l'exécution, autant que possible, du but proposé? C'est, ce nous semble, cette dernière forme de solution que l'on pourra toujours offrir à la ratification des puissances; obtenir d'elles *des recommandations vives, instantes, motivées, à l'adresse des armées*, recommandations dont la teneur pourrait être convenue et identique pour toutes les nations, qui prendraient même place dans les livrets de service.

Pourquoi le Congrès qui doit se réunir à Genève le 8 août, ne réussirait-il pas à rédiger une convention commune entre toutes les nations civilisées, relative aux corps sanitaires des armées et aux blessés? Nous nous mouvons partout dans des contradictions logiques, et le progrès consiste souvent à les résoudre le mieux possible dans la pratique.

On s'occupera sans doute aussi du moyen à employer pour faire entre les blessés un juste triage; peut-être demandera-t-on l'établissement d'un jury composé de chirurgiens amis et ennemis en nombre égal, qui déterminera le degré de gravité des blessures; mais n'anticipons pas. Ce qui nous importait, c'était de montrer que, si le problème offre de réelles difficultés dans les principes, il ne contient pas une impossibilité dans la réalisation.

Quelle est au fond, Messieurs, toute notre œuvre? Dimi-

nuer, adoucir les souffrances de la guerre par les œuvres de la charité. Tout le monde comprend de nos jours que la guerre ne doit pas avoir pour but de faire souffrir l'ennemi, mais seulement de le mettre hors d'état de nuire, et que, par conséquent, il faut donner une large place aux moyens de soulagement ; mais, d'un autre côté, quelque belle qu'on veuille faire la part de la philanthropie, les exigences de la politique ne permettront jamais que, par humanité, on arrête le succès de la guerre, une fois que guerre il y a. Humaniser la guerre, si ce rapprochement n'est pas une contradiction, c'est là notre mandat. Témoignons hautement notre vif regret, notre douleur de ne pouvoir faire plus, protestons contre la grande iniquité collective qu'on appelle la guerre, iniquité qui n'est qu'une des formes du mal dans le monde ; mais après cette franche protestation, prenant la guerre pour ce qu'elle est, réunissons nos efforts pour en alléger les douleurs, demandons hautement, énergiquement, qu'au-dessus du drapeau de la victoire on laisse flotter le drapeau blanc et la croix rouge de la charité !

RAPPORT
ADRESSÉ
AU COMITÉ INTERNATIONAL

PAR
M. LE CAPITAINE VAN DE VELDE

SUR
SA MISSION AUPRÈS DE L'ARMÉE DANOISE.

Messieurs,

En vous rendant compte de la mission dont le Comité international de secours pour les soldats blessés a bien voulu m'honorer, je veux d'abord vous transmettre un récit de mon voyage et de mon séjour en Danemark, pour vous présenter ensuite, sous une forme générale, le résultat de mes observations.

Les instructions que vous m'aviez données me dirigeaient directement sur Copenhague. Y faire connaître les sympathies de votre comité, m'y concerter avec les autorités et les hommes compétents sur la meilleure manière de mettre en pratique le programme tracé par la Conférence, telle était la première partie de ma mission. C'est donc à Copenhague que je me suis rendu; mais en ma qualité d'ancien officier de la marine royale de Hollande, il me semblait opportun, indépendamment de la recommandation officielle du gouvernement fédéral dont j'étais pourvu, d'être encore

appuyé par une lettre du ministre des affaires étrangères de mon pays, auprès de ceux de ses ambassadeurs que je rencontrerais dans l'exécution de mon mandat. Je n'ai eu qu'à me féliciter d'avoir pris cette précaution, malgré le retard, court d'ailleurs, qu'elle apporta à mon départ.

Je passe sous silence les incidents du voyage; je mentionnerai seulement qu'après avoir quitté Genève à l'entrée du printemps, j'ai retrouvé l'hiver en pleine vigueur au delà de Cologne. Le froid glacial qui me surprit faillit m'asphyxier, grâce à un compagnon de route qui, pendant la nuit et tandis que j'étais engourdi par le sommeil, ouvrit la fenêtre de l'un des compartiments du wagon. A mon arrivée à Hambourg, le vent du nord-est régnait avec la force d'une véritable tempête, et je pus très-bien me figurer combien avait dû être pénible la traversée de l'Elbe par l'armée alliée, dans sa marche sur le Schleswig.

Le détour que j'ai fait par Hambourg était motivé par l'espérance d'y trouver une lettre de M. le Dr Appia, qui m'avait devancé de plusieurs jours dans sa mission, analogue à la mienne. La traversée de la Baltique, de Lübeck à Malmö, fut assez pénible; la bise soufflait avec violence et directement contre nous; cordages, voiles, agrès, tout était gelé.

Lübeck était le seul port de la Baltique que les Danois n'eussent pas bloqué. Leur correspondance avec l'Europe exigeait en effet le maintien sur ce point de la liberté de circulation; mais le service postal passait par Malmö, en Suède, petit détour et petit ennui en raison du transbordement qui avait lieu dans ce port. Le navire qui nous transporta de Malmö à Copenhague était plein d'officiers et de soldats volontaires suédois, qui allaient offrir leurs bras aux danois.

J'eus occasion, déjà durant cette traversée, d'apprécier le traitement que les danois blessés recevaient de la part

des Prussiens. Parmi les passagers se trouvaient en effet une dame danoise qui avait été voir son fils, et un monsieur qui avait visité son frère, blessés tous deux et soignés dans l'hôpital de Flensbourg. Ce monsieur et cette dame faisaient de grands éloges de la manière dont les danois blessés étaient soignés par leurs ennemis, et louaient surtout les secours volontaires organisés dans l'armée prussienne. « C'est le comte de Stolberg lui-même, me disait la dame avec laquelle je m'entretenais, qui a appliqué les sangsues à mon fils. »

Je vous fais grâce, Messieurs, de tous les détails de mes premiers jours passés à Copenhague. Un homme qui a fait sans arrêt soixante heures de chemin de fer et de bateau à vapeur sur une mer orageuse, en arrivant dans une ville étrangère, a besoin de quelque repos afin de recueillir ses forces. Ce repos, je ne me le suis cependant point accordé : le temps pressait ; le Danemark souffrait. Si j'avais l'intime conviction que, personnellement, je ne pouvais rien pour alléger ses souffrances, cependant je ne pouvais me permettre des loisirs consacrés à une contemplation inactive de ce qui se passait autour de moi. Je me suis donc mis immédiatement à l'œuvre, afin de voir les personnes avec lesquelles vous vous étiez déjà mis en rapport par correspondance. *Me renseigner* était bien la première partie de la tâche que j'avais à accomplir ; m'identifier avec ce brave peuple frappé par le fléau de la guerre, était la seconde. M'identifier, je m'explique, non pas dans le sens politique, mais dans le sens moral du mot, et au point de vue des souffrances, des angoisses de ceux qui avaient dans l'armée leurs parents, leurs amis, exposés nuit et jour au feu de l'ennemi, ou aux fièvres pernicieuses que développent les misères

physiques de la vie du soldat en campagne, surtout dans une pareille saison et sous un semblable climat.

Je me suis senti frappé d'admiration pour la charité dont cette guerre a provoqué tant de manifestations dans le Danemark; elle s'est mise à l'œuvre de la manière la plus générale et la plus complète; un grand comité central s'est formé à Copenhague pour recueillir les dons pour les malades et les blessés, dons d'argent, de vêtements, de rafraîchissements, de médicaments, etc. Ce comité, selon ses diverses attributions, s'était divisé en trois sections, et chacune de ces sections se subdivisait en plusieurs sous-comités avec des attributions spéciales, par exemple pour les vêtements, pour les rafraîchissements, pour le tabac, pour la literie, etc., chacun agissant avec une certaine indépendance et contribuant pour sa part à subvenir au besoin général. Le comité central de Copenhague s'appelle « Central-Comite zur Unterstützung der Familien aus kommandirten Lands-und See-Kriegern, der Verwundeten und hintergebliebenen Gefallenen. » Il a pour président M. le conseiller Jetsmark; c'est la troisième section de ce Comité central qui s'occupe plus spécialement des blessés et de leurs familles, et dont la tâche présente ainsi le plus d'analogie avec le but que poursuit le Comité international de Genève.

Le règlement de cette section, que j'ai eu entre les mains et qui est daté du 22 mars 1864, suffira d'ailleurs à donner une idée de l'organisation de ces secours volontaires. Le Comité central de secours a pour objets de son activité, ainsi que l'indique le titre même qu'il porte, non-seulement les soldats malades ou blessés en campagne, mais aussi les invalides, les veuves, les parents plus ou moins rapprochés et les enfants de ceux qui succombent, et sa sollicitude s'étend aux personnes civiles comme aux mi-

litaires. Je n'ai naturellement ici à m'attacher qu'à la première catégorie des dispositions de ce règlement, savoir celles qui se rapportent aux blessés et aux malades.

Le but de l'association est à cet égard de procurer aux hôpitaux tous les objets propres à adoucir les douleurs des défenseurs du pays, et de fournir de vêtements, par exemple, et de ressources pécuniaires les individus qui quittent les hôpitaux. Un comité spécial, formé dans la section, doit entrer en relation à cet effet avec toutes les ambulances et lazarets situés hors de Copenhague, tandis que les autres membres de la section exercent les mêmes attributions en ce qui concerne les hôpitaux de la capitale. Ils visitent les malades, ainsi que ceux qui doivent être secourus, et adressent ceux-ci aux divers dépôts organisés par le comité. Ces dépôts, d'après un avis du 26 mars, contiennent de la charpie, des bandes, des compresses, etc; des vins, de la bière, du thé, du sucre, des fruits, du tabac, des vêtements, des chaussures, etc. Les objets qui composent les dépôts sont réunis par le moyen d'appels aux citoyens pour les engager à des dons volontaires. Les distributions ont lieu d'accord avec les médecins d'état-major de l'armée de terre et de la marine. La section peut, en outre, envoyer un de ses membres dans les hôpitaux, si elle le juge utile. Enfin elle accorde des secours pécuniaires ou autres aux malades et aux blessés pendant leur convalescence, secours qui peuvent être prolongés, même après que l'homme qui en profite a rejoint son corps ou a été licencié du service.

L'existence d'une assistance aussi complètement organisée est certainement un fait très-réjouissant, mais il a motivé plus d'une fois, quand j'exposais les idées généreuses du Comité international, des réponses où dominait l'étonnement que l'on cherchât à faire mieux. « Nous avons

tout cela, me disait-on ; non-seulement nos blessés et nos malades sont soignés, mais encore leurs familles, les veuves et les orphelins de ceux qui meurent ; nos soldats sont vêtus par notre bienfaisance de la manière la plus large ; le vin, le tabac, les rafraîchissements ne manquent ni dans les ambulances, ni dans les hôpitaux, ni dans les cantonnements ; il serait difficile de dire quel détail des besoins du soldat a été négligé. Nous n'éprouvons aucune nécessité d'introduire chez nous une organisation étrangère de cette bienfaisance ; et quant à étendre notre charité au delà de notre pays, ou quant à admettre des principes de générosité internationale, ce n'est pas maintenant le moment pour nous. L'idée de Genève, nous l'avouons, est noble et belle ; mais nous, en Danemark, et dans les circonstances actuelles, nous sommes trop préoccupés de nos propres souffrances et de nos propres besoins pour pouvoir en dépasser les limites. » Quand j'ai discuté la question des secours *personnels* à porter aux soldats de l'armée danoise, on m'a répondu que c'était là un point très-épineux, les autorités militaires sanitaires, étant excessivement jalouses de tout secours volontaire qui voudrait s'immiscer dans le service des hôpitaux et des ambulances. On m'a même raconté que ces autorités avaient péremptoirement refusé la coopération personnelle de quelques dames danoises et suédoises, en alléguant que ces dames n'étaient pas faites pour des occupations aussi vulgaires, que les soins à donner dans les hôpitaux à des blessés et à des malades. On avait, il est vrai, depuis quelque temps, introduit un service de diaconesses dans les hôpitaux, mais non sans beaucoup de résistances de la part des médecins en chef de l'armée ; heureusement ces résistances ont été vaincues ; je puis dire ici, qu'aujourd'hui on n'entend que les éloges les plus

grands sur les quelques diaconesses qui servent dans les hôpitaux. Copenhague possède en effet depuis une année une maison de diaconesses près de Fridericksberg ; il s'y trouve dans ce moment six sœurs, dont trois sont dans les hôpitaux, et trois font le service de la maison. Plusieurs diaconesses de Suède se sont offertes pour les seconder, et elles sont placées principalement dans les hôpitaux d'Augustenbourg et de Fridericksberg, où leur présence est un véritable bienfait ; si bien que maintenant les médecins eux-mêmes sont unanimes pour attester combien l'influence de leur dévouement agit heureusement sur le moral et sur la guérison des malades. Je suis sûr que ce serait une chose éminemment utile que de multiplier leur nombre ; Kaiserswerth, en d'autres circonstances politiques, pourrait en fournir un fort contingent, car la différence des langues, — la langue danoise se rapprochant beaucoup de l'allemand, — ne me paraît pas un obstacle insurmontable, comme on a bien voulu me le dire ; mais dans la guerre actuelle, sous le rapport des diaconesses, le Danemark ne pouvait être secouru que par la Suède et la Norwége, puisqu'il était en hostilité avec l'Allemagne.

Ajoutez à toutes ces objections l'influence du caractère particulier de la nation danoise. Le correspondant de l'*Indépendance belge*, en date du 18 mai dernier, disait : « La voix d'un étranger est peu écoutée parmi les Danois, qui, tout bienveillants et simples qu'ils sont lorsqu'on les aborde individuellement, sont cependant, pris en masse et comme peuple, la nation la plus vaine de l'Europe et la plus imbue de l'idée que, loin d'avoir besoin des conseils de personne, ils pourraient bien en donner au monde entier. » Cependant ce correspondant ne leur est pas hostile, car un peu plus loin, dans la même lettre, il parle d'eux comme

d'un « bon peuple, un des plus intéressants et des plus aimables qui soit au monde. » Je suis loin de souscrire entièrement à la critique du correspondant de l'*Indépendance*, mais je dois cependant dire que j'ai éprouvé, et à un degré qui m'a frappé, combien les Danois ont de répugnance pour toute innovation qui vient du dehors; et cette répugnance explique en grande partie les difficultés que j'ai rencontrées, dans l'accomplissement à Copenhague d'une partie de ma mission.

L'accueil qui m'a été fait a généralement été cordial, et j'ai surtout à me louer de la manière dont j'ai été reçu par le ministre de la guerre, M. le colonel Lundbye, et par le ministre des affaires étrangères, M. l'évêque Monrad; d'autres personnes, telles que MM. J. de Jonquières, Dahlrüp, le pasteur Krayenbühl, l'amiral Michelsen, David, le fameux statisticien, m'ont témoigné beaucoup d'affabilité, et ont apporté beaucoup de bonne volonté à faciliter ma tâche; enfin, je me permets aussi de parler avec reconnaissance de l'aimable accueil qui m'a été fait par S. M. la reine douairière. Je dois également citer la manière sympathique dont on a reçu le délégué de Genève, dans un dîner public donné à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi par le *Schützen-club*. Néanmoins, je le répète, j'ai eu une peine infinie à faire comprendre les idées du programme du Comité international, en particulier l'utilité d'un concours général de tous les pays à un projet si généreux, concours auquel le Danemark ne devrait pas rester étranger, surtout après avoir donné lui-même, dans la guerre actuelle, un si noble exemple de bienfaisance publique. Peut-être ne faut-il pas oublier aussi que le Danois réfléchit beaucoup, qu'il pèse longuement tout projet avant de passer à l'exécution, et qu'il mûrit soigneusement toute idée avant de la mettre en pratique.

Ainsi, mon temps à Copenhague s'est passé à voir toutes les personnes auprès desquelles je pouvais avoir accès et qui s'intéressaient à l'œuvre des secours pour les blessés, à me renseigner sur ce qui se faisait à l'armée à cet égard, et à demander des conseils sur la manière dont je pourrais moi-même me rendre utile dans ce sens sur le théâtre de la guerre.

D'un autre côté, je visitais tous les jours quelqu'un des hôpitaux. Tous étaient desservis par des médecins civils, les médecins militaires étant partis pour l'armée, à l'exception d'un seul dont la santé était trop délicate. Le médecin en chef, M. Djorüp, s'est plaint à moi du défaut de locaux qui se faisait sentir pour l'établissement des hôpitaux ; il est vrai qu'une grande caserne avait déjà été convertie en hôpital, mais si j'osais hasarder une opinion, je dirais, — et je reviendrai sur ce sujet, — que, quant à moi, je préférerais de beaucoup la conversion temporaire de quelques vastes maisons en lazarets de dimensions relativement restreintes ; les grands hôpitaux, en temps de guerre surtout, remplis de blessés et d'individus atteints de maladies épidémiques, offrent toujours le désavantage d'aggraver la condition des patients et les risques qu'ils courent. Cette réserve faite, j'ai admiré l'organisation des hôpitaux de Copenhague. Si le luxe y est inconnu, en revanche il s'y trouve tout ce qui est nécessaire ; l'alimentation m'y a paru excellente, la ventilation de même ; il y règne un calme, une tranquillité frappante qui tient peut-être en partie au caractère national ; et qui doit avoir une salutaire influence sur les malades. Comme je ne connais pas la langue danoise, je n'ai pu m'entretenir, ainsi que je l'aurais désiré, avec les soldats danois ; en revanche, j'ai fait de mon mieux pour causer avec ceux qui comprenaient l'allemand, les soldats schles-

wigois d'abord, et ensuite les blessés prussiens et autrichiens. Dans les visites que j'ai faites auprès de ces derniers, j'ai été accompagné la première fois par le consul prussien, M. Zehr, et par le pasteur de l'église réformée allemande, M. Théobald. J'ai distribué à cette occasion, de la part de votre Comité, quelque peu d'argent pour des rafraîchissements. Trois officiers allemands blessés étaient soignés dans les appartements d'officiers danois; ils abondaient en éloges sur la charité danoise; l'un d'eux, le jeune lieutenant prussien v. D^{***} était depuis quelques jours dans une agonie terrible; une balle entrée dans le genou avait brisé l'os du fémur dans toute sa longueur; les médecins déclarèrent qu'il était impossible qu'il vécût dans cet état, et il était également impossible de pratiquer l'opération de la désarticulation. Ses souffrances ne pouvaient être adoucies que par les soporifiques. Il était fils aîné d'une veuve et dans la fleur de l'âge (il avait 19 ans); sa mère était accourue de Berlin et voyait dans sa mort imminente l'anéantissement de toutes ses espérances. J'avais eu dans ces visites un mot à dire à tous les blessés que je voyais; mais pour ce cœur de mère si affreusement déchiré, je ne trouvais que des larmes de sympathie.

Un autre lieutenant prussien, V. J., et un jeune officier autrichien, le comte de ^{***}, étaient en bonne voie de guérison.

J'ai aussi voulu me rendre compte de la condition des prisonniers de guerre écroués à la citadelle, au nombre de 413; j'en avais obtenu la permission du général von Bülow, par l'entremise de l'amiral Michelsen. Les salles où ils étaient placés offraient un grand espace; leur traitement en général et leur nourriture étaient excellents; ils avaient deux heures par jour de promenade sur les remparts, la permis-

sion de correspondre avec leurs parents et amis, sauf inspection des lettres par le général. Aussi étaient-ils tous gais et contents, et j'ai ajouté encore à ces bonnes dispositions par le don de quelques boîtes de cigares, qui ont été fort joyeusement reçues. La manière dont les prisonniers et les blessés de chacune des deux armées sont traités auprès de l'autre, est donc du moins, au milieu de toutes les misères de la guerre, un motif de plus douces impressions, et si notre époque moderne a introduit de barbares perfectionnements dans les instruments de mort de ses batailles, il est heureux qu'elle rachète en partie ces affreux progrès, par quelques égards plus grands que ceux d'autrefois pour les victimes qu'ils ne tuent pas du coup.

Ces visites faites et les renseignements nécessaires pris, je me suis rendu sur le terrain des hostilités. Son Exc. le ministre de la guerre avait bien voulu me donner les laissez-passer nécessaires, et annoncer d'avance mon arrivée au quartier général. Malgré cela, l'entrée en matière n'était pas des plus agréables; c'est avec un sentiment difficile à décrire que, le soir du 15 avril, je m'approchai du théâtre de la guerre avec le bateau à vapeur de Corsör à Höruphaven; le bateau, au moment où il contourne le promontoire qui ferme la baie d'Hörup, n'aurait eu à s'avancer que de 200 mètres pour se trouver à portée des batteries prussiennes de Broacker. Je m'étais attendu à un véritable tonnerre d'artillerie; je m'étais trompé, dans ce moment-là on ne tirait que de temps à autre sur les forts de Düppel, qui ne répondaient point du tout; l'impression ne pouvait donc être aussi saisissante que je l'avais supposé, en me trouvant en vue de l'île d'Alsen.

Arrivé à Höruphaven, j'éprouvai toute la difficulté de la

position d'un étranger qui arrive dans des cantonnements militaires, et en outre dans un pays dont il ne connaît pas la langue. Le quartier général se trouvait en ce moment-là à Ulkeböl, à une heure et demie de distance de Höruphaven. Il faisait nuit; comment trouver un moyen de transport? Heureusement, un lieutenant danois que je rencontrai me procura un char de l'intendance, et ayant lui-même à se rendre au quartier général, il me fut d'une grande utilité en me conduisant à ma destination auprès du major quartier-maître, M. de R., officier très-distingué, qui fut un des premiers mortellement blessé dans la matinée du 18 avril, à l'occasion de la prise de Düppel. Malgré la lettre du ministre de la guerre, je ne trouvai point de logis; pour cette nuit-là, le capitaine de B., qui allait partir pour faire son tour de garde dans les batteries de Düppel, m'offrit son lit; le lendemain, le feld-probst (aumônier), auquel j'étais recommandé, eut la complaisance de m'offrir l'hospitalité dans la modeste chambre de ferme qu'il occupait. On m'avait prévenu à Copenhague que rien n'était plus difficile que de se procurer dans l'île d'Alsen quelque chose qui ressemblât à un bon repas; je n'avais cependant pas voulu me charger d'une caisse de provisions, trouvant une caisse de vins déjà assez embarrassante; mais j'ai eu lieu de regretter de n'avoir pas pris cette sage précaution; les paysans et les villageois, déjà surchargés depuis longtemps par les logements militaires et l'entretien des soldats, ne voyaient qu'avec déplaisir arriver des bouches nouvelles à nourrir. A Augustenbourg, c'est-à-dire à une lieue et quart de distance, et à Sonderbourg, à trois quarts de lieue d'Ulkeböl, il y avait des hôtels, ou du moins des auberges en état de servir un mauvais diner, mais on conviendra que ç'eût été chercher son diner un peu loin; aussi m'est-il arrivé plusieurs fois de me

trouver sans dîner quelconque, bon ou mauvais; il fallait bien y suppléer par un simple morceau de pain, avec un verre de vin. Je dois dire que les paysans, quoique pauvres, avaient toutes les attentions possibles pour leurs hôtes; ils comptaient les heures de tranquillité dont ils espéraient encore jouir avant la dévastation par l'ennemi de leur petit avoir, surtout après la prise de Düppel, et quand de leur maison on entendait très-distinctement l'hymne national joué par les musiciens prussiens de l'autre côté du Sund.

En général, je dois donner des éloges à la politesse avec laquelle les officiers du quartier général danois ont reçu l'étranger qui venait étudier de quelle manière les idées du Comité international genevois pourraient être mises en pratique. Mais en pareils cas un étranger a besoin de plus encore que de politesse; il faudrait de la cordialité et cette qualité n'est pas aisée à rencontrer dans la vie de campagne du soldat, qui développe d'une manière frappante les égoïsmes individuels, et moins encore auprès d'une armée qui souffre de la supériorité numérique d'un ennemi puissant.

J'aurais eu tort d'y compter dans de telles circonstances, et me mettant à la place de ces officiers, je me rends parfaitement compte de ce fait qu'un individu, venant il est vrai avec des idées charitables, mais n'apportant cependant aucun secours réel, ne se trouve pas en situation de faire sur eux la meilleure impression possible, surtout en raison du caractère danois, qui n'est nullement porté l'entrain et au laisser aller qui suivent si aisément la première rencontre chez les peuples du midi. Si j'eusse fait la campagne avec les Danois, dès le commencement de la guerre, j'aurais eu le temps de m'initier peu à peu à tous les détails dans lesquels des services personnels de ma part auraient pu être utiles, et de gagner ainsi leurs sympathies, mais j'arrivais

dans le moment le plus critique; j'apportais sans doute assez de bonne volonté, mais ni gens, ni choses, ni quoi que ce fût qui pût rendre ma présence appréciable par quelque acte réellement utile; au contraire, j'avais à veiller avec le plus grand soin sur mes démarches, afin de ne pas embarrasser d'une manière ou d'une autre le mouvement militaire.

Les secours pour les blessés étant le but plus spécial de ma mission, je me mis immédiatement en rapport avec les médecins du quartier général et en particulier avec le médecin en chef (stabarzt), Dr Rörbye. M. Rörbye paraissait avoir vu mon arrivée sans beaucoup de satisfaction; il est vrai qu'il contresigna une espèce de passeport que m'avait fourni le médecin en chef à Copenhague, M. Djörup, pour pouvoir visiter les hôpitaux de l'île d'Alsen, et il ne pouvait se refuser à le faire; mais il ne se fit aucun scrupule de me déclarer que tout secours volontaire en campagne ne faisait, dans son opinion, qu'entraver le service militaire. Selon lui, la charité danoise avait déjà fait plus qu'assez, et l'on pouvait à plus forte raison se passer d'un concours étranger. J'entrai néanmoins en discussion avec M. Rörbye sur toutes les idées et *Résolutions* de la Conférence de Genève. Mais il ne me fut pas possible de le persuader sur aucun point; son opinion était parfaitement arrêtée, et même les services rendus par des diaconesses, qu'admettaient d'autres médecins militaires, il les estimait gênants; des services d'hommes comme infirmiers volontaires, il n'en sentait nul besoin; de l'avantage qu'il y aurait à obtenir la neutralisation des ambulances, etc., même réponse: le plus souvent l'ennemi les respecte et quand il ne le fait pas, tant pis; M. Rörbye n'aurait fait exception que pour des médecins, et encore y aurait-il mis comme condition qu'ils entrassent

temporairement dans le cadre des médecins militaires. Quant aux autres idées renfermées dans le programme du Comité international, le moment était trop mal choisi pour s'en occuper. Le manque d'infirmiers dont pourrait souffrir l'armée danoise au moment d'un sérieux engagement avec les Prussiens, ne paraissait pas de nature à émouvoir davantage le médecin en chef, attendu qu'à toute armée, dans les mêmes circonstances, il manquerait aussi des infirmiers sur le champ de bataille.

J'eus le regret de rencontrer encore chez d'autres personnes cette apathie, ces hésitations ou même cet esprit d'opposition.

L'école d'Ulkebøl était dans ce moment disposée en hôpital de campagne et en ambulance ; parmi les médecins qui y étaient occupés, se trouvaient deux Norwégiens temporairement au service danois comme volontaires. La seconde nuit de mon séjour à Alsen, je fis connaissance avec les trois ambulances de Sonderbourg, par l'intermédiaire de l'un de ces médecins norwégiens qui m'offrit de l'accompagner pour son tour de veille dans les ambulances en question. Elles étaient établies dans des maisons qui avaient été épargnées par les obus des Prussiens ; il est vrai qu'un éclat d'obus n'en avait pas moins frappé l'une d'elles, celle du Moulin, mais c'était un peu la conséquence de la nouvelle forme cylindrique des projectiles creux ; leurs éclats sont tous projetés en avant, s'écartent peu, mais en revanche vont frapper jusqu'à une distance de plusieurs centaines de pas.

Le bombardement n'était pas aussi fort que de coutume ; néanmoins, depuis 9 heures du soir jusqu'au lendemain matin à 7 heures, on nous apporta trente blessés ; trois moururent dans le courant de la nuit et trois autres eurent les jambes

ou le bras amputés. J'ai pu apprécier encore une fois et de plus près que dans l'hôpital de Copenhague, combien il faut que les nerfs d'un infirmier soient solides pour pouvoir résister au navrant spectacle de ces blessures.

Le petit feld-lazaret d'Ulkeböl n'offrait d'ailleurs rien de bien remarquable à observer. En revanche, j'ai visité à plusieurs reprises le grand hôpital d'Augustenbourg, installé dans l'ancien château du duc d'Augustenbourg. Deux des salles avaient été spécialement réservées pour les typhus; les autres contenaient principalement les blessures graves. On respirait dans ces dernières un air empoisonné, conséquence, du reste, à peu près inévitable de la suppuration terrible des amputés. Je fus très-satisfait de l'arrangement de ce vaste local, qui ne contenait pas moins de 800 lits, ainsi que de l'ordre qui y régnait, de la ventilation et de la nourriture que recevaient les malades; mais j'y pus constater le défaut de personnel, surtout de personnel féminin. Cependant sept infirmières de profession, danoises et soldées par l'Etat, étaient employées à cet hôpital et cinq suédoises y travaillaient volontairement. Chacun faisait leur éloge et l'on regrettait seulement qu'elles ne fussent pas plus nombreuses. J'ai longuement parlé avec l'intendant de l'hôpital, qui possède, m'a-t-on dit, à un haut degré le talent d'organiser les lazarets, et cette conversation, comme celles que j'avais eues déjà avec le médecin en chef des troupes d'Alsen, m'a démontré une fois de plus combien les médecins et les intendants militaires sont antipathiques à l'introduction de secours privés pour les blessés, à moins que ces secours ne soient l'œuvre de diaconesses, de chirurgiens ou de médecins entièrement soumis à l'ordre et à la discipline militaires.

Le dimanche 17 avril, dès 10 heures du matin, toutes les batteries de l'ennemi commencèrent à couvrir les redoutes de Düppel d'une grêle de projectiles; on sentait que le dernier acte de la tragédie allait s'accomplir, les coups de canon se succédaient sans interruption; triste fête du dimanche! Tout le monde était persuadé que l'heure de l'assaut était proche. Après une nuit terrible de bombardement (un officier qui avait assisté au bombardement de la tour Malakoff me disait que ce n'était rien en comparaison de cette dernière nuit de Düppel), on l'attendait pour la pointe du jour. Les journaux ont raconté que le soir de ce dimanche un télégramme fut adressé du quartier général au ministère de la guerre à Copenhague, annonçant que la position n'était plus tenable pour l'armée danoise, et que la réponse fut : « *Il faut la tenir.* »

Sur l'île d'Alsen, au moins de notre côté, personne ne ferma les yeux pendant la nuit; déjà de bon matin, le 18, je me trouvais à l'ambulance de Sonderbourg, croyant pouvoir y être de quelque utilité pour le pansement des blessés; mais, à mon grand étonnement, j'appris que leur nombre n'avait pas été plus considérable que durant les nuits précédentes; je me rendis donc sur les hauteurs, à côté de la batterie de l'église de Sonderbourg, pour contempler le triste spectacle du bombardement, partageant avec plusieurs autres spectateurs l'étonnement que l'armée prussienne n'eût pas déjà commencé son attaque; je rentrai là-dessus dans la ville et me rendis au logement de M. le major de Jonquières, commandant de l'artillerie. Ce fut au moment où je m'entretenais avec M. de Jonquières et où il m'expliquait l'absolue impossibilité de me rendre de l'autre côté du Sund, vers les batteries de Düppel, et d'y être de quelque utilité sans courir à chaque instant le risque d'être tué, qu'une

ordonnance arriva disant que l'ennemi donnait l'assaut. En quelques minutes le mouvement fut général; les réserves marchaient en avant, tandis que les paysans fuyaient de tous côtés avec leurs meubles, que le train de l'armée battait en retraite sur Hörup et qu'arrivaient déjà des convois de blessés sur des voitures et des brancards. Une seconde visite faite en ce moment à l'ambulance, me permit de m'assurer cependant que le personnel y était parfaitement suffisant pour remplir sa tâche, et que ma présence serait de trop. Je me hâtai de courir à mon logis, afin d'y chercher les objets nécessaires pour rester indéfiniment en campagne, mais il y avait trois kilomètres à faire, et, malgré toute ma hâte, j'avais ainsi perdu passablement de temps lorsque je revins à Sonderbourg. A moitié chemin je rencontrai deux officiers blessés, M. le major Schack et son adjudant, ne pouvant plus se traîner, et qui me prièrent de les transporter dans le char de paysan que j'avais réussi à me procurer, jusqu'au village d'Hörup; transporter des blessés était peut-être le seul service que je pouvais rendre en ce moment. Je n'hésitai donc pas un instant; malheureusement la route était tellement encombrée de gens fuyant de Sonderbourg, de troupes, de voitures du train d'artillerie, le tout enveloppé d'épais nuages de poussière, que le transport de ces deux officiers me retint jusqu'à trois heures après midi. Quand je revins à Sonderbourg tout était fini, Düppel était pris, et un grand nombre de blessés avaient dû être abandonnés du côté de l'ennemi, car, dans la retraite, il avait fallu précipiter la destruction des ponts qui relient Düppel à l'île d'Alsen. Les blessés retirés du champ de bataille avaient été déjà pansés à l'ambulance de Sonderbourg, puis transportés en arrière sur des chars de paysans, dont les cahotements étaient amortis par de la paille. Immédiatement après,

l'ambulance pour les blessés fut évacuée à Ulkeböl, pendant que les quelques maisons de Sonderbourg qui jusque-là étaient restées intactes, étaient incendiées par les bombes prussiennes.

J'avais donc ce jour-là très-inutilement bourré mes poches de bandages et de charpie, supposant que je pourrais m'employer au pansement des blessés sur les lieux ; l'ennemi étant resté sur le champ de bataille, je n'avais pu en réalité être d'aucun secours aux blessés, sauf pour le transport des deux officiers que j'avais conduits à Hörup. Le lendemain matin, je me rendis de nouveau sur les hauteurs de Sonderbourg. Le terrible champ de bataille, de l'autre côté du Sund, était retombé dans la tranquillité et le silence ; mais quelle tranquillité ! Ma lunette me montrait les morts jonchant le terrain ; les souffrances de bien des braves soldats étaient enfin terminées ; un pareil spectacle est plus triste que celui du combat lui-même. Il n'y avait plus de victimes à soigner de notre côté, et je ne pus être autrement utile qu'en partageant le rhum de ma gourde avec des officiers et des soldats exténués de fatigue, qui travaillaient dans les ouvrages de Sonderbourg. Cette expérience, qui me désappointait vivement, n'était cependant pas perdue ; elle m'apprit du moins que les champs de bataille n'étaient pas toujours semblables et que l'efficacité des secours volontaires, et par conséquent leur organisation, doit être essentiellement variable suivant les lieux, suivant les temps, suivant les circonstances.

L'opinion des personnes compétentes que j'ai pu consulter devant Düppel et même à Copenhague au sujet des secours volontaires, s'explique évidemment par la nature particulière des combats que l'armée danoise a eu à soutenir dans cette campagne. Au lieu de présenter de vastes terrains sur les-

quels en quelques heures deux nombreuses armées ont semé des milliers de morts et de blessés à la fois, la guerre actuelle a offert les lenteurs d'une longue succession de combats limités, se renouvelant chaque jour, mais où les victimes ne tombent jamais en nombre trop considérable pour les ambulances et les chirurgiens; le système d'évacuation des hospices danois était d'ailleurs rendu très-facile par les communications maritimes, et la chaîne des lazarets était à cet égard parfaitement organisée. Ce serait donc seulement à Copenhague où elle vient aboutir en dernière analyse que, si la guerre devait se prolonger, on finirait par éprouver, avec quelque évidence, le défaut d'hôpitaux suffisants, d'infirmiers, etc. En tout cas un *secours* volontaire n'aurait eu que peu ou point d'occasion de se rendre utile sur le terrain devant Düppel. Les blessés qui (de 80 à 120 par jour) tombaient dans les redoutes étaient constamment et régulièrement transportés à l'ambulance de Sonderbourg; deux médecins, logés dans des baraques en arrière des redoutes, suffisaient pour le premier pansement des blessures légères; les amputations, par exemple, n'auraient pu être exécutées ailleurs qu'à l'ambulance même, car nulle part en dedans des ouvrages on n'eût trouvé, au milieu du terrible bombardement de l'artillerie prussienne, une place à l'abri de ses obus pendant quelques minutes, et l'un des deux médecins danois de service, dont je parlais tout à l'heure, a même été tué à son poste le 18. Le jour du premier assaut (28 mars), l'un de ces deux jeunes Anglais qui, pour s'habituer les nerfs au feu, ont passé quelques jours dans les redoutes au commencement du bombardement, s'est bien employé à encourager les soldats et à transporter les blessés danois sur des brancards; mais ce genre de dévouement, pendant le feu et sous la portée des boulets, ne pourrait être exigé

d'une manière générale de *secoueurs volontaires* ; d'ailleurs les conditions de la lutte changèrent depuis le 28 mars, lorsque les batteries prussiennes eurent été triplées et poussées jusqu'à 150 mètres des redoutes, et les officiers danois m'ont unanimement démontré que j'aurais fait, par exemple, une véritable folie en m'exposant sans utilité quelconque dans les forts de Düppel.

L'on sait que quelques heures d'armistice ont été accordées le 18 avril et les jours suivants pour enlever les morts, et que les corps des officiers danois ont été transportés par l'ennemi de notre côté avec tous les honneurs militaires dus à leur grade. J'ai vu la plupart de ces corps exposés dans des cercueils dans l'église d'Ulkeböl ; il y en avait plus de soixante-dix. L'identité de deux d'entre eux n'a pu être constatée, les signes distinctifs de leur uniforme ayant été coupés et leurs poches dévalisées par des pillards. Plus tard, ces corps furent transportés à l'église d'Augustenbourg et ensevelis au cimetière de cette ville. Un bien triste épisode s'y passa le 22 au soir. M^{me} H., femme du capitaine de ce nom, ne sachant rien du sort de son mari, croyant par ce fait même qu'il avait été tué devant Düppel, et que peut-être un de ces deux corps dont l'identité n'avait pu être reconnue était celui qu'elle cherchait, arriva par le bateau à vapeur à Höruphaven pour sortir de ce terrible doute. Heureusement pour elle, le feld-probst P. la rencontra dans la cohue militaire qui encombra le port, et la conduisit sur son char à Augustenbourg. Mais quelles paroles pourraient décrire son angoisse, quand elle trouva que la plus grande partie de ces cercueils étaient déjà fermés, et qu'il lui fallut assister au déclouement et à l'enlèvement des couvercles de chacun d'eux, dans lequel elle se préparait à reconnaître le cadavre de son mari ! Cet affreux examen prouva du moins à M^{me} H. que son mari

n'était pas parmi ces morts. Voilà les souffrances d'une seule personne, mais combien de familles ont dû traverser des jours de douleurs plus cruelles que la mort, dans l'incertitude du sort d'un mari, d'un père, d'un frère !

Cette idée se présenta à moi dès le lendemain de la bataille du 18. C'est pourquoi j'offris au général de division Steinmann de m'envoyer dans le camp prussien, avec un parlementaire, auprès des officiers danois blessés, afin de rapporter des informations détaillées sur chacun d'eux. Mais le général Steinmann et les officiers supérieurs de l'état-major du général de Gerlach, auxquels je m'adressai aussi dans le même but, me déclarèrent qu'ils ne pouvaient, dans les circonstances du moment, permettre de semblables communications avec l'ennemi, lors même que celui-ci, mettant en pratique les idées de la Conférence, dont le vice-président, le prince de Reuss, se trouvait dans ce moment au lazaret de Nübel, près de Düppel, eût consenti à me permettre une pareille excursion suivie de mon retour au camp danois. Ce fait ne prouve-t-il pas combien il est désirable que les vœux pour la neutralisation du secours volontaire soient réalisés, et combien peu ces idées généreuses sont mises en pratique jusqu'ici ?

Je passe sous silence les tristes visites que j'ai faites les jours suivants dans la ville de Sonderbourg, évacuée dès la prise de Düppel par le reste de ses habitants. Quant à moi, j'ai été plus impressionné par la vue de ces rues désertes, de ces maisons quittées à la hâte, dépouillées pour la plupart, et cependant ayant conservé sur leurs fenêtres quelque pauvre géranium ou un petit canari resté seul et en grand danger de mourir de faim ; j'ai été, dis-je, plus impressionné par cette scène de désolation, que par la vue de l'incendie de la ville encore habitée.

La panique avait gagné les habitants de l'île d'Alsen ; on attendait à chaque instant, et non sans raison, une attaque de l'armée prussienne ; aussi pendant plusieurs jours les routes continuèrent-elles à être encombrées par des paysans qui fuyaient et transportaient avec eux ce qu'ils pouvaient mettre à l'abri, et cet encombrement était encore augmenté par l'évacuation successive des troupes. Pour ma part, convaincu que j'étais de la facilité avec laquelle l'ennemi pourrait s'emparer d'Alsen, j'avais continué mon séjour à Ulkeböl, position assez centrale, avec la perspective d'être appelé dans une semblable occasion à rendre quelques services personnels, le jour où l'ennemi attaquerait les positions danoises, le champ de bataille devant cette fois être infailliblement transporté de l'autre côté du détroit. Mais ce jour n'arrivait pas, et le quartier général ayant été déjà, dès le 19, porté à Hörup, puis plus tard dans l'île de Fionie, je commençai à me persuader qu'Alsen ne deviendrait probablement pas le théâtre d'une lutte importante ; j'avais déjà souvent répété mes visites à l'hôpital d'Augustenbourg ; celui de Nordborg et d'autres lazarets semblables, sur différents points de l'île, ne pouvaient guère m'offrir quelques faits nouveaux et instructifs. Voyant donc qu'à ces deux points de vue une prolongation de mon séjour devenait inutile, je me décidai à partir pour l'île de Fionie, afin d'en visiter les intéressants lazarets, et à retourner de là à Copenhague. Votre Comité m'ayant en même temps exprimé le désir que je ne perdisse pas de temps dans le Jutland, où la guerre ne paraissait présenter aucun des caractères qui pouvaient intéresser ma mission, j'ai quitté définitivement l'armée pour aller visiter les trois petits lazarets établis à Assens et dirigés par M. le Dr Schutte.

Ils contenaient 150 à 160 lits et étaient occupés dans ce moment par 137 malades et blessés ; j'ai été tout à fait

content de leur organisation, qui n'offrait pas le défaut d'une grande accumulation de blessures graves : c'était le fâcheux inconvénient que présentaient les hôpitaux de Brescia et d'autres lieux lors de la dernière campagne d'Italie, et c'était encore à Augustenbourg une cause de mort pour un grand nombre de soldats. Les trois lazarets d'Assens sont établis dans l'hôtel de ville, dans le bâtiment d'école, et dans une autre grande maison ; les individus blessés grièvement sont placés isolément dans les petites pièces de ces maisons ; cela complique le travail du médecin et de l'infirmier, mais cela a l'immense avantage de couper les foyers d'infection ; cinq officiers étaient placés dans des chambres séparées. Il n'y avait là aucun luxe, mais de ce qui est nécessaire *rien* ne manquait. Une caisse de vin de Bordeaux et de Xérès, que j'ai offerte à ces blessés, a été reçue avec reconnaissance ; j'en avais laissé une autre entre les mains de M. Prip, feld-probst, à Ulkeböl, pour être distribuée de même dans ses visites auprès des blessés. Outre les lazarets d'Assens, l'île de Fionie en compte plusieurs autres établis sur les mêmes principes ; on en trouve également sur les petites îles avoisinantes, mais ils n'offrent aucun caractère spécial, en sorte qu'il ne m'a pas paru nécessaire de consacrer encore un temps assez long à les visiter.

Enfin, pendant les derniers jours que j'ai passés à Copenhague, j'ai visité de nouveau les hôpitaux de cette ville, ainsi que le grand et le petit feld-lazaret de Frideriksberg, l'un de 500 lits environ, l'autre de 70 lits ; le premier occupe le château royal. Quelques habitants charitables s'étaient chargés volontairement de soigner plusieurs blessés dans leurs maisons.

Somme toute, mes visites dans les hôpitaux danois ont abouti pour moi à la conviction que c'est sur le modèle de

ces petites ambulances de seconde ligne, que les secours volontaires devraient tendre à s'organiser. Tout s'y passe facilement, tranquillement, régulièrement; on peut les diriger *sans immixtion dans les attributions des fonctionnaires militaires, et éviter toutes collisions de ce genre*; point essentiel et auquel on ne saurait donner trop d'importance. L'infirmier volontaire, s'il appartient à une classe supérieure de la société, peut trouver une belle sphère d'action dans la direction et l'administration de l'hôpital; s'il appartient à une classe moins cultivée, il y trouve sa place en se consacrant directement à soigner les malades et les blessés, et le médecin volontaire s'y emploie au traitement des patients. Quant à la pharmacie, le Dr Schutte, à Assens, se servait simplement de la pharmacie de la ville. Et pourquoi dans un hôpital volontaire ne ferait-on pas de même? Ces petits hôpitaux peuvent d'ailleurs convenir à tous les pays et dans tous les cas: c'est donc un point sur lequel devrait spécialement se diriger l'attention du Comité genevois.

J'ajoute ici qu'il existe près de Frideriksberg une maison de diaconesses, placée sous la direction de M^{lle} Conring; elle ne compte encore que six diaconesses, dont trois sont employées dans les divers hôpitaux avec des diaconesses suédoises. A l'heure qu'il est, et quoique au début il régnât quelques préventions défavorables, les médecins sont unanimes pour apprécier les bons services que rendent les diaconesses; en outre, les visites nombreuses de dames charitables de toutes les classes de la société, qui sont admises avec plaisir par les médecins de l'hôpital de Frideriksberg, contribuent beaucoup à relever le moral de ses malades, et à lui donner un tout autre aspect qu'à d'autres hôpitaux, où ces visites ne sont pas vues avec la même satisfaction, bien que l'on n'y fasse pas une opposition formelle. J'ajoute qu'à

Frideriksberg, comme à Copenhague, c'est aux soins de médecins civils que sont confiés les soldats malades et blessés.

De retour à Copenhague, je me suis empressé de rédiger un rapport sur mes expériences et sur mes observations pour Son Exc. le ministre de la guerre, et un autre rapport pour le comité central de secours de Copenhague. J'ai exprimé dans ces rapports mon opinion que, en ce qui concerne le Danemark, les ambulances étaient organisées sur un pied aussi complet que possible, et que le secours volontaire ne pouvait guère trouver à s'y exercer. En effet, même le jour terrible du 18, lors de la prise de Düppel, aucun des blessés transportés à l'ambulance de Sonderbourg (à une demi-heure de distance du champ de bataille) n'a eu à souffrir d'un retard dans son pansement. L'évacuation sur les divers feld-lazarets s'est faite promptement, tant en chars qu'en bateaux à vapeur. Il n'y a pas eu défaut de médecins, d'autant moins que plusieurs médecins suédois et norwégiens s'étaient joints à leurs collègues danois.

J'ai pu parler avec une vive satisfaction de la manière dont il avait été pourvu aussi aux besoins religieux et moraux du soldat ; j'ai eu occasion d'admirer le zèle des aumôniers et des colporteurs ; les aumôniers en activité étaient au nombre de six, dont trois dans l'île d'Alsen, un à Fridericia ; le cinquième accompagnait la 4^e division et le sixième était malade. Autant que faire se pouvait, chaque jour il était fait un culte, tantôt dans les églises ou chapelles des villages où se trouvaient les militaires, tantôt dans leurs cantonnements. Trois fois par semaine la sainte Cène était administrée ; l'affluence volontaire des soldats au culte et à la Cène était toujours très-considérable ; les aumôniers déclaraient que, à l'égard de beaucoup d'entre ces hommes, la guerre avait été une occasion de bénédiction pour leurs âmes. A Düppel,

des officiers lisaient la Parole de Dieu et des méditations religieuses à leurs soldats dans les tranchées; des services divins ont été organisés aussi volontairement à bord des navires de la flotte, par exemple du *Geyser* et du *Rolf-Krake*, et ont toujours été accueillis avec joie. Le ministère des aumôniers n'est pas moins important dans les hôpitaux; leur influence est extrêmement salutaire et touchante, et peut-être faut-il attribuer à cette influence, dans une certaine mesure, la remarquable patience avec laquelle souffrent les soldats blessés; les aumôniers servent également d'intermédiaires pour la distribution des dons en nature, et enfin souvent aussi ils sont d'une utilité très-grande comme secrétaires, faisant communiquer le malade avec ses parents. Le bureau postal de l'armée de Düppel et d'Alsen signalait, dans l'espace de trois semaines seulement, 142,000 lettres reçues et expédiées. Les sociétés qui distribuent des Bibles et des traités religieux ne sont point restées non plus en arrière dans leurs efforts.

Les intérêts personnels et de famille des soldats ont été soignés par la bienfaisance danoise jusque dans leurs moindres détails. J'ai exprimé dans mes rapports mon opinion sur la manière dont le secours volontaire pourrait pratiquement corriger les défauts inévitables d'une accumulation de beaucoup de blessures ou de maladies graves dans un seul hôpital. J'ai proposé l'établissement des petits hôpitaux volontaires sur le modèle de ceux que j'ai vus en Fionie. Enfin j'ai exposé au Comité central de Copenhague les avantages qui me semblaient exister dans un concours, que je pourrais appeler universel, des diverses œuvres isolées de la bienfaisance appliquée à la guerre chez les différentes nations. La neutralisation du secours volontaire ne pourra en effet, en particulier, être obtenue et pratiquée que par un semblable accord.

Le ministre de la guerre a bien voulu m'adresser des remerciements pour mes efforts, et la troisième section du Comité central de Copenhague a compris que ce serait une chose en harmonie avec ses propres tendances et son propre but, que d'exprimer au Comité international de Genève le désir de concourir pour sa part à la mise à exécution des principes qu'il a proclamés.

Bien qu'il soit d'importance secondaire, je ne dois pas passer sous silence un fait qui se rattache à la question du signe distinctif proposé par le Comité international de Genève pour l'infirmier volontaire, savoir le brassard blanc avec la croix rouge. Les autorités militaires danoises dans l'île d'Alsen m'ont fait la juste observation que le brassard blanc, étant le signe distinctif commun des troupes austro-prussiennes formant l'armée alliée, pourrait, si je le portais, m'exposer à d'assez graves malentendus du côté danois, la petite croix rouge qui le complète n'étant pas assez visible. Il résulte de cette circonstance que peut-être un autre signe distinctif devra être adopté de préférence à celui-là.

Maintenant il me reste, Messieurs, avant de quitter la partie de mon rapport qui est relative au Danemark, à résumer, sous forme de conclusion, l'ensemble de mes observations.

Pour que des idées vraiment bonnes en elles-mêmes produisent d'heureux fruits dans la pratique, il est nécessaire d'en séparer toute illusion.

Or ce serait une illusion que de méconnaître les grandes différences dans les mœurs sociales, dans les habitudes politiques, dans le caractère national, qui diversifient la plu-

part des peuples, même au sein de la civilisation commune de notre Europe moderne.

Ce serait une autre illusion que de méconnaître les différences matérielles considérables qui peuvent rendre une guerre toute dissemblable d'une autre guerre, et une bataille toute dissemblable d'une autre bataille.

Ce serait encore une autre illusion que de s'abuser sur les difficultés que doivent offrir chez certaines nations, ou dans certaines armées, les relations entre des secoureurs, des infirmiers, des médecins volontaires, des comités privés, et le personnel des administrations, des intendances, des corps sanitaires militaires et officiels.

De là je déduis cette conséquence, qu'il est opportun de ne pas prétendre trop réglementer à l'avance l'organisation des comités de secours nationaux et locaux, et qu'il faut au contraire laisser la plus vaste marge ouverte aux variations de temps, de lieux, de nationalités.

De ce que j'ai vu, c'est-à-dire de ce que j'ai pu observer dans les circonstances particulières que j'ai décrites, je puis faire ressortir quelques observations générales ; mais ce que je viens de dire suffit en même temps pour établir qu'en les énonçant je ne prétends point, loin de là, poser des principes applicables partout et d'une manière absolue.

Le meilleur secours volontaire à offrir aux ambulances de première ligne est celui de chirurgiens ou d'infirmiers déjà familiarisés avec les blessures.

Les petits hôpitaux organisés en seconde ligne sont peut-être le mode le plus efficace de se rendre utile à l'armée, sans gêner ses mouvements et sans se heurter à certains embarras, à certaines résistances ; il suffirait en effet qu'un ou deux sous-officiers habitués à ce service fussent attachés à ces lazarets, pour ce qui concerne l'enregistrement des

blessés et des malades, ainsi que de leurs effets militaires, et toute collision dans le service entre le secours volontaire et le secours officiel serait évitée. Je ne m'y arrête pas plus longtemps, ayant déjà indiqué plus haut comment ces idées pourraient être mises en pratique.

L'expérience prouve que la présence de diaconesses dans les hôpitaux, c'est-à-dire de personnes dévouées appartenant plutôt au sexe féminin qu'au sexe masculin, est hautement désirable, autant pour le traitement physique que pour le bien moral des blessés et des malades.

Une direction générale pour rassembler d'une manière utile, et faire converger vers un même but, tous les efforts inspirés aux particuliers par la charité et le patriotisme, est infiniment préférable à l'action isolée et multiple d'un grand nombre de petits comités indépendants les uns des autres.

Il me reste enfin à exprimer de nouveau mon ardent désir que l'on puisse, aussitôt que possible, arriver à la réalisation des vœux exprimés par la Conférence internationale d'octobre 1863 quant à la neutralisation des ambulances et des secours volontaires; cette dernière, en particulier, aurait dans la guerre actuelle évité bien des angoisses, soulagé bien des douleurs, abrégé bien des souffrances pour les individus et pour les familles.

Conformément à l'invitation qui lui en avait été faite par l'honorable président du Comité genevois, votre délégué, après avoir quitté Copenhague, s'est rendu à Magdebourg dans l'intention d'avoir un entretien avec M. le Dr Loeffler, qui avait été député par le ministre de la guerre de Prusse, en octobre 1863, à la Conférence de Genève. Malheureuse-

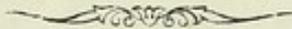
ment, depuis huit jours, M. le Dr Lœffler était parti pour se rendre à Düppel.

De Magdebourg, votre délégué s'est rendu à Munich, où il a eu un entretien, relatif aux *Résolutions* et à leur application en Bavière, avec M. le Dr Dompierre, qui avait de son côté assisté à la Conférence d'octobre de la part du ministère de la guerre bavarois. Plus tard, à mon retour de Vienne, j'ai fait une nouvelle tentative dans le même sens, de concert avec M. le Dr Dompierre, auprès de M. M^{***}, homme très-connu pour la part active qu'il prend à toute œuvre de bienfaisance; mais il est résulté pour moi de ces conversations, la conviction que le moment actuel n'était pas favorable pour établir à Munich un comité se rattachant au Comité international de Genève.

Enfin votre délégué s'est rendu à Vienne, pour y établir un lien avec le Comité international auprès duquel avait été envoyé en octobre 1863 M. le Dr Unger, de la part du gouvernement autrichien. Depuis la guerre de 1859, il existe à Vienne le *patriotischer Hülfsverein während der Kriegsdauer*, sous la direction de quarante membres, dont le prince de Colloredo-Mansfeld est le président. La tâche de ce comité est, comme l'indique son titre, tout à fait patriotique, mais vous avez parfaitement compris, M. le président, que le sentiment généreux qui a présidé à la formation de ce Comité, l'engagerait à accueillir avec joie l'occasion d'étendre son action d'une manière plus générale, selon les idées et le programme du Comité international; aussi ces Messieurs ont-ils fait un très-gracieux accueil à votre délégué. Le moment d'ailleurs était des plus favorables; c'était celui de la clôture des séances de la Diète, et les députés n'étaient pas encore partis pour la campagne. Les membres du *patriotischer Hülfsverein* n'étant donc pas gênés par les affaires de l'État, se

sont empressés de convoquer une séance extraordinaire, dans laquelle ils ont bien voulu m'appeler à leur transmettre des communications relatives aux événements qui venaient de se passer sur le théâtre de la guerre, ainsi que des explications sur les vues du Comité international de Genève. Je me suis empressé de me rendre à cette invitation, et j'ai donné lecture à l'assemblée qui avait été réunie à cet effet, d'un rapport sommaire sur mon récent séjour en Danemark ; à ce mémoire je joignis des explications verbales plus détaillées ; je proposai aux membres du *patriotischer Hülf-Verein*, au nom du Comité international, d'établir des relations entre leur œuvre et celle de ce Comité. En effet, le *patriotischer Hülf-Verein* a prouvé de la manière la plus admirable combien il prend à cœur le sort et les souffrances des soldats de son pays ; depuis 1859 il a mis en pratique une grande partie de la tâche que s'était en théorie proposée le Comité international de Genève. Partant des mêmes idées et ayant un but commun, ces deux comités, de Vienne et de Genève, sont déjà en plein accord par ce seul fait ; une extension de ces idées dans un sens international, comme le comportait le programme genevois, ne pouvait donc que rencontrer un chaleureux accueil dans les généreuses dispositions des membres du *patriotischer Hülf-Verein*. D'autre part, les statuts de cette association étant, comme l'indique déjà assez clairement le titre qu'elle porte, calculés seulement pour une époque de guerre, une adhésion immédiate de sa part au programme de la Conférence de Genève était impossible. Mais cette difficulté a été écartée par la formation d'un nouveau comité, dont la tâche spéciale sera de rechercher le meilleur moyen d'établir, entre le comité de Vienne et celui de Genève, un accord et une coopération, sur les bases posées dans la Conférence d'octobre 1863.

En terminant ce rapport, vous me permettrez, Messieurs, de saisir cette occasion de témoigner toute ma reconnaissance aux personnes qui, dans l'exécution de la tâche que vous m'aviez confiée, m'ont aidé de leurs conseils et de leur bienveillance, et en particulier à LL. Exc. M. W.-F. Rochussen, ministre résident à Copenhague, et M. le baron de Heeckeren, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Vienne.



NOTE

SUR

L'ŒUVRE DES COMITÉS DE SECOURS

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

PAR

M. LE D^r TH. MAUNOIR

The United-States Sanitary Commission. A sketch of its purposes and its work. Compiled from documents and private papers. Boston, 1863.

The Sanitary Commission of the United-States army. A succinct narrative of its works and purposes. New-York, 1864.

L'œuvre d'un grand peuple, par J.-N. P. Paris, 1864.

The Sanitary Commission. Bulletins.

Three weeks at Gettysburg. New-York, 1863.

Dans la vieille Europe nous commençons à peine à nous émouvoir à l'idée des souffrances des malheureuses victimes de la guerre; nous essayons avec circonspection, de voir s'il n'y aurait point moyen de suppléer par l'action de la charité et de l'initiative individuelle, à tout ce qui manque nécessairement, malgré le meilleur vouloir des gouvernements, aux secours officiels que l'on donne aux blessés et aux malades. L'Amérique, au contraire, avec cette énergie, cette spontanéité, cette volonté inébranlable qui distinguent ses enfants, ajoutons aussi avec ce profond sentiment de

patriotisme, et cette tendre et compatissante charité qui est un des plus précieux fruits du christianisme, a résolu sans hésitation, du premier saut pour ainsi dire, et sur une échelle immense, ce problème que nous abordons avec timidité, qui est insoluble au dire de bien des gens experts en ces matières, dont la solution, selon d'autres, ne pourra donner que des résultats chétifs, peu proportionnés au prix qu'ils coûteront, et qui, il faut bien l'avouer, est abordé par tout le monde avec une certaine défiance, plutôt comme un objet d'études et d'essais honorables, qu'avec ce sentiment de foi ardente et obstinée qui rend presque facile ce qui, sans elle, paraît presque impossible.

Oui, sous la pression de la sanglante et déplorable épreuve qu'elle traverse, l'Amérique a résolu un grand problème et un problème très-complexe. Elle s'est soulevée en masse et comme par une conspiration spontanée, pour fournir, avec une abondance dont nous n'avons nulle idée, des secours de toute espèce aux blessés, aux malades et à toutes les victimes de la guerre ; elle a constitué à côté de l'autorité fédérale, et sans obtenir d'elle d'autres secours qu'une tolérance qu'elle n'aurait pu lui refuser, une puissante organisation, qui est une sorte d'État pacifique, marchant côte à côte et dans la meilleure harmonie avec le train de guerre du gouvernement ; et, ce qui était bien plus difficile, ce qui paraîtra incroyable et presque monstrueux à tous ceux qui, de près ou de loin, portent en Europe l'uniforme militaire, cette organisation toute civile, lance ses secoureurs, ses infirmiers, ses appareils de pansement, ses chirurgiens, ses commissaires, sur le champ de bataille ; elle fait relever les blessés jusque sous le canon de l'ennemi. La *Commission sanitaire des États-Unis* (tel est son nom), au moyen de ses immenses ressources, est présente partout, pas un grand

événement de guerre ne se passe sans qu'elle ait le privilège de rendre d'éminents services. En Amérique comme en Europe, les fourgons et les ambulances ne sont pas toujours aussi bien attelés que les canons ; ils arrivent un, deux, trois jours après la bataille, mais pendant ces trois jours, la Commission sanitaire est sur le terrain, et 40 médecins civils pansent 8000 blessés. Pendant et après la bataille d'Antietam ils donnent des secours à 5000 blessés.

Il faudrait suivre, et cela nous est impossible, l'histoire de la guerre d'Amérique, et à chaque page nous trouverions des services de ce genre, rendus par la Commission sanitaire, institution, nous le répétons, absolument civile et indépendante du gouvernement. Nous livrons ces faits, qui sont publiés et authentiques, aux sérieuses réflexions des militaires d'Europe, dont l'opinion bien prononcée est en général celle-ci : c'est que l'immixtion de l'élément civil et de l'élément militaire est impossible sur le champ de bataille ; c'est que le terrain de la guerre est confisqué et doit être confisqué par l'armée ; qu'il n'y a place que pour les fourgons de guerre, pour les provisions de guerre, pour le personnel et le matériel sanitaire officiels. Nous leur demanderons de nous expliquer alors comment tout cela n'est plus vrai en Amérique, comment les médecins civils, les infirmiers civils, les fourgons de médicaments, de vivres, d'appareils, qui ne relèvent nullement du département de la guerre, trouvent place à chaque bataille, peuvent aider sans les entraver les officiers médicaux, les remplacer s'ils sont absents, leur fournir les médicaments qui leur manquent, être non-seulement tolérés, mais bénis, appelés, respectés par tout ce qui porte l'uniforme.

Jusqu'à ce qu'ils nous aient expliqué d'une manière très-précise quelles sont les circonstances nécessaires qui font

que la chose possible, bonne et utile en Amérique, devient impossible et nuisible en Europe, nous nous demanderons, et nous leur demanderons à eux-mêmes, s'il n'y a point dans leurs allégations un peu de parti pris théorique, à leur insu peut-être un peu d'orgueil de l'uniforme; si plusieurs, sans s'en douter, ne répètent point, en le traduisant, le fameux mot relatif aux colonies, et ne disent point : « Périssent les blessés plutôt que les principes. » Car les Américains sont ce que nous sommes, et sauf les immenses distances et les immenses espaces sur lesquels ils agissent, qui peut-être expliquent en partie pourquoi leurs combats restent infructueux, ils font la guerre avec nos armes, notre tactique; ils sont conduits par des chefs dont plusieurs ont étudié dans des écoles militaires, où l'art de la guerre est enseigné à peu près comme en Europe.

Pourquoi donc, encore une fois, ce qui se fait chez eux ne se pourrait-il faire chez nous ?

Laissons résoudre cette question par ceux à qui elle est posée, et donnons une rapide esquisse de ce qui se fait aux États-Unis en dehors de toute influence gouvernementale, pour soulager les innombrables victimes de la guerre et surtout pour venir en aide aux blessés et aux malades.

Les femmes américaines ont l'honneur d'avoir donné la première impulsion vers cette grande œuvre de charité et d'humanité, et l'honneur, non moins grand sans doute, de continuer encore aujourd'hui à l'aider et à la soutenir de toutes leurs forces. Travail individuel, préparation de vêtements, d'objets de pansements, envois d'aliments sous toutes les formes, depuis les plus vulgaires jusqu'aux plus recherchés, associations pour collecter des fonds, aucune forme d'activité ne leur a été étrangère; mais bientôt elles ont senti la nécessité de régulariser, de centraliser leurs efforts. Les

hommes les plus respectables et les plus éminents par leurs connaissances sont venus à leur aide ; ils ont compris que s'ils pouvaient se passer du gouvernement pour tout le reste, ils devaient au moins s'assurer de son assentiment et de sa bienveillante tolérance pour l'acte final, le but dernier de leurs efforts, qui était de communiquer librement avec le soldat, de lui donner les meilleurs conseils sur la manière de conserver sa santé, et les soins les plus prompts et les plus éclairés en cas de blessure ou de maladie.

Or, il faut le dire, tout n'a pas été facile au début. Il paraît que le pouvoir exerce une influence étrange sur ceux qui en sont revêtus, aussi bien dans le nouveau monde que dans l'ancien.

M. Lincoln, simple particulier, aurait peut-être fait partie de la Commission sanitaire. Président, il lui avoua *qu'il craignait fort qu'elle ne fût la cinquième roue d'un char, roue inutile et embarrassante*. Mais cette cinquième roue avait été construite par la volonté expresse et ardente du pays. Le président et le ministre de la guerre le comprirent, et, quoiqu'à regret, donnèrent franchement à la Commission sanitaire toutes les libertés compatibles avec le bien du service militaire.

Comment en a-t-elle usé ?

Avec une prudence, une discrétion et une habileté qui devront servir de modèle, si jamais institution analogue peut s'établir en Europe. Cette commission a envoyé ses agents dans tous les camps, à la suite de tous les corps d'armée ; elle a fait examiner les terrains de campement, la manière dont ils étaient drainés ; elle a surveillé l'installation des tentes, leur mode d'aération, la qualité des étoffes dont elles étaient faites, l'habillement des soldats, les souliers, les bas, la qualité des vivres, la manière dont ils étaient préparés,

l'abondance avec laquelle ils étaient distribués ; elle est entrée dans les plus minutieux détails sur tous les points qui concernent le bien-être et la santé du soldat ; des rapports réguliers lui ont été adressés par ses agents, et chaque fois qu'elle a jugé utile de provoquer quelque modification, quelque amélioration, elle en a fait parvenir la demande au gouvernement ; celui-ci, de son côté, a bientôt reconnu la valeur sérieuse de ces renseignements, et n'a jamais tardé à faire droit aux réclamations qui lui étaient adressées.

La Commission sanitaire a fait plus encore : non-seulement elle a trouvé les moyens de vivre tout à côté de l'armée active, de partager ses dangers, de panser les blessés sur le champ de bataille, d'aider de ses bras et de ses ressources matérielles le corps médical militaire, de le suppléer dans les cas où il était absent, mais elle a institué des hôpitaux flottants, des bâtiments à vapeur qui, chargés de provisions de toute espèce et d'un personnel médical suffisant, circulaient sur les grands fleuves qui sillonnent l'Amérique, se rapprochaient dans un temps donné des champs de bataille et recevaient les blessés et les malades pour les transporter en lieu de sûreté. Elle réorganisait également les hôpitaux stationnaires quand il en était besoin, leur fournissant des médicaments, des médecins, des secours de toute espèce.

Est-ce là tout ? non. Elle a construit dans plusieurs villes de l'Union de vastes bâtiments appelés *Homes*, mot intraduisible, mais qui rappelle le foyer domestique. Là les blessés, les amputés, les fiévreux, qui se dirigent péniblement vers leur lieu d'origine, sont reçus gratuitement, se reposent, reçoivent parfois la visite de leur famille ; on leur fournit des secours pour achever leur route ; on leur donne les renseignements dont ils ont besoin ; s'ils ont quelques ré-

clamations à faire, si leur paie est arriérée, la commission prend fait et cause pour eux, fait les enquêtes à leur place, sollicite le gouvernement et leur fait rendre justice. Rien n'est fait pour nous confondre d'étonnement, nous autres Européens, tous sans exception plus ou moins accoutumés à tout attendre de l'action gouvernementale, comme des enfants en bas âge attendent tout de la prévoyance de leurs parents, rien n'est instructif comme la lecture des actes de la Commission sanitaire des États-Unis. A ceux qui ne peuvent se procurer ce précieux volume ¹, nous recommandons le numéro du 1^{er} mai 1864 de la *Revue des Deux-Mondes*, qui contient un article dû à la plume habile de M. Reclus ; ils y trouveront sur l'œuvre dont nous nous occupons bien plus de détails qu'il ne nous est possible d'en donner ici.

Disons cependant d'où proviennent et ce que sont les ressources dont dispose cette puissante Commission.

Peu de temps après le début de la terrible guerre qui ensanglante le sol de l'Union, le pays se couvrait d'associations de femmes. Leur nombre ne s'éleva pas à moins de 30,000 comités ; chaque ville, chaque village en compta un ou plusieurs. Ces comités envoyaient à Washington le produit de leur travail, de leurs épargnes, de leurs collectes. Habillements de toute espèce, objets de pansements, vivres sous toutes les formes, depuis la pomme de terre, la viande sèche ou fumée, le vin, l'eau-de-vie, jusqu'aux œufs, aux fruits secs, aux confitures, rien n'y manqua et cela en quantités énormes. Ces provisions, classées au dépôt général de Washington, étaient envoyées régulièrement aux divers corps d'armée, suivant les indications des commissaires, ou selon

¹ The United-States Sanitary Commission. A sketch of its purposes and its work, compiled from documents and private papers. Boston, 1863.

les demandes adressées. Une estimation approximative de l'un des secrétaires de la Commission sanitaire, porte au delà de 7 millions de dollars (35 millions de francs) la valeur de ces envois. En même temps, des souscriptions se faisaient parmi les plus riches habitants du pays, et les six mois finissant au 1^{er} octobre 1863, avaient produit plus de 115,000 dollars ; le zèle est bien loin de se ralentir. Aujourd'hui même une grande exposition, une sorte de bazar de charité s'est ouvert à New-York ; on y vend tout au monde au profit de l'armée, depuis des canons énormes jusqu'à des bouquets de fleurs. Les six premiers jours avaient déjà produit près de deux millions. Et ces merveilles de charité vont sans cesse croissant depuis le début de la guerre.

La Commission sanitaire ne désespère pas de voir son budget de 1864 s'élever au double de celui de 1863.

N'y a-t-il pas là, comme nous le disions, de quoi être confondu et d'étonnement et d'admiration ?

Que nous reste-t-il à faire en Europe, en présence de tels exemples ? Des vœux d'abord, pour que l'occasion de déployer une pareille énergie nous soit épargnée. Mais quelque chose de mieux, quelque chose que nous offrirons à l'imitation de nos frères d'Amérique : c'est la neutralisation réciproque officielle et régulière de tout ce qui tient au personnel médical et aux blessés dans les armées ennemies. Ce sera la charité exercée dans sa plus large signification envers les amis et les ennemis. Cette idée n'a pas même été abordée par la Commission sanitaire ; à quelques égards, il est vrai, elle l'a mise en pratique, dans ce sens qu'on n'a jamais regardé à la nationalité d'un homme qui avait besoin de secours ; mais quant à ériger la neutralité en principe de droit international, il n'en a point été question. Écoutons plutôt ce que disent les auteurs d'un de ces excel-

lents petits livres résultant des enquêtes que fait faire la Commission sanitaire, et publiés par ses soins : « Il y a tant de conséquences dangereuses à craindre d'un déplacement trop hâtif des blessés et des malades, que, dans le cas d'une retraite précipitée, votre Comité vous suggère, comme étant le meilleur expédient, l'idée d'abandonner malades et blessés avec un nombre suffisant de médecins; *ils seront faits prisonniers de guerre*, et on devra compter sur la magnanimité du parti victorieux. »

Espérons qu'on peut mieux faire, que dorénavant cette magnanimité ne sera pas abandonnée aux sentiments plus ou moins nobles et chevaleresques des chefs et des soldats, mais qu'elle deviendra pour tous un devoir strict écrit dans les traités. C'est ce que nous nous flattons de pouvoir bientôt rendre à l'Amérique, en retour des bons enseignements qu'elle nous a donnés.

PERSONNEL ET STATUTS

DES

DIVERS COMITÉS DE SECOURS

AUTRICHE.

PERSONNEL DU COMITÉ.

- S. A.** Mgr. le prince Joseph de Colloredo-Mannsfeld, président, à Vienne.
MM. le baron Charles de Tinti.
le comte de Seldern.
le comte Louis de Breda.
le professeur Dr Cessner.
le docteur Hirtenfeld.
le docteur Schlesinger, secrétaire.
-

BELGIQUE.

COMITÉ DE BRUXELLES.

- M^{me}** la baronne de Crombrugghe, née de Deutergham, fondatrice des
Conférences populaires.
MM. le lieutenant-général Renard, aide-de-camp du roi, président
le docteur André Uytterhœven, chirurgien en chef honoraire des hô-
pitaux.
A. Visschers, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique, etc.
Coomans, membre de la Chambre des représentants, directeur du
journal *la Paix*.

MM. van Holsbeek, médecin, ancien interne des hôpitaux.

J. van Parys, ancien magistrat, secrétaire.

Adresse : M. le docteur André Uytterhoeven, chirurgien en chef honoraire des hôpitaux, rue du Commerce, 73, Bruxelles.

ESPAGNE.

COMMISSION PRÉPARATOIRE.

(*Comision preparatoria de la Sociedad para socorrer heridos y enfermos militares en campana*).

S. Exc. le général Don Miguel Osset, caballero de justicia de la Orden de San Juan, président.

S. Exc. Don Nicolas Garcia Britz, directeur general de sanidad militar.

D^r Don Nicasio Landa, medico de sanidad militar.

Don Luis Perez-Rico, gentilhomme de Camara de S. M.; caballero de la Orden de San Juan.

Don Basilio Sebastian Castellanos, caballero de la Orden de San Juan.

Don Manuel Moreno, id.

Don Manuel Barrié y Aguëro, id.

Don Bartolomé de Fanes, id.

Don José Maria Ballesteros, id.

Don José Gavilan, id.

Don Carlos de Gortari, id.

Le marquis de Liedena, id.

Don Fernando Garcia Britz, id.

Le comte de Ripalda, secrétaire, calle de Atocha, 92, pral Madrid.

Il existe, en outre, des Comités provinciaux à Séville, à Valence, à Barcelone, à Vittoria, à Pampelune et à la Corogne.

Le président du Comité de Séville est M. le marquis de la Motilla, officier général d'artillerie en retraite.

Le manifeste du Comité central de Madrid déclare que les dons et les legs par testament, seront déposés à la Banque d'Espagne.

COMITÉ DE NAVARRE

organisé par les soins de M. le D^r Landa.

- MM. Pierre Gorriz, commandeur, échevin de Pampelune, président.
Eusebio Miorquiz, avocat.
François de Borze Vidorze, ancien sous-préfet de Navarre.
le chevalier Jean de Dieu Moso, propriétaire.
Jean-Paul Ribet, banquier.
Esriaco Garcia Herreros, commissaire de la banque.
Fidel Ozcariz, président du Comité de statistique.
Angel Yturralde, administrateur des postes de Navarre.
Rafael Gaztelu, conseiller départemental.
Baso Alvarez de Carvallo, avocat.
Polycarpe Larrondo, doyen des médecins de Pampelune.
le docteur N. Landa, secrétaire.
Bonifacio Landa, 2^{me} secrétaire.

RÈGLEMENT

du Comité provincial de Navarre (Espagne).

Répondant à l'appel qui leur a été fait par la *Commission préparatoire de la Société universelle pour secourir les militaires blessés en campagne*, et animés du plus ardent désir de contribuer à la réalisation de cette pensée de charité chrétienne, plusieurs habitants de la cité de Pampelune se sont réunis et ont adopté les résolutions suivantes :

ART. 1^{er}. Il existe en Navarre une Commission provinciale qui a pour objet de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades, sur les champs de bataille et dans les hôpitaux.

ART. 2. Cette action charitable s'exercera toujours d'accord avec l'autorité compétente, et sera en harmonie avec les prescriptions des chefs de santé de l'armée à laquelle on portera secours.

ART. 3. Cette Commission adhère aux principes généraux adoptés par les délégués des puissances européennes réunies à Genève en Conférence internationale au mois d'octobre 1863.

ART. 4. Cette Commission est placée sous la direction de la Commission préparatoire de Madrid, ou de celle définitive qui doit lui succéder.

ART. 5. Elle tâchera d'augmenter le nombre des personnes associées à cette œuvre en Navarre, et favorisera la formation de Commissions affiliées dans toutes les localités de la province.

ART. 6. Les associés ne contractent aucune obligation définie, et ne peuvent être contraints au paiement d'aucune contribution; mais ils s'imposent le devoir moral de propager l'œuvre et de faire, ou de stimuler les autres à faire des dons volontaires de toute espèce, le cas échéant.

ART. 7. Chaque fois que la Commission nationale de Madrid, ou telle autre voix autorisée, fera savoir qu'il existe, soit dans les armées nationales, soit dans celles des puissances amies, un besoin sanitaire de guerre auquel on doit porter secours, la Commission provinciale excitera le zèle de ses associés, afin qu'ils mettent à sa disposition les moyens de contribuer au remède, dans la forme et la quantité dictées à chacun par son amour du prochain et par ses propres ressources.

ART. 8. Cette Commission ne correspond, en règle générale, qu'avec ses Commissions affiliées, avec la Commission nationale et avec les autorités de la province; mais, dans les cas d'urgence ou exceptionnels, elle pourra correspondre directement avec le Comité international de Genève, avec les Comités des autres pays, ou avec le gouvernement de Sa Majesté.

ART. 9. La Commission provinciale de Navarre se compose provisoirement d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire, deux vice-secrétaires et vingt membres.

Ce règlement a été approuvé par la Commission dans sa séance du 4 juillet 1864, à Pampelune.

FRANCE.

COMMISSION PROVISOIRE.

- MM. le général duc de Montesquiou-Fézensac, président, à Paris.
le comte Félix de Breda.
Augustin Cochin.
le comte de Flavigny.
le colonel Huber-Saladin.
Emile Le Camus, secrétaire général de la Société d'économie charitable.
le comte de Lyonne.
le marquis Raynald de Marmier.
le vicomte de Melun, président de la Société d'économie charitable.
Philippe de Monbrison, secrétaire.
le comte F. de Rohan-Chabot, secrétaire correspondant.
Paul Royer-Collard, secrétaire adjoint.
Albert de Rougemont.
Théodore Vernes.

Adresse : M. le comte F. de Rohan-Chabot, secrétaire correspondant,
9, rue de Las Cases, Paris.

Il faut citer parmi les noms des vice-présidents du Comité central définitif en voie de formation ceux de :

- Son Excellence M. le duc de Bassano, grand-chambellan.
MM. F. Bartholony, président du Conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans.
le baron de Chabaud-la-Tour, général en chef du génie.
le duc de Crillon.
le général duc de Montesquiou-Fézensac.
le général en chef comte de Goyon, aide-de-camp de l'Empereur.
Guizot, ancien ministre.
le vicomte de Melun, président des Sociétés d'économie charitable et d'économie sociale de Paris.
etc. etc.

Dans le comité, composé de cent personnes, se trouvent :

- MM. Alfred André, banquier.
Élie de Beaumont, sénateur.
le marquis de Béthisy.
E. de Billy.
Blount, banquier.
le général de Bressoles.
le prince Albert de Broglie.
le duc de Caraman.
le baron de Champlouis.
Edouard Charton.
le comte Jules Delaborde.
Edouard Delessert.
le baron Charles Dupin, sénateur.
l'amiral Fourichon.
Louis Kœnigswarter.
de Langsdorf.
le comte Anatole Lemercier.
Le Roy de St-Arnaud, sénateur.
Arthur Mallet, banquier.
le général Mellinet.
Perdonnet, administrateur du chemin de fer de l'Est.
le comte Robert de Pourtalès.
Elisée Reclus.
St-Marc-Girardin.
le baron de Triqueti.
le général Trochu.
le marquis de Villeneuve-Bargemont.
le général de Vivès.
le marquis de Vogué.
etc. etc

RÈGLEMENT

du Comité central français

L'assemblée préparatoire réunie à Paris, pour répondre à l'appel de la Conférence internationale européenne tenue à Genève en octobre 1863, a adopté les résolutions suivantes :

ART. 1^{er}. Il existe à Paris un Comité central français, qui a pour objet de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et des malades sur les champs de bataille et dans les hôpitaux.

ART. 2. Le Comité central provoquera dans toute la France la formation de sections, en nombre illimité, qui correspondront avec lui et accepteront sa direction.

ART. 3. Le Comité adhère aux principes généraux adoptés par les délégués des Puissances européennes, réunis à Genève en Conférence internationale au mois d'octobre 1865.

ART. 4. Les comités et les sections s'occupent en temps de paix des moyens de se rendre utiles en temps de guerre, en préparant des secours de tous genres.

ART. 5. Le Comité central français correspond avec les Comités des autres pays, et spécialement avec le Comité universel de Genève. Il cherche à créer les relations internationales les plus favorables au but qu'il se propose.

ART. 6. Le Comité central se compose provisoirement de : un président, quinze vice-présidents, un trésorier, dix secrétaires et cent membres fondateurs.

ART. 7. Un sous-comité composé de quinze membres est chargé des convocations, du choix et de la surveillance d'un agent, de la correspondance, et en général de l'expédition des affaires.

HAMBOURG.

COMITÉ PERMANENT.

MM. Théodor Schmidt, président du Grand Comité de Hambourg.

G. de Lind.

G.-W. Reye.

Sig. Kaufmann.

D^r Hirsch.

Ces Messieurs constituent la commission exécutive du Comité de Hambourg pour la guerre du Schleswig, et se sont déclarés les correspondants du Comité international.

ITALIE.

ASSOCIATION ITALIENNE DE SECOURS

pour les soldats blessés et malades en temps de guerre.

(Associazione italiana di soccorso dei militari feriti e malati in tempo di guerra.)

COMITÉ MILANAIS.

- Président :* M. le docteur chevalier César Castiglioni, chirurgien-major, président de l'Association médicale italienne.
- Vice-Présidents :* S. Exc. le général Durando, sénateur.
M. le docteur Antoine Tarchini.
- Secrétaire :* M. Conrad de Fontana, avocat.
- Vice-Secrétaire :* M. le docteur Auguste Barbieri.
- Trésorier :* M. le chevalier Charles Brot, banquier.
- MM.** le duc d'Atri, sénateur.
le marquis Begnino de Bossi, à Genève.
le marquis Gaspare Rosàlès.
le docteur chevalier Griffini Romolo, chirurgien-major.
le docteur chevalier Cesare Todeschini, conseiller provincial.
le docteur chevalier Francesco Viglezzi, premier médecin à l'hôpital majeur, à Milan.
le docteur chevalier Terzaghi, assesseur municipal, délégué du Conseil municipal de Milan.
le docteur Luigi Zuffi.
le docteur Giuseppe Fenini, président de la Société de secours mutuels des médecins de la Lombardie.
le chevalier Antonio Lazzati, colonel, sous-chef d'état-major de la garde nationale.
le chevalier Giovanni Visconti-Venosta, assesseur municipal.
le docteur Serafino Biffi, directeur de la maison de santé de San Celso, à Milan.
le professeur chevalier Ambrogio Gehrini, chirurgien à l'hôpital majeur de Milan.

MM. le docteur chevalier G.-L. Gionelli, membre du Conseil supérieur de santé.

le docteur Tassani, chirurgien de l'hôpital majeur de Milan.

le docteur chevalier Andrea Verga, directeur de l'hôpital majeur de Milan, président de l'Institut royal des sciences et lettres.

le commandeur Carlo Cadorna, sénateur.

le docteur chevalier Enrico Fano.

le docteur Pietro Bosisio.

le docteur chevalier Pietro Lazzati.

le docteur Giuseppe Garbagnati.

le docteur professeur M. Christoforis.

le docteur professeur E. Panceri.

le docteur chevalier Ezio Castoldi.

le docteur Pietro Chiapponi.

le docteur chevalier Antonio Trezzi.

le docteur professeur Carlo Ambrosoli.

le docteur Stefano Balossi.

le docteur L. Bignami.

le docteur Carlo Bramfilla.

le docteur Felice dell'Acqua.

le docteur Carlo Formagia.

le docteur C. Fumagalli.

le docteur Rocco Gritti.

le docteur Ed. Gonzalès.

le docteur professeur A. Manzolini.

le docteur D.-G. Dessina.

le docteur chevalier S. Pogliaghi.

le docteur Antonio Rezzonico.

le docteur G. Rinaldini.

le docteur chevalier Mosé Ricci.

le docteur chevalier G.-B Soresina.

le docteur chevalier G. Strambio, professeur.

le docteur A. Tizzoni.

le docteur B. Nappi.

noble Giulio Bossi.

noble Raffaele Bossi.

noble chevalier G. Clerici.

chevalier C. Prinetti, député.

chevalier comte G. Giovio, député.

noble A. Porro, sénateur.

MM. Prato Al. Negroni.
G. Mattachini, avocat.
noble L. Piazzoni.
chevalier E. Besana.
le professeur docteur C. Cataneo.

Adresse : M. le docteur César Castiglioni, à Milan.

RÈGLEMENT

du Comité milanais.

ART. 1^{er}. Se fondant sur les vœux exprimés dans la Conférence internationale de Genève au mois d'octobre 1865, il se constitue en Italie une association ayant pour objet de secourir les blessés et les malades militaires, et de seconder de toutes manières le service de santé des armées en temps de guerre.

ART. 2. Elle porte la dénomination de : Association italienne de secours pour les soldats blessés et malades en temps de guerre.

Elle s'unit aux vœux exprimés dans la Conférence internationale de Genève ; elle contribue à sa réussite en invoquant l'appui de son propre gouvernement.

ART. 3. Elle se compose de Comités pouvant se diviser en sections.

ART. 4. Un des Comités sera reconnu comme Comité central, regardé comme chef de tous les autres et représentant l'association.

ART. 5. Chaque comité a un règlement particulier, servant également à ses sections respectives et se rapportant aux règlements du Comité central.

ART. 6. Les personnes de toutes les classes peuvent faire partie de l'Association, en se faisant inscrire auprès d'un Comité, et en versant chaque année une contribution de cinq francs.

ART. 7. Quiconque se fait inscrire dans un Comité comme membre de l'Association, s'oblige pour une période de trois années.

ART. 8. Est reconnu membre perpétuel, toute personne versant en une fois la somme de 100 francs.

ART. 9. Le Comité médical milanais de l'Association médicale italienne constitue dans son sein un Comité de l'Association italienne de secours pour les soldats blessés ou malades en temps de guerre. Il délègue dans ce but quarante de ses membres, s'obligeant à verser annuellement, pendant trois ans, la somme de 200 francs, à raison de 5 francs par chaque membre.

ART. 10. Provisoirement, ce Comité fonctionnera comme Comité central, dont l'œuvre sera de créer des Comités dans toute l'Italie, et se mettra en rapport avec le Comité international de Genève.

ART. 11. Le Comité de l'Association italienne de secours pour les soldats blessés et malades en temps de guerre, constitué dans le Comité médical milanais de l'Association médicale italienne, s'adjoindra toute personne se présentant pour en être membre, à teneur des art. 6, 7, 8.

ART. 12. Quand le Comité se composera de 50 membres au moins, il se déclarera constitué, et entrera en fonctions en se donnant les règlements qu'il jugera convenables, sans toutefois s'écarter des présents statuts.

ART. 13. Dans la première assemblée, dirigée par le président du Comité médical, ou en son absence par un vice-président, il sera élu un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire, un caissier-économiste, lesquels constitueront le bureau directeur ou de présidence provisoire.

ART. 14. Le Comité provisoirement central, ainsi que chacun des autres Comités qui se formeront peu à peu, aura pour but de remplir plus particulièrement les engagements indiqués ci-dessous, pour le temps de paix et le temps de guerre.

En temps de paix, il fera des préparatifs pour les cas de guerre, et spécialement :

- a) Il collectera les contributions et les dons;
- b) Il rassemblera les objets nécessaires pour les soins à donner aux blessés et aux malades;
- c) Il engagera à se faire inscrire les personnes disposées à se rendre utiles, le cas échéant, soit pour le personnel sa-

nitaire, soit comme prêtre pour l'assistance religieuse, ou comme infirmiers ; il fera donner à ces derniers l'instruction nécessaire.

En temps de guerre, et avec l'approbation de l'autorité militaire :

- d) Il formera des ambulances dans le voisinage du théâtre de la guerre, et aidera l'autorité elle-même dans la formation et l'organisation des siennes ;
- e) Il fournira, suivant ses moyens, des médecins, des chirurgiens, des prêtres et des infirmiers ;
- f) Il prêtera le personnel nécessaire pour transporter les blessés hors du champ de bataille ;
- g) Le Comité fournira toutes les provisions qu'il pourra se procurer pour le soulagement des blessés et des malades.

ART. 15. Le Comité publiera chaque année un compte rendu historique et financier, indiquant le nom des membres, le chiffre des contributions, les dons reçus, etc.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN.

COMITÉ PROVISOIRE.

Postérieurement à l'impression du rapport du Comité international (Voyez page 21), le gouvernement grand-ducal a envoyé son adhésion, et un Comité provisoire s'est formé comme suit :

- MM. le général-major de Zülow, adjudant-général de S. A. R. Mgr le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, à Schwérin.
- le baron Charles de Maltzahn-Vollrathsrue.
- le conseiller intime Bartning.
- le conseiller de régence Prosch, conseiller intime de légation de S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin.

Adresse : M. le conseiller Prosch, à Schwérin.

RÈGLEMENT PROVISOIRE

pour la Société de secours aux soldats blessés ou malades en temps de guerre.

Vu les résolutions de la Conférence internationale tenue à Genève au mois d'octobre 1863, ayant pour but d'engager l'activité privée à s'unir à la direction sanitaire militaire, pour les soins à donner aux blessés et aux malades en temps de guerre, il a été pris les décisions suivantes :

ART. 1^{er}. Il se constitue dans le Mecklembourg, sous la dénomination de *Comité central de secours aux militaires blessés ou malades en temps de guerre*, une société permanente et privée, n'ayant ni couleur ni tendance politique, et qui centralisera les efforts charitables pour les utiliser.

ART. 2. Le but du Comité est de garantir en temps de guerre aux militaires blessés ou malades, les secours des ambulances et des hôpitaux d'une manière régulière et efficace, et de préparer, en temps de paix, tous les moyens pour arriver à ce but.

ART. 3. Comme la Société cherche à provoquer de plus en plus, par la parole et par ses actes, le concours volontaire des citoyens pour l'amélioration des secours à donner aux soldats en campagne, et comme elle désire posséder, en temps utile, tout le matériel nécessaire, elle a résolu :

1^o En temps de paix de s'occuper à collecter de l'argent et des dons en nature, d'en prendre soin et de se tenir prête à rendre de bons services en cas de guerre.

2^o En temps de guerre, c'est-à-dire pendant le temps où l'Allemagne est en guerre, que les troupes mecklembourgeoises y soient ou non engagées, de s'employer activement suivant les besoins du service, ce qui peut avoir lieu :

a) en s'occupant, avec l'approbation de l'administration militaire, de l'établissement et de l'organisation d'ambulances dans le voisinage du théâtre de la guerre ;

- b) en envoyant et en entretenant des infirmiers et des infirmières qui, pour leur service, doivent se mettre à la disposition des autorités militaires ;
- c) en approvisionnant largement les ambulances du matériel nécessaire pour le pansement et le transport des malades, et de provisions de bouche pour les dits malades ;
- d) en fournissant, en outre, les appareils nécessaires pour le traitement des blessés.

Il est bien entendu que l'emploi de ces moyens ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de la direction militaire, et que, pour éviter les obstacles, la Société aura à s'entendre avec celles du même genre existant en Allemagne.

ART. 4. Tout le monde est libre de faire partie de la Société.

Est considérée comme membre de la Société, toute personne qui s'engage à payer chaque année une contribution de 16 schillings.

Les dons faits en une fois (ne se renouvelant pas) et dont la Société sera très-reconnaissante, ne donnent cependant pas le droit de faire partie de la Société. C'est au Comité qu'est réservé le soin de faire la collecte de la contribution annuelle, afin qu'elle puisse se faire sans frais.

ART. 5. La Société se fait représenter par un Comité dans ses relations intérieures et extérieures. Le dit Comité aura son siège à Schwerin, et se composera régulièrement de cinq personnes prises dans le sein de la Société, lesquelles, suivant leurs aptitudes, seront l'une président, une autre trésorier, une troisième teneur de livres comptable. Le président du Comité doit, en cas d'empêchement, se faire remplacer par le secrétaire.

En cas de départ ou de démission de l'un des membres du Comité, celui-ci devra se compléter en choisissant un membre dans la Société.

En temps de guerre, il pourra de la même manière s'adjoindre plusieurs personnes.

ART. 6. Au Comité appartient toute la direction des affaires de la Société, tout en s'inspirant des conseils et avis dont il pourra avoir besoin.

Il aura à administrer et à entretenir tous les biens de la Société et devra en publier un compte rendu périodique.

Il entretiendra, avec le gouvernement du Grand-Duc, ainsi qu'avec les autorités militaires constituées, les rapports nécessaires, et il devra se mettre en rapport étroit avec les Sociétés semblables existant dans les pays étrangers, par le moyen du Comité central de Genève.

ART. 7. Il est laissé au jugement du Comité de préparer et d'établir, en cas de guerre, des sections auxiliaires dans les différentes villes du pays, afin que le Comité puisse donner une plus grande extension à son œuvre.

ART. 8. Provisoirement, et jusqu'à ce que 50 personnes au moins se soient présentées pour faire partie de la Société, et aient pris une décision au sujet des règlements provisoires, le Comité fondateur prendra la direction de l'œuvre.

Lorsque ce chiffre sera atteint, les membres rassemblés à Schwérin, par les soins du Comité, devront élire la direction, et la Société sera regardée comme constituée.

La direction ainsi élue siégera pendant trois ans, et, avec le consentement du gouvernement du Grand-Duc, devra convoquer l'assemblée du Comité central mecklembourgeois, lequel aura à discuter et à établir un règlement définitif.

La direction aura à organiser son travail de manière à ce que l'influence de la Société se fasse sentir dans les deux duchés de Mecklembourg, et attire sur elle le patronage des Princes.

PRUSSE.

COMITÉ CENTRAL.

S. A. S. Heinrich XIII, Prinz Reuss, Président, Wilhelm-Strasse, 62, Berlin.

MM. Abeken, Geheimer Legationsrath.

Graf von Arnim-Boytzenburg.

MM. Dr Brüggemann, Geheimer Ober-Regierungsrath.
von Derenthall, General-Lieutenant.
Baron von Haber.
Hedemann, Geheimer Regierungsrath, Bürgermeister.
Dr Hoffmann, General-Superintendent.
Dr Housselle, Geheimer Ober-Medicinalrath.
Dr Langenbeck, Geheimer Medicinalrath.
Dr Loeffler, General-Arzt des 4. Armee-Corps.
Dr Magnus, Professor.
Mendelsohn, Commerzienrath.
Dr Pell dram, Feldprobst.
Fürst B. Radziwill.
Otto, regierender Graf zu Stollberg-Wernigerode.
Thielen, Feldprobst.
Wagner, Buchhändler.
Dr Wendt, Ober-Stabs-Arzt.

STATUTS.

La Société a pour objet de coopérer au service des ambulances et des hôpitaux militaires déjà existants, d'apporter une assistance régulière et sûre aux soldats blessés ou malades à la guerre, et de préparer en temps utile tous les secours nécessaires.

Le Comité a émis préalablement les résolutions générales suivantes, pour l'organisation de cette association :

§ 1. Le but de l'association est de seconder en temps de guerre l'administration militaire, dans les soins à donner aux blessés et aux malades sur le champ de bataille.

§ 2. Pour réaliser ce but, il sera formé un Comité central qui aura son siège à Berlin.

§ 3. En dehors de ce Comité, il sera formé des sous-comités provinciaux et locaux. Ces derniers devront se mettre et demeurer en rapport avec le Comité central, en participant personnellement à l'œuvre d'une manière active dans leur rayon, de façon à ce que, en apportant à première réquisition leurs ressources et leurs moyens d'action, ils soient en état de prêter le concours le plus efficace possible.

§ 4. La Société s'occupe :

1° En temps de paix, de préparer les secours nécessaires en cas de guerre, pour ce qui concerne les soins à donner aux blessés et aux malades, soit : a) de faire des collectes d'argent ; b) de réunir le matériel nécessaire ; c) de former des infirmiers et des infirmières ; d) de se mettre en relation avec les associations religieuses ou autres de bienfaisance, pour atteindre le but de l'entreprise.

2° En temps de guerre : a) d'établir des ambulances dans le voisinage du théâtre de la guerre, après toutefois s'être entendue avec l'administration militaire, ou d'aider cette dernière dans la construction de ses ambulances ; b) d'envoyer des infirmiers et des infirmières qui seront placés sous la direction des autorités militaires, mais qui seront entretenus aux frais de l'association ; c) de prêter le concours de leur personnel pour enlever les blessés du champ de bataille ; d) de renforcer par des envois les provisions des hôpitaux et des ambulances, en matériel de pansement et en aliments destinés à soigner et à soulager les blessés ; e) de réclamer l'assistance des associations mentionnées plus haut (1 d).

§ 5. Le Comité prend provisoirement la direction de l'association centrale. Ce Comité se mettra définitivement à la tête de l'œuvre lorsqu'il aura atteint le chiffre de 25 membres.

§ 6. Cette direction de l'association centrale s'occupe également de poursuivre la création de sections provinciales et locales, de leur donner de l'efficacité par des relations avec le siège central de Berlin et avec les corps sanitaires officiels se trouvant sur le théâtre de la guerre. En même temps, la direction doit informer les sections des besoins qui se font le plus sentir et des lieux où leurs secours sont nécessaires ; afin d'atteindre ce but, elle leur offre ses moyens d'action et ses ressources. Elle doit aider les sous-comités dans les opérations qui, comme l'instruction des infirmiers et des infirmières, demandent préférablement, pour être menées à bonne fin, à être accomplies dans les grandes villes ; elle doit veiller, en correspondant avec eux, à ce que les comités partiels soient toujours actifs, et publient des comptes rendus périodiques de leurs travaux.

§ 7. La direction se réserve de former, parmi les membres de l'association, un Comité central qui aura son siège à Berlin, et qui soignera la bonne marche des différentes branches d'affaires, dans les diverses sections, sous la haute direction du Comité.

§ 8. L'entrée dans l'association centrale est libre pour chacun. En sera membre celui qui s'engagera à y apporter son activité personnelle et à participer à l'œuvre, ou à payer régulièrement une contribution annuelle d'au moins 10 silbergros. Seront considérés comme bienfaiteurs de la Société ceux qui feront une donation une fois pour toutes. — Les comités provinciaux ou locaux resteront libres d'adopter dans leurs statuts spéciaux d'autres dispositions, qui toutefois ne devront pas trop différer de celles-ci.

§ 9. La direction de la Société centrale doit se mettre en relation avec les comités des autres pays, et au plus tôt avec celui de Genève.

§ 10. L'association adhère aux vœux émis par la Conférence internationale de Genève. (Voir p. 45.)

La Société s'efforcera d'obtenir et de seconder, par tous les meilleurs moyens en son pouvoir, la mise à exécution de ces vœux.

COMITÉ PROVINCIAL DE MAGDEBOURG.

*Das leitende Comité des Hilfsvereines für verwundete und kranke
Krieger in der Provinz Sachsen.*

MM. Albert, Assessor und Gutsbesitzer, Münchenhof.

Appuhn, Consistorialrath, Magdeburg.

von Baczko, Generallieutenant z. D., Naumburg.

Becker, Appellationsgerichts-Vicepräsident, Magdeburg.

Dr Blasius, Professor, Halle.

Boltze, Commerzienrath, Salzmünde.

Bötticher, Stadtrath, Magdeburg.

Chriesing, Ortsvorsteher, Dodendorf.

von Davier, Landrath, Nordhausen.

Deneke, Commerzienrath, Magdeburg.

Dr Fischer, Arzt, Magdeburg.

- MM. Dr Hagedorn, Oberarzt am städtischen Krankenhause, Magdeburg.
Harte, Justizrath und Stadtverordneten-Vorsteher, Magdeburg.
Hasselbach, Ober-Bürgermeister, Magdeburg.
Dr Hauck, General-Arzt a. D., Kösen.
Hilzheimer, Rittergutsbesitzer, Kehnert.
von Kotze, Regierungspräsident, Magdeburg.
Dr Loeffler, General-Arzt, Mitglied des Central-Comité, Magdeburg.
Dr Michaëlis, Medicinalrath, Magdeburg.
von Nathusius, Landrath a. D., Althaldensleben.
von Oldershausen, Ober-Bürgermeister, Erfurt.
Otto, Graf zu Stolberg-Wernigerodé, Mitglied des Central-Comité,
Wernigerode.
Rimpau, Amtsrath, Schlanstedt.
Rothe, Regierungspräsident, Merseburg.
Strebe, Superintendant, Barleben.
von Vignau, Regierungspräsident, Erfurt.
von Voss, Ober-Bürgermeister, Halle.
Wittje, Major z. D., Magdeburg.
Dr Wittke, Regierungs- und Medicinalrath, Erfurt.
von Witzleben, Oberpräsident, Magdeburg
Zehrt, Probst und bishœfflicher Commissarius, Heiligenstadt.

EXTRAIT DU MANIFESTE ET STATUTS

du Comité de Magdebourg.

..... L'assistance volontaire ne peut se passer d'une bonne organisation, de préparatifs et d'un bon plan tracé d'avance, surtout si, lors d'une guerre, elle veut arriver à un résultat qui réponde aux sacrifices effectués et aux dons offerts. Cela a été reconnu partout.

L'idée internationale qui donne satisfaction aux besoins nationaux, est sortie des événements de la courte mais sanglante guerre d'Italie en 1859, et de la Conférence internationale tenue à Genève en octobre 1863.

Dans cette tâche que s'est imposée la civilisation, il s'agit de réu-

nir tous les États de l'Europe pour arriver à un résultat pratique. Le caractère international que prend ce projet, ne répond pas seulement aux vœux de la philanthropie, mais il satisfait aussi le patriotisme national. Nous y trouvons une garantie que les blessés et les malades de l'armée prussienne seront soignés fraternellement, quand même ils seraient en pays ennemi, et que notre propre assistance ne pourrait pas les atteindre.

Cette idée a reçu, de la part de Leurs Majestés, la plus vive approbation, et dans la plupart des pays civilisés, elle est considérée comme une entreprise des plus honorables.

Nous avons donc accueilli avec joie le premier pas pratique fait en Prusse, l'établissement d'un comité central à Berlin, lequel, par sa proclamation du 17 février, a invité tout le pays à organiser des volontaires pour les secours aux malades et aux blessés en temps de guerre. Notre tâche est donc d'établir des Sociétés provinciales, d'après les résolutions du Comité central.

D'accord avec les membres provinciaux du Comité central, les soussignés ont adopté les résolutions suivantes, concernant la création d'une Société de secours aux militaires blessés et malades en temps de guerre.

I. Le but que se propose la Société est d'organiser des secours pour les porter aux soldats blessés ou malades en temps de guerre, en profitant des temps de paix pour s'y préparer. — La Société doit agir d'accord avec le service sanitaire officiel et assurer aux soldats blessés ou malades des soins intelligents et affectueux.

II. Les membres de la Société s'engagent :

1° A travailler en temps de guerre comme en temps de paix, pour atteindre le but qu'ils se proposent, et autant que les circonstances le permettront.

2° A payer chaque année à la caisse provinciale une contribution d'au moins 10 silbergros.

Tous les citoyens de la province, hommes et femmes, peuvent faire partie de la Société.

III. Toute personne appartenant ou non à la province, et qui en-

verra des dons en argent à la Société, sera regardée comme un bienfaiteur.

IV. Il sera organisé dans toute la province, soit dans les communes, soit dans de grands districts, des comités locaux. Ils siégeront et opéreront en temps de paix et en temps de guerre.

En vue de travailler avec plus de régularité et plus d'unité, il sera établi un comité directeur des Sociétés de la province, qui sera chargé par le moyen du comité central de Berlin, d'entretenir des rapports suivis avec les autorités officielles, ainsi qu'avec les autres Sociétés provinciales en Prusse, et avec les Sociétés existant en pays étrangers.

V. La direction des affaires sera confiée, en ce qui concerne l'administration de la caisse, le compte rendu annuel, etc., à un bureau directeur ; ce bureau aura son siège dans la capitale de la province, et les membres du comité devront aussi demeurer à Magdebourg ou près de cette ville.

VI. Les opérations de la Société en temps de paix sont :

1° Les collectes des fonds nécessaires à l'œuvre de la Société.

2° L'organisation du personnel et du matériel que la province peut offrir pour l'œuvre de la Société, en temps de guerre, ainsi que l'étude des dispositions à prendre dans ce cas-là.

3° L'organisation et les préparatifs d'objets qui assurent au but de la Société un résultat favorable et utile ; par exemple, la formation de bons infirmiers et de bonnes infirmières.

VII. En temps de guerre, la Société, par le moyen de ses organes, les comités, aura mission d'assurer l'unité et la régularité dans les opérations suivant les besoins, et sera toujours en rapport avec le Comité central du pays, et avec les Sociétés de secours se trouvant sur le théâtre de la guerre ou dans le voisinage.

La Société se donne particulièrement la tâche :

1° De surveiller avec soin l'emploi des moyens de secours et les soins donnés aux blessés et aux malades, surtout ceux que le service sanitaire officiel ne peut atteindre que difficilement ou pas du tout.

2° De diriger et expédier à ses frais et sous la direction de gens compétents le personnel d'infirmierie là où il en manque.

3° De concourir à l'établissement et à l'entretien des locaux nécessaires aux infirmeries, soit dans le voisinage du théâtre de la guerre, soit dans la province de Saxe.

4° De concourir à assurer les moyens de transport des blessés et des malades, et les soins à leur donner pendant le transport.

5° Quand l'assistance nationale particulière sera organisée et sera sûre d'avoir atteint son but, le service sanitaire officiel pourra mieux concentrer ses forces et son action sur le champ de bataille et se dévouer de tout son pouvoir au soin des blessés; cependant la Société devra, en cas de besoins pressants, porter son aide sur le champ de bataille même.

De la réussite de la Société dépendra l'extension de son œuvre par de plus grands efforts, concernant en particulier :

1° Les soins à donner aux militaires citoyens de la province invalides ou estropiés par des blessures, afin qu'à la reprise de leurs forces, ils puissent s'occuper de quelque industrie;

2° Les secours aux veuves et aux orphelins des militaires tombés pendant la campagne.

Eu égard aux circonstances actuelles et sous la réserve d'une plus grande extension, les soussignés offrent au Comité directeur d'entreprendre l'œuvre ci-dessus.

Comme tels ils s'adressent à tous les habitants de la province de Saxe qui auraient à cœur le succès du beau projet de cette Société, pour leur demander leur coopération active et continue.

Ils sont persuadés que nulle part il ne manquera de patriotes et d'amis de l'humanité, pour se réunir en Comités locaux et se charger des travaux qui en découleront, ainsi que d'un agrandissement des travaux de la Société. Ils prient les membres de la Société de différer le paiement de la contribution annuelle, jusqu'à ce que le bureau des affaires se soit constitué et en ait fait la réquisition.

Ils invitent tous les Comités locaux à leur faire part aussitôt que

possible de leur constitution, à l'adresse des soussignés, et à Magdebourg à celle du médecin principal, docteur Loeffler.

Nous offrons nos services à tous les délégués des Comités de notre province qui se sont voués à la belle mission d'aller servir volontairement dans la guerre actuelle du Schleswig.

Nous nous adressons à toutes les autres Sociétés et réunions de la province qui s'efforcent de faire prévaloir l'amour de la patrie et la charité individuelle, pour leur faire part de notre entreprise.

Enfin, nous prions les représentants et les rédacteurs de la presse de notre pays, de prêter à notre œuvre leur puissant concours.

SAXE ROYALE.

COMITÉ CENTRAL.

Sächsischer Verein zur Unterstützung der kranken und verwundeten Soldaten im Felde.

Président : M. le docteur Günther, médecin d'état-major général, à Dresde.

Secrétaire : M. l'avocat Anger.

MM. le docteur von Broizen, conseiller intime.

von Egidy Geissmar, général major.

von Friesen, président de la première chambre.

Gregor, maître boulanger.

Haberkorn, président de la deuxième chambre.

docteur Käuffer, prédicateur de la cour.

le docteur Koch, bourgmestre de Leipzig.

S. E. le docteur von Langean, président de la cour suprême.

Methe, négociant.

le docteur Muller, député.

Neubert, bourgmestre de Dresde.

S. E. von Nostitz, général lieutenant.

Oehmichen, vice-président de la deuxième chambre.

le docteur Reichenbach, conseiller de cour.

MM. Rülke, négociant, président de la chambre de commerce.
Seyffart, fournisseur de la cour.
Siemen, idem.
von Stieglitz, général major.
le docteur Stübel, avocat.
Fœrmer, général major.
le docteur Walther, conseiller privé des affaires médicales.
Walther, rédacteur, vice-président.

Adresse : M. le docteur Günther, médecin d'état-major général, Elberg, 20. Dresde.

STATUTS PROVISOIRES.

1° Conformément aux décisions prises par la Conférence internationale européenne réunie à Genève en octobre 1863, il est formé dans le royaume de Saxe une Association de secours pour les militaires blessés ou malades en campagne.

2° A la tête de cette association il existe un Comité central, dont le siège est à Dresde. Ce Comité central cherche à créer dans les provinces des Comités auxiliaires qui se conformeront aux présents statuts.

3° Le Comité central saxon et les Comités auxiliaires s'occupent, en temps de paix, à préparer des secours de tout genre, afin que, lorsque surgirait une guerre, ils puissent, après s'être entendus avec les autorités militaires, concourir le plus efficacement possible au soin des blessés et des malades.

4° Le Comité central saxon correspond avec le Comité universel de Genève, et avec tous les autres Comités, mais particulièrement avec ceux des États allemands, afin de se tenir au courant des mesures et des dispositions adoptées, ainsi que des progrès de l'œuvre.

5° Le Comité central saxon se compose provisoirement de : un président, un secrétaire, un trésorier, et, pour le moment, des membres actuellement inscrits.

6° Toute personne qui s'engage à verser une contribution annuelle devient membre de l'association. En outre, les dons les plus minimes seront reçus avec reconnaissance.

SUISSE.

SECTION GENEVOISE.

- | | | |
|---|---|---|
| MM. le général Dufour, président honoraire. | } | <i>Membres
du
Comité international.</i> |
| Gustave Moynier, président. | | |
| Henry Dunant, secrétaire. | | |
| le docteur Théodore Maunoir. | | |
| le docteur Appia. | | |
| Ernest Cramer. | | |
| le docteur Dunant. | | |
| Charles Eynard. | | |
| Jules Faesch. | | |
| Ferdinand Forget. | | |
| Charles Heutsch. | | |
| Kunkler-Pictet. | | |
| J.-L. Micheli. | | |
| Max Perrot. | | |
| Alphonse Revilliod. | | |
| Viollier-Ador. | | |

WURTEMBERG.

SOCIÉTÉ SANITAIRE.

Statuten des wurttembergischen Sanitäts-Vereins in Stuttgart.

- MM. le docteur Hahn, à Heschach, président.
Clausnizer, conseiller d'État.
le docteur Dillenius.
le colonel de Glaser.
de Günther capitaine d'état-major.
le docteur de Klein, médecin en chef d'état-major.
le docteur Reuchlin.
F. Wahl.
A. Wiskott.

Comité de Dames :

M^{me} la comtesse de Dillen.

M^{me} de Glaser.

M^{me} Caroline Hartneck.

M^{lle} M. Heigelin.

M^{me} la baronne de Holz.

M^{me} Pauline Keller.

M^{me} Mathilde Klein.

M^{me} la baronne de Luck.

M^{me} la comtesse de Salm.

M^{me} Charlotte Wahl.

M^{me} C. Weisser.

M^{me} la baronne de Wollwarth.

Adresse : M. le docteur Hahn, à Heslach, près Stuttgart.

STATUTS.

§ 1. Le but de la Société est de seconder le service sanitaire officiel dans les soins à donner aux soldats blessés à la guerre, soit en réunissant par des collectes de l'argent et tout ce qui est nécessaire dans les hôpitaux, soit en organisant des infirmiers pour desservir les ambulances qui seront établies.

Quoique cet appui doive être accordé en tout premier lieu aux troupes wurtembergeoises, cependant l'Association se propose de prêter son concours aux autres troupes allemandes, ou, suivant les circonstances, à l'armée ennemie, quand même notre pays ne serait pas intéressé dans le conflit.

§ 2. Sera considérée comme membre de l'Association toute personne qui s'engagera à payer une contribution annuelle de 4 florin. Les dons plus importants seront reçus avec reconnaissance.

§ 3. La direction des affaires de l'Association est confiée à un Comité d'au moins sept membres, qui sont autorisés à s'adjoindre au besoin d'autres membres de l'Association.

Ce Comité sera renouvelé au bout de trois ans ; les membres sortant pourront être réélus ; ils peuvent cependant refuser leur nouvelle nomination.

§ 4. Le Comité choisit dans son sein le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire, nommés également pour trois ans.

§ 5. Chaque année, au mois de janvier, les contributions ordinaires des membres seront perçues à domicile par un employé qui sera pourvu d'un livre pour les inscrire. Si des membres éloignés n'ont pu envoyer leurs contributions dans le courant de janvier, elles seront perçues par des bons de poste.

§ 6. Les autres dons, consistant soit en argent, soit en linge, bandages, charpie, etc., seront remis à un membre du Comité, ou à l'une des dames qui sont en rapport avec le Comité pour réunir les contributions de ce genre.

§ 7. De temps en temps on publiera un compte rendu des dons qui auront été faits, ainsi que des membres qui seront entrés nouvellement dans l'Association.

§ 8. Le Comité se rassemble aussi souvent que le président le juge nécessaire, ou lorsque deux membres au moins proposent une séance.

§ 9. Les résolutions votées seront adoptées simplement à la majorité des voix. En cas de parité de voix, le président décide la question.

§ 10. Tous les trois ans, il sera convoqué une assemblée générale dans laquelle on présentera le compte rendu, et l'on proposera l'élection du Comité (§ 5). On y décidera également les changements aux statuts, s'il arrive qu'il y en ait à faire. Le Comité a également le droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

§ 11. Si l'Association devait se dissoudre sans qu'on ait pris de résolution décisive et valable, à l'égard des moyens de secours qu'on aurait encore en possession, le matériel serait remis à l'Administration des hôpitaux militaires, et l'argent à la Direction centrale de la Société de bienfaisance, pour en faire l'emploi qu'ils jugeraient convenable.

§ 4. Le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1870.

§ 5. Les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, ont été examinées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et ont été adoptées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 6. Le rapport sur les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a été examiné par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et a été adopté par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 7. Le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1870.

§ 8. Les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, ont été examinées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et ont été adoptées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 9. Le rapport sur les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a été examiné par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et a été adopté par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 10. Le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1870.

§ 11. Les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, ont été examinées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et ont été adoptées par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 12. Le rapport sur les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a été examiné par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, et a été adopté par le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie.

§ 13. Le Comité chargé d'examiner les propositions de loi relatives à la réorganisation des départements de l'Algérie, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport qu'il a l'honneur de vous adresser en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1870.

BIBLIOGRAPHIE

Pendant l'impression du présent volume, le Comité international a eu connaissance de diverses publications qui se rapportent à son œuvre, et qu'il mentionne ici pour compléter les informations bibliographiques contenues dans son rapport.

Un mot sur la création des infirmiers volontaires en temps de guerre, à propos des délibérations de la Conférence internationale de Genève des 26, 27, 28 et 29 octobre 1863, par le Dr Simonot. — Rapport fait à la Société médico-pratique de Paris, séance du 9 mai 1864. (Extrait de l'Union médicale du 4 juin 1864) in-8°, 8 p.

« Ce n'est, dit l'auteur, ni dans l'organisation, ni dans la question financière, que je verrais les véritables difficultés; selon moi, elles gisent toutes dans l'action sur le terrain, et c'est vers ce point que doivent converger toutes les études d'un pareil projet. » En conséquence, M. le Dr Simonot aborde le sujet par ce côté essentiellement pratique, et voici comment il termine :

« En résumé, je dirai donc sans hésitation, qu'en admettant en principe l'association d'une assistance publique et volontaire au service officiel des blessés, la Conférence de Genève a bien mérité de l'humanité. Mais je n'hésite pas davantage à déclarer que ce principe ne peut avoir d'application pratique qu'aux conditions suivantes.

« En temps de paix :

« Créer en tout pays une société dont la mission sera d'établir des relations internationales, pour assurer la vitalité de l'œuvre, et concourir solidairement à élever les éléments de secours au niveau des éléments de destruction.

« En temps de guerre :

« Mettre à la disposition des armées, un corps d'infirmiers volontaires qui sera, en toutes circonstances, en position de s'administrer lui-même et de vivre de ses propres ressources. — Assurer à ce corps, par la neutralité absolue de son caractère international, la protection de toutes les parties belligérantes. — Limiter l'étendue de ses attributions à un rôle d'auxiliaire, dont l'action ne pourra franchir le cercle des ambulances entourant le champ de bataille. »

Voiture d'ambulance suspendue, du Dr Michel Cantoni, de Parme, brochure in 4° avec planches, Milan.

Cuisines ambulantes, appropriées à la cuisson du pain et au lavage du linge des soldats en campagne, et destinées au service d'ambulances, par W. Gollinet, capitaine au 2^{me} régiment d'infanterie belge.

Ce qui touche au bien-être du soldat, et qui par conséquent peut éviter des maladies dans les armées, n'est point étranger aux préoccupations du Comité international.

Pacifique causerie à propos de batailles, par Fritz Berthoud (article inséré dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* du 20 juillet 1864).

Notice sur un *projet d'hôpital-tente*, pouvant être chauffé, aéré et contenir un grand nombre de blessés, par G. Turner.

L'auteur, qui avait placé un modèle à l'Exposition universelle de Londres, fut récompensé par la médaille, avec mention honorable par le jury, pour ses perfectionnements dans l'établissement des tentes (Extrait du *Moniteur illustré* des inventions et des découvertes).

Traité de chirurgie, par L. Legouest, médecin principal d'armée, professeur de clinique chirurgicale; in-8° de 999 pages, illustré de 128 figures intercalées dans le texte. Paris, chez J.-B. Baillière.

TABLE DES MATIÈRES.

Communication du Comité international (<i>sur ses travaux postérieurs à la Conférence d'octobre</i>)	5
Introduction historique	5
Institution des Comités de secours	9
Réalisation des vœux de la Conférence	27
Conclusion	33
Annexes	39
Résolutions de la Conférence d'octobre	41
Rapport de M. le Dr Appia sur sa mission auprès de l'armée alliée dans le Schleswig	45
Rapport de M. le capitaine Van de Velde sur sa mission auprès de l'armée danoise	145
Note sur l'œuvre des Comités de secours aux États Unis d'Amérique, par M. le Dr Maunoir	179
Personnel et Statuts des divers Comités de secours	189
Bibliographie	217

TABIE DES MATIÈRES

Introduction de l'auteur 1

Chapitre I. De la nature et des propriétés de l'air 15

Chapitre II. De la nature et des propriétés du feu 35

Chapitre III. De la nature et des propriétés de l'eau 55

Chapitre IV. De la nature et des propriétés de la terre 75

Chapitre V. De la nature et des propriétés des corps simples 95

Chapitre VI. De la nature et des propriétés des corps composés 115

Chapitre VII. De la nature et des propriétés des acides 135

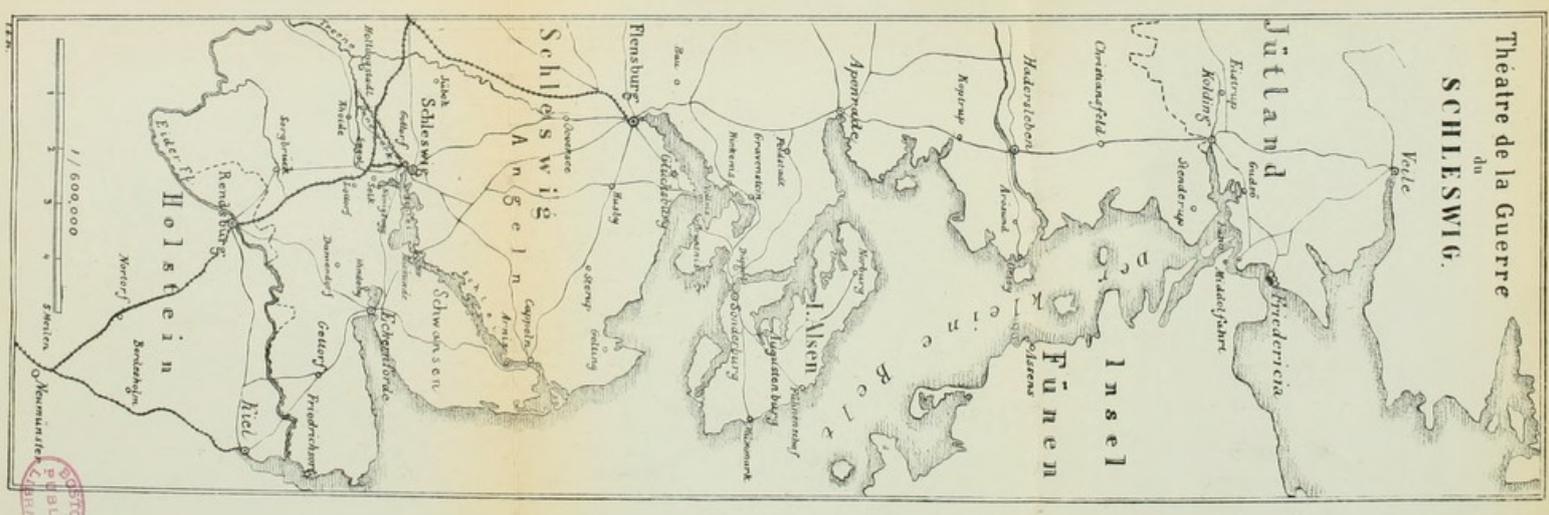
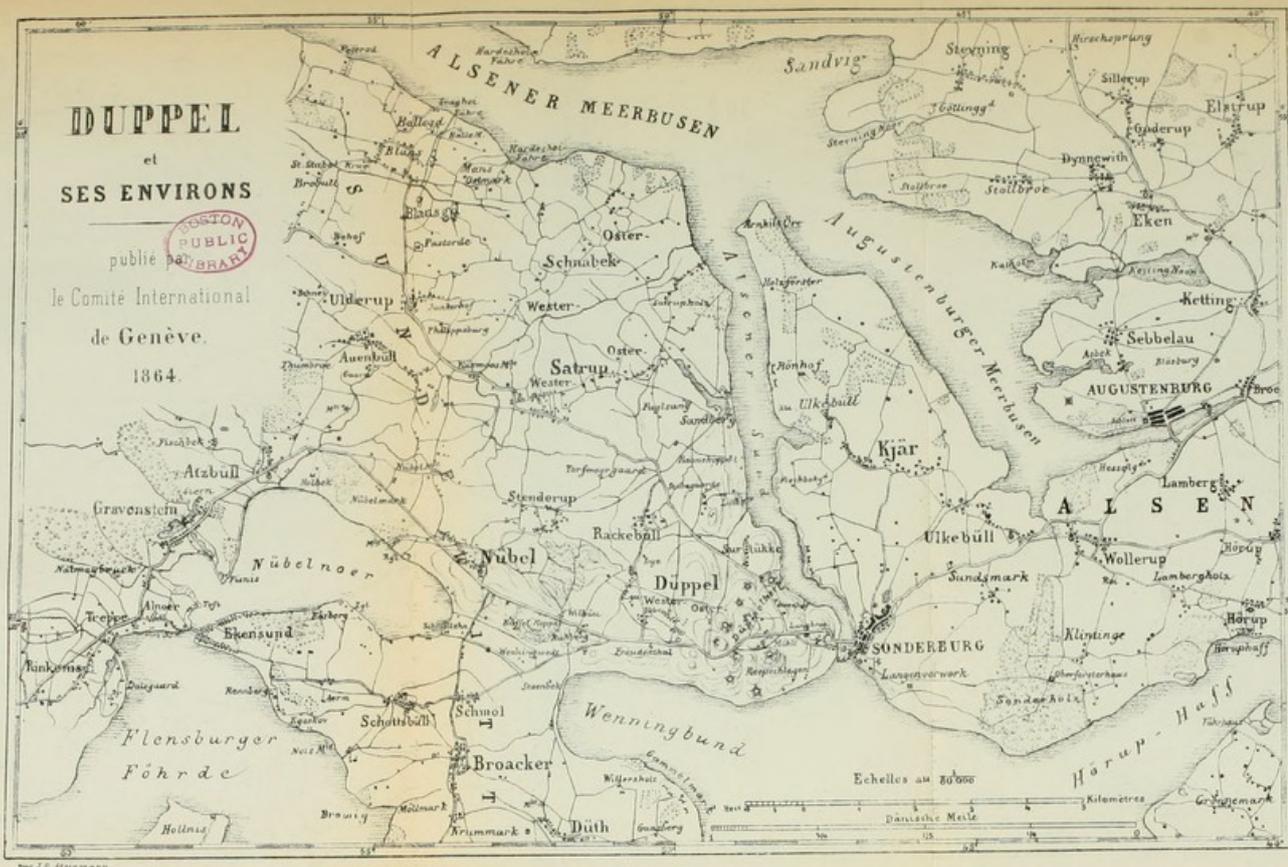
Chapitre VIII. De la nature et des propriétés des bases 155

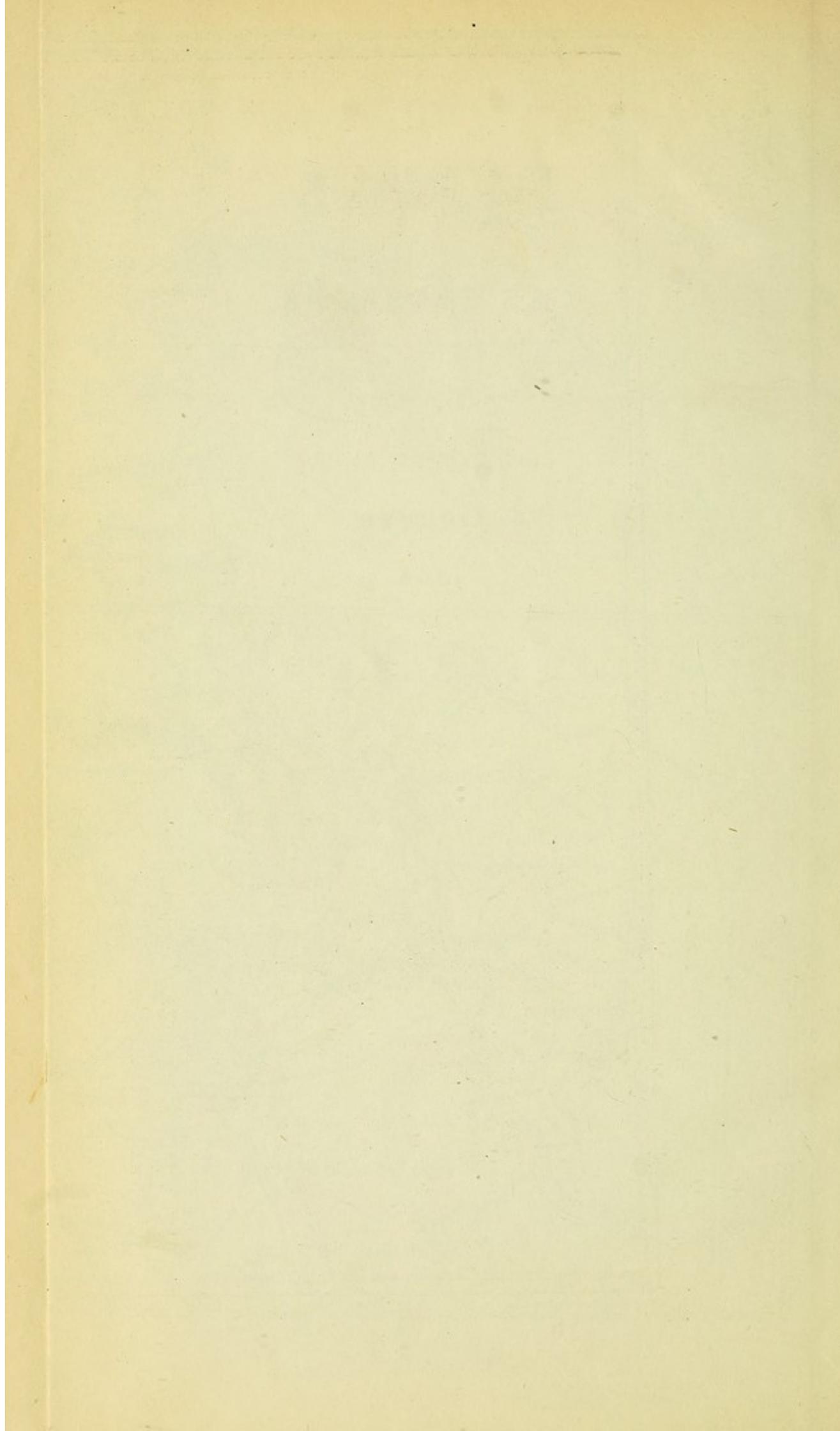
Chapitre IX. De la nature et des propriétés des sels 175

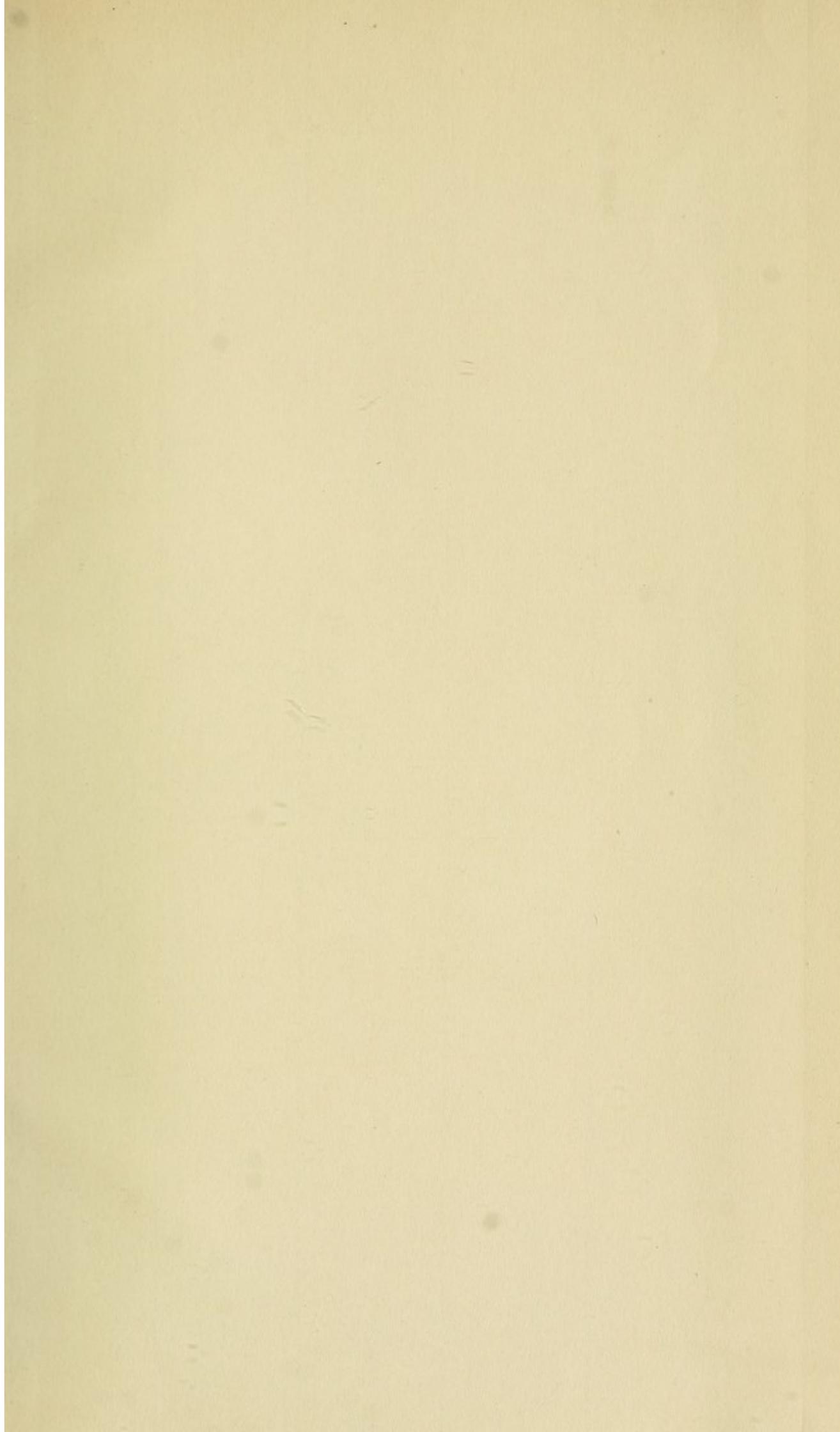
Chapitre X. De la nature et des propriétés des végétaux 195

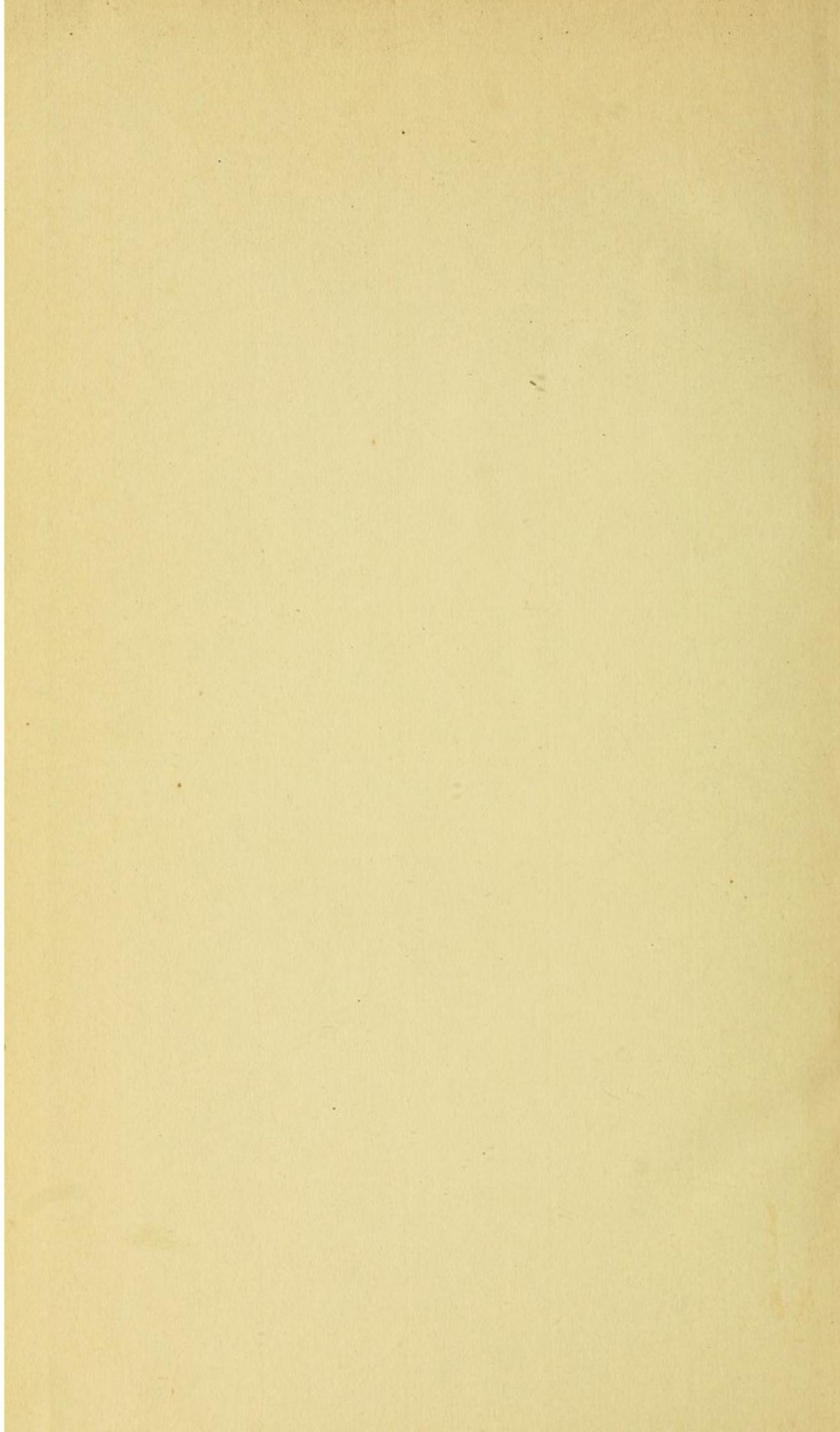
Chapitre XI. De la nature et des propriétés des animaux 215

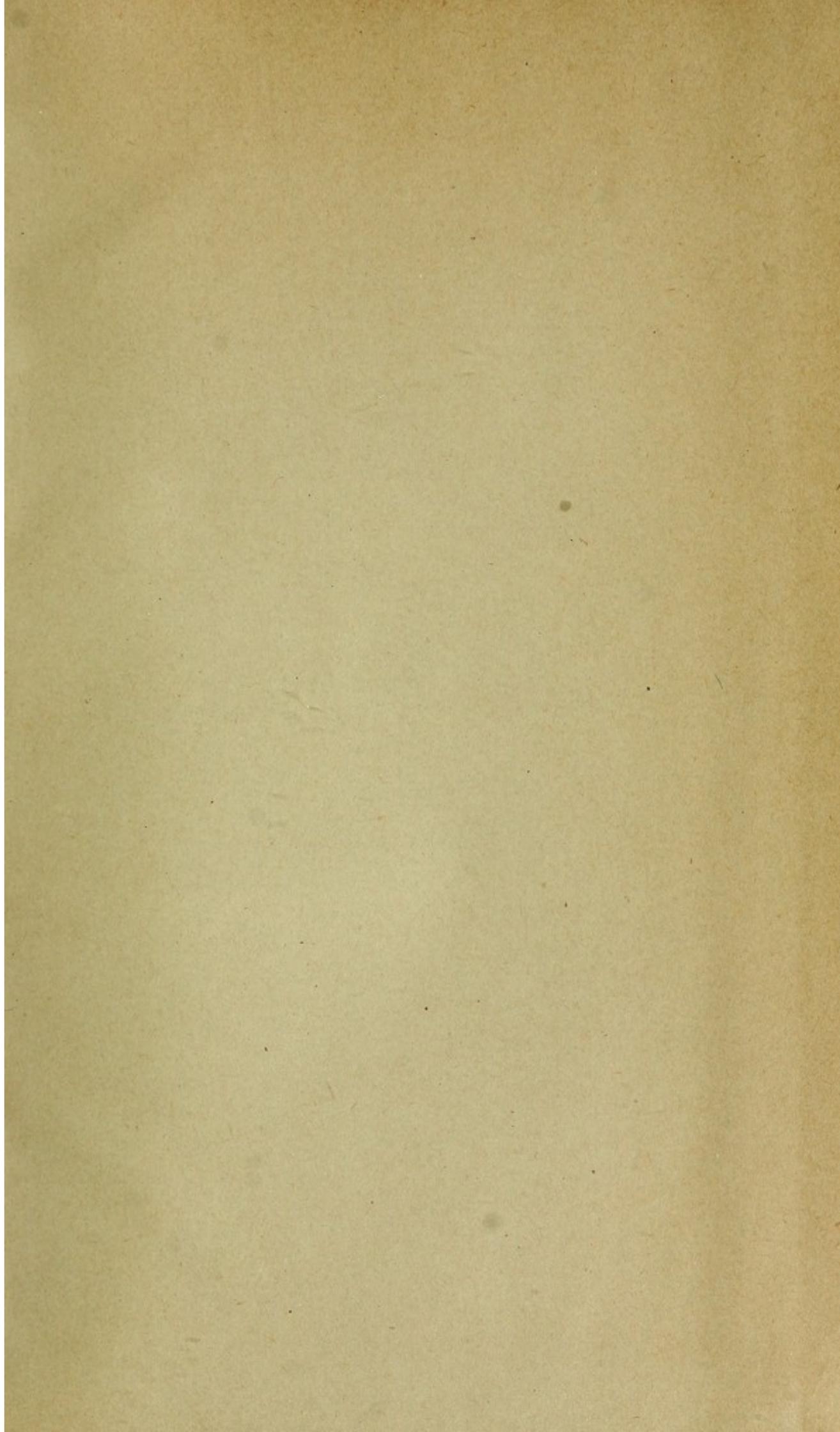
Chapitre XII. De la nature et des propriétés de l'homme 235

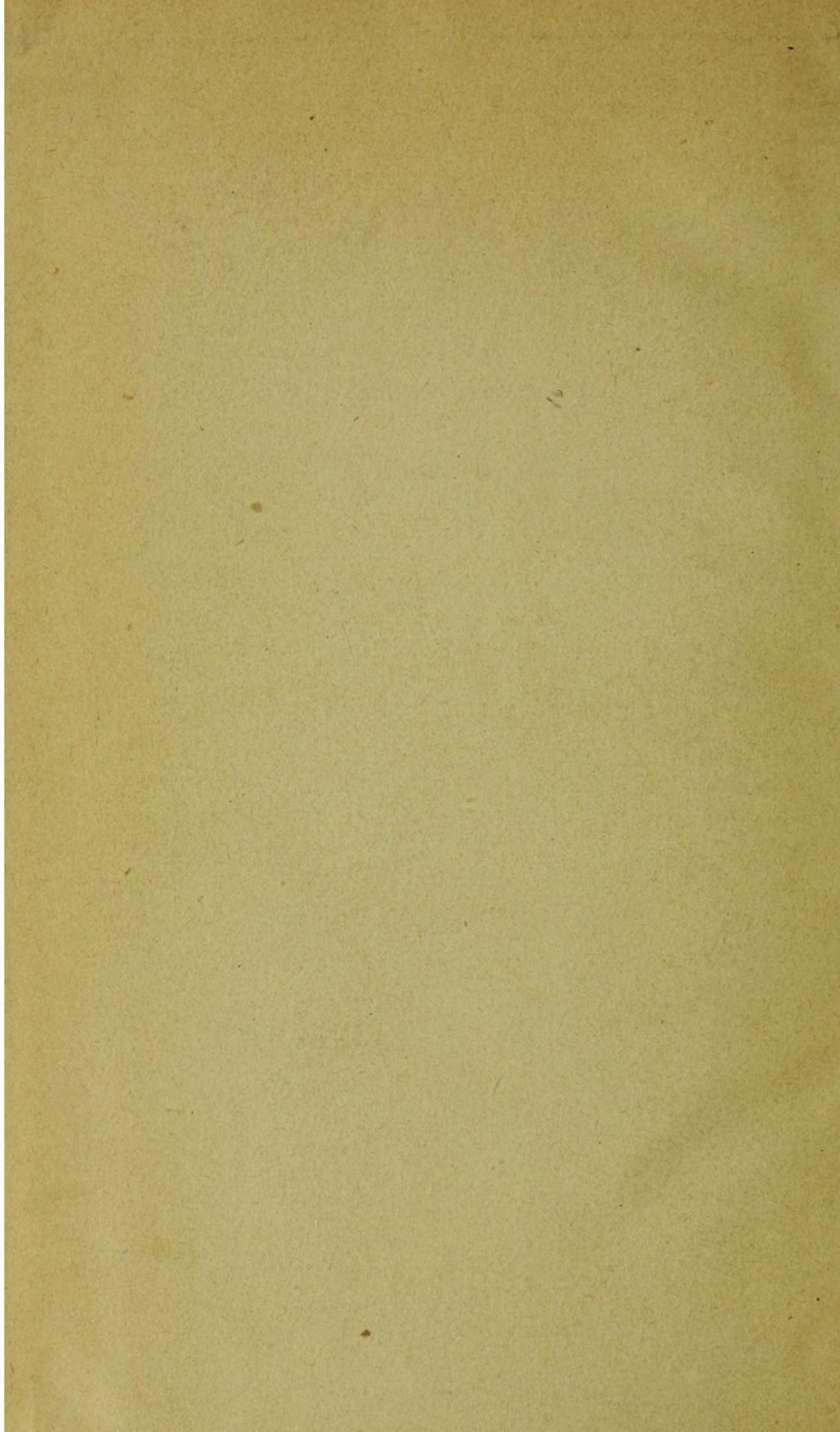












B.L.B.CO, JAN. 20 '02

